



European
Commission



Les parcours migratoires pour les start-ups et les entrepreneurs innovants dans l'Union européenne

Rapport de synthèse de
l'étude du REM 2019

Décembre 2019

Clause de non-responsabilité

Ce rapport de synthèse a été réalisé par le Réseau européen des migrations (REM), qui comprend la Commission européenne, son prestataire de services (ICF) et les Points de contact nationaux du REM (PCN du REM). Le rapport ne reflète pas nécessairement les opinions et les points de vue de la Commission européenne, du prestataire de services du REM (ICF) ou des PCN du REM, et ses conclusions ne les engagent pas. De même, la Commission européenne, ICF et les PCN du REM ne sont en aucun cas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations fournies.

L'étude fait partie du Programme de travail 2019 du REM.

Citation recommandée

Réseau européen des migrations (2019). Les parcours migratoires pour les start-ups et les entrepreneurs innovants dans l'Union européenne. Bruxelles: Réseau européen des migrations.

Note explicative

Ce rapport de synthèse a été préparé sur la base des contributions nationales de 25 PCN du REM (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LV, LT, LU, MT, NL, PL, PT, SE, SI, SK et UK) selon un cahier des charges commun développé par le REM à des fins de comparaison.

Les contributions nationales se fondent sur une analyse documentaire de la législation et des documents existants, des rapports, de la littérature universitaire, des ressources Internet, des rapports et des informations provenant des autorités nationales. Les statistiques proviennent d'Eurostat, des autorités nationales et d'autres bases de données (nationales). Les États membres sont mentionnés dans le rapport de synthèse en fonction de la disponibilité des informations fournies par les PCN du REM dans les contributions nationales.

Il est important de noter que les informations contenues ici, en particulier les contributions des PCN du REM, reflètent la situation dans les États membres jusqu'en septembre 2019 inclus. Des informations plus détaillées peuvent être trouvées dans les contributions nationales disponibles qu'il est, en outre, fortement recommandé de consulter.

Les PCN du REM d'autres États membres n'ont pas pu participer à cette étude (pour diverses raisons) mais ont contribué à d'autres activités et rapports du REM.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	9	6. RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SÉJOUR/VISAS ET MESURES VISANT À RETENIR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS	34
1.1. Justification et contexte politique de l'étude	9	6.1. Renouvellement des visas/titres de séjour pour les start-ups	34
1.2. Objectifs de l'étude	9	6.2. Les défis en vue de retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants	36
1.3. Définitions clés et portée de l'étude	9	6.3. Abus des dispositifs d'immigration pour start-ups et entrepreneurs innovants	36
1.4. Structure du rapport	10	6.4. Pérennité des start-ups créées par des ressortissants de pays tiers	36
2. APERÇU CONTEXTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PERMETTANT LA CRÉATION DE START-UPS DANS LES ÉTATS	11	6.5. Évaluation des dispositifs nationaux dédiés aux créateurs de start-up et aux entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers	37
2.1. Créer une entreprise	11	7. CONCLUSIONS	38
2.2. Appui aux start-ups et aux entrepreneurs	13	ANNEXE	40
2.3. Rôle des villes et des régions	13		
2.4. Secteurs d'activité et industries qui attirent les start-ups	14		
3. CADRES LÉGISLATIFS ET POLITIQUES RELATIFS À L'ADMISSION DES START-UPS ET DES ENTREPRENEURS INNOVANTS	15		
3.1. Degré de priorité accordé à l'attractivité des start-ups étrangères	15		
3.2. Existences de dispositifs spécifiques pour les start-ups	15		
3.3. Tendances concernant les visas et les titres de séjour délivrés dans le cadre d'une start-up	17		
4. CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS	18		
4.1. Conditions d'admission dans les États membres dotés de dispositifs spécifiques pour les start-ups	18		
4.2. Conditions d'admission dans les États membres n'ayant pas de dispositifs spécifiques pour les start-ups	24		
5. ATTIRER LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS	28		
5.1. Mesures spécifiques visant à attirer les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers	28		
5.2. Rôle des différents acteurs en vue d'attirer et d'encourager les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers	28		
5.3. Les droits et les mesures incitatives visant à attirer les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers	29		
5.4. Les mesures visant à encourager l'entreprenariat innovant et les start-ups pour les ressortissants de pays tiers déjà présents dans un État membre	31		
5.5. Les activités de promotion et de diffusion d'informations ciblant les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants	31		
5.6. Facteurs ayant une influence sur l'attractivité des États membres pour les créateurs et les employés de start-ups	32		
5.7. Les principaux défis pour attirer les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers	33		



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce rapport de synthèse présente les principales conclusions de l'étude du REM sur les parcours migratoires pour les start-ups et les entrepreneurs innovants dans l'Union européenne (UE). L'étude est publiée à un moment opportun, au vu de la récente multiplication des régimes d'admission (y compris les visas et/ou les titres de séjour) destinés aux entrepreneurs innovants et aux créateurs de start-up dans de nombreux États membres de l'UE. L'étude explore dans une perspective comparative les cadres politiques et législatifs

nationaux relatifs à l'admission des start-ups et des entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers. Reconnaisant que les dispositifs spéciaux d'admission ne sont qu'un moyen d'attirer les start-ups, l'étude analyse plus largement les mesures politiques et les facteurs ayant des retombées sur l'attractivité des États membres aux yeux des créateurs de start-ups et des entrepreneurs ressortissants de pays tiers.

POINTS CLÉS

1. **La promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat est une priorité politique nationale dans la grande majorité des États membres.** Cela s'explique par l'impact bénéfique de l'entrepreneuriat sur les économies, notamment parce qu'il permet de créer des emplois, de soutenir la croissance économique et l'investissement et de stimuler la compétitivité dans une économie de la connaissance mondialisée.
2. Dans 17 États membres, attirer les entrepreneurs innovants et les start-ups issues de pays tiers fait partie d'une **stratégie générale visant à promouvoir une culture entrepreneuriale dynamique.** Bien que la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat soit aussi une priorité générale dans les autres États membres, ces derniers ne cherchent pas à attirer les entrepreneurs ressortissants de pays tiers en particulier.
3. **Treize États membres ont mis en place des dispositifs spécifiques d'admission** (principalement des titres de séjour et/ou des visas) pour les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants de pays tiers. À l'exception de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Espagne et du Royaume-Uni, la majorité des dispositifs ont moins de trois ans d'existence et n'en sont encore qu'à leurs débuts.
4. Un visa spécial et un titre de séjour pour les **employés de start-ups** ressortissants de pays tiers existent actuellement à Chypre, en Estonie, en France et au Portugal. Aux Pays-Bas, un programme pilote destiné au personnel clé sera mis en place en 2020.
5. **La conception et la mise en place des dispositifs spécifiques aux start-ups diffèrent sensiblement d'un État membre à l'autre,** les conditions d'admission étant très variables tant pour l'entreprise que pour le créateur de la start-up. Toutefois, tous les dispositifs ont en commun le fait qu'ils visent un type d'entreprise spécifique, c'est-à-dire celles qui sont innovantes, évolutives et/ou qui apportent une valeur ajoutée à l'économie nationale et à l'environnement économique.
6. Parmi les treize États membres qui ont mis en place un dispositif spécifique, onze exigent la **présentation d'un business plan.** Ce dernier comprend généralement des informations relatives à l'activité de l'entreprise, au produit ou service, à l'analyse du marché et aux sources de financement, et est évalué par un comité spécial.
7. En 2018, le plus grand **nombre de demandes** pour bénéficier du dispositif pour start-ups a été enregistré en Estonie (783), suivie de l'Espagne (305), de la Lituanie (178), des Pays-Bas (127), de la Finlande (108), de l'Italie (92), de l'Irlande (42) et de Chypre (7). En ce qui concerne le **nombre de titres de séjour/visa délivrés**, en 2018, c'est au Royaume-Uni que le nombre était le plus élevé (1 160 visas de longue durée pour entrepreneurs et 315 visas pour entrepreneurs diplômés); viennent ensuite la France (524 Passeports Talents délivrés), l'Estonie (422 visas et titres de séjour délivrés pour des entrepreneurs ou des employés de start-ups), l'Espagne (104) et les Pays-Bas (92). Les huit autres États membres ont délivré moins de 50 titres chacun.
8. L'existence d'un visa ou d'un titre de séjour spécial pour faciliter l'immigration des créateurs de start-up et des entrepreneurs innovants de pays tiers est considérée comme une bonne pratique dans certains États membres. Bien que la plupart des dispositifs en soient encore à leurs débuts, la **création d'un parcours d'admission spécifique a contribué à attirer les start-ups et les talents internationaux.**
9. **Les États membres qui ne se sont pas dotés d'un dispositif spécifique utilisent d'autres parcours d'admission pour les créateurs de start-up.** Ils indiquent le plus souvent admettre les créateurs de start-up ressortissants de pays tiers au moyen de visas et de titres de séjour de longue durée délivrés au titre d'une **activité indépendante et commerciale**; d'une activité salariée; d'un investissement et/ou à des fins d'études et de recherche. En raison du manque de statistiques, on dispose de peu de données quantitatives sur la mesure dans laquelle les États membres qui n'ont pas de dispositif spécifique réussissent à attirer les start-ups innovantes venant de pays tiers. Plusieurs éléments qualitatifs suggèrent que certains États membres, comme l'Allemagne et la Suède, attirent les entrepreneurs par les parcours d'admission existants.
10. L'un des facteurs d'attractivité les plus importants pour les créateurs/employés de start-ups est la présence importante de start-ups dans l'État membre et l'existence de **hubs et d'écosystèmes bien développés** où les start-ups peuvent se développer et croître. Les facteurs d'attractivité socio-économiques sont le coût de la vie, les niveaux de salaire, le logement et la qualité de vie. Des **différences culturelles** sont toutefois signalées dans certains États membres comme ayant

un effet dissuasif, par exemple parce que les ressortissants de pays tiers connaissent mal la culture d'entreprise de l'État membre.

11. **Les mesures spécifiques visant à attirer les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants issus de pays tiers** comprennent la possibilité de soumettre sa demande en ligne, des délais de traitement accélérés et raccourcis, un nombre réduit de documents à fournir, et l'appui et l'accompagnement d'institutions compétentes tout au long de la procédure d'immigration.
12. **L'accès au financement et aux investissements (par exemple, les micro-crédits) est disponible pour les start-ups dans la plupart des États membres.** Le financement est disponible par l'intermédiaire d'acteurs du secteur public et du secteur privé, souvent dans le cadre d'une coopération.
13. Parmi les **défis communs auxquels les États membres sont confrontés au niveau macro pour attirer les start-ups et les entrepreneurs**, on retrouve la concurrence mondiale pour attirer les talents, les opportunités comparables qui existent sur les marchés nationaux et étrangers, et le manque d'incubateurs et d'accélérateurs. Les défis au niveau micro sont liés, eux, à la lourdeur des procédures administratives et à la longueur des délais concernant les demandes.



1. PORTÉE DE L'ÉTUDE

Cette étude porte sur les « start-ups » et « l'entrepreneuriat innovant ». Les start-ups innovantes se distinguent de l'exercice d'une activité indépendante, qui n'entre pas, elle, dans le champ de la présente étude. Bien que l'étude se concentre sur les start-ups et les entrepreneurs innovants, elle explore tous les parcours migratoires (par exemple, les titres de séjour et les visas) par lesquels les start-ups et les entrepreneurs innovants peuvent être admis. Les start-ups et les entrepreneurs innovants peuvent être admis grâce à différents types de visas et/ou titres de séjour, y compris les titres spécifiques (lorsqu'ils existent dans les États

membres) et les titres de séjour pour les indépendants, les investisseurs ou les migrants hautement qualifiés en général. En raison des différences de terminologie entre les États membres participants, les termes « visas » et « titres de séjour » désignent les documents autorisant l'entrée et le séjour d'un ressortissant de pays tiers pendant une période donnée pour créer une entreprise ou une start-up. Le terme « dispositif » peut être utilisé dans un contexte plus large, notamment en ce qui concerne l'admission au titre d'un visa ou d'un titre de séjour particulier et les avantages supplémentaires qu'il peut offrir.



2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif général de cette étude est de fournir une vue d'ensemble des parcours migratoires disponibles pour les start-ups et autres entrepreneurs innovants souhaitant s'établir dans l'UE. L'étude identifie les facteurs et les conditions préalables qui contribuent à attirer et retenir les créateurs de start-up et les

entrepreneurs innovants de pays tiers, et examine les différentes voies d'admission disponibles, y compris les dispositifs spécifiques pour les start-ups. L'étude explore également le rôle des villes, des régions et des territoires organisés en hubs pour attirer les créateurs de start-up et les travailleurs ressortissants de pays tiers.



3. MÉTHODES ET ANALYSES

Les informations utilisées dans le présent rapport de synthèse proviennent principalement de sources secondaires fournies par 25 États membres de l'UE. Les contributions nationales s'appuient sur une analyse documentaire de la législation et des documents existants, des rapports, de la littérature universitaire, des ressources Internet, des rapports et des informations provenant

des autorités nationales. Dans certains États membres, la collecte de données primaires a été effectuée par le biais d'entretiens avec les parties prenantes nationales. Les statistiques ont été fournies par les autorités nationales. Certains pays n'ont pas de dispositifs d'admission spéciaux et la plupart des pays qui en ont n'en sont encore qu'à leur début, ce qui entraîne une pénurie de statistiques.



4. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PROPICE AUX START-UPS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

Les États membres de l'UE cherchent à créer un environnement économique propice aux entrepreneurs et aux start-ups (y compris les ressortissants des États membres et de l'UE), le plus souvent en fournissant un soutien financier et en réduisant les charges administratives pour les nouvelles start-ups ou les jeunes entrepreneurs. Des hubs et des écosystèmes de start-ups proposant un accompagnement ont été mis en place à des degrés divers dans les États membres. Les universités et les institutions publiques et privées sont généralement les principaux acteurs de ces hubs et écosystèmes et interviennent en tant que « business angels », investisseurs privés et incubateurs ou accélérateurs. Les villes et les régions jouent un rôle important dans la création des écosystèmes et des hubs à qui elles apportent aussi un appui.

La plupart des États membres peuvent citer des exemples d'appui fourni aux start-ups ou aux entrepreneurs. Le soutien apporté et le degré de réussite des start-ups varient d'un État membre à l'autre.



5. CADRE LÉGISLATIF ET POLITIQUE RELATIF À L'ADMISSION DES START-UPS ET DES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS DANS LES ÉTATS MEMBRES

Attirer les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers constitue une priorité politique qui se reflète dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux de 17 États membres. Les autres États membres n'ont pas adopté de politique spécifique visant à attirer les entrepreneurs des pays tiers.

Treize États membres disposent d'un dispositif spécifique d'admission pour les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers. Dans douze d'entre eux, la législation nationale prévoit un visa et/ou un titre de séjour spécial pour faciliter l'immigration des créateurs de start-up et des entrepreneurs innovants de pays tiers. L'exception est l'Irlande où le programme STEP (Start-up Entrepreneur Programme) cible les start-ups à fort potentiel pour lesquelles les candidats retenus

reçoivent un titre de séjour non spécifique. Bien que tous les États membres justifient avec les mêmes raisons la création de parcours spécifiques pour l'admission des start-ups et des entrepreneurs, la conception, les objectifs et les conditions d'admission spécifiques de leurs dispositifs diffèrent sensiblement. Le Royaume-Uni a été le premier pays à introduire un dispositif spécifique en 2008, suivi par l'Irlande en 2012, l'Espagne en 2013, l'Italie en 2014 et les Pays-Bas en 2015.¹

Un visa et un titre de séjour spécifiques destinés à faciliter l'immigration d'employés de start-ups ressortissants de pays tiers existent actuellement à Chypre, en Estonie, en France et au Portugal. Aux Pays-Bas, un programme pilote sera introduit en 2020 pour le personnel clé au sein des start-ups.



6. CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

Sur les treize États membres qui ont mis en place des dispositifs d'admission spécifiques pour les start-ups et les entrepreneurs étrangers, la conception et les conditions d'admission de ces dispositifs diffèrent sensiblement. Les conditions d'admission exigent un business plan pour les entreprises innovantes et évolutives (onze États membres), un niveau minimum de capital (cinq États membres) et/ou la participation à un programme de parrainage ou de soutien (huit États membres). Le créateur de la start-up doit réunir un certain nombre de conditions, notamment la preuve qu'il dispose des ressources suffisantes (onze États

membres), d'une assurance (sept États membres), d'un certain niveau de qualification (cinq États membres) et/ou de compétences linguistiques (trois États membres). Le délai moyen de traitement des demandes est d'environ un mois dans la plupart des États membres, bien que certains États membres indiquent un délai pouvant aller jusqu'à trois mois pour instruire un dossier. Les obstacles bureaucratiques et les barrières linguistiques sont les principales difficultés rencontrées lors de la procédure.



7. MESURES VISANT À ATTIRER LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

La plupart des États membres n'accordent pas d'accès préférentiel au séjour permanent pour les créateurs de start-up et les entrepreneurs et se contentent d'appliquer les règles habituelles (conformément aux dispositions de l'UE). Néanmoins, des exceptions s'appliquent dans certains cas.

Outre les dispositifs d'admission spécifiques, d'autres mesures d'incitation visant à attirer les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants existent, comme la possibilité de soumettre sa demande en ligne, des délais de traitement raccourcis, un nombre réduit de documents à fournir et l'appui et l'accompagnement d'institutions compétentes tout au long de la procédure d'immigration.

Des espaces/installations de co-working et/ou dédiés aux start-ups sont disponibles dans tous les États membres. Il s'agit notamment d'espaces de travail financés (ou cofinancés) par les municipalités et mis à la disposition des start-ups. Près de la moitié des États membres proposent des services de conseil pour aider les start-ups à se constituer un réseau, avec des espaces de co-working utilisés pour accueillir différentes manifestations de formation et de networking pour les créateurs de start-up ou les entrepreneurs.

Dans l'ensemble, les États membres semblent offrir aux start-ups un bon accès aux incubateurs et aux accélérateurs. Des incitations fiscales en faveur des start-ups existent dans un peu moins de la moitié des États membres, généralement dans le cadre des règles qui s'appliquent également aux créateurs de start-up et aux entrepreneurs ressortissants de pays tiers. Il s'agit notamment d'une baisse ou d'une exonération de l'impôt sur les sociétés lorsque les bénéficiaires sont réinvestis, ou d'autres incitations fiscales (par exemple, allègement fiscal pour les investisseurs de start-ups, baisse des cotisations de sécurité sociale, abattement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, aide pour attirer des salariés hautement qualifiés, exonération d'impôt sur les dividendes pour les employés des start-ups actionnaires, acquisition de fonds propres ou attribution de primes).

¹ En plus du dispositif pour start-ups, le dispositif créé pour les travailleurs indépendants (basé sur un système de points) a déjà été introduit en 2007 et peut également être utilisé par les start-ups et les entrepreneurs innovants.



8. RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SÉJOUR/VISAS ET MESURES VISANT À RETENIR LES DES START-UPS ET DES ENTREPRENEURS INNOVANTS

Les mesures spécialement conçues pour retenir les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants semblent limitées dans les États membres. Les procédures de renouvellement simplifiées, selon lesquelles il n'est pas obligatoire d'évaluer à nouveau la start-up pour prolonger le titre de séjour, existent dans dix États membres. D'autres exigences peuvent également être assouplies. La possibilité de demander un rendez-vous ou le renouvellement du titre en ligne est disponible dans trois États membres.

Des mesures d'allégement fiscal sont en place pour les créateurs de start-up et les entrepreneurs dans sept États membres. Il s'agit

notamment d'avantages fiscaux pour ceux qui investissent dans les start-ups (y compris les créateurs), ainsi que d'aides pour attirer des travailleurs hautement qualifiés. Parmi les autres mesures de rétention, on peut citer les services spécialisés destinés à la famille, tels que l'orientation professionnelle pour les conjoints des créateurs de start-up (parmi d'autres services spécialisés) en Estonie, ou encore la « règle du premier salarié » qui exempte les start-ups du paiement des cotisations sociales pour leur premier salarié en Belgique.



9. OBSTACLES ET BONNES PRATIQUES POUR ATTIRER ET RETENIR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS

Bien que les approches des États membres varient considérablement, ces derniers font face à des obstacles communs lorsqu'il s'agit d'attirer et de retenir les innovateurs étrangers. Certains des freins relevés sont liés à la lourdeur des procédures administratives ou bureaucratiques, ou au manque d'accès au financement pour développer la start-up, tandis que les difficultés logistiques peuvent résulter de l'absence de représentation étrangère dans les pays tiers, par exemple. Plus importantes encore sont les difficultés à attirer et à retenir des professionnels hautement qualifiés. Cela tient en partie au fait que les États membres sont en concurrence les uns avec les autres, et même avec des pays tiers. L'étude met également en évidence des contradictions d'ordre politiques, la volonté d'attirer et de retenir les innovateurs et les entrepreneurs étant contrariée par des politiques restrictives et l'absence de dispositions spéciales pour ce groupe particulier de migrants.

Bien que l'on ait constaté dans plusieurs cas (par exemple, en Irlande) des abus des dispositifs d'admission spécifiques pour les start-ups et les entrepreneurs, les cas de fraude sont rares et ne sont pas considérés comme un obstacle à leur pertinence ou à leur efficacité.

La fourniture d'un accompagnement personnalisé par des experts dans le cadre des dispositifs est considérée comme une bonne pratique qui a fait ses preuves (par ex., le National Point of Entry aux Pays-Bas, le National Business centre en République slovaque qui opère comme un guichet unique, la House of Entrepreneurship au Luxembourg, etc.). La collaboration public-privé, que ce soit par le biais d'un financement ou d'un autre soutien (par exemple, les espaces de co-working) est également reconnue comme une bonne pratique (par exemple, goAustria, Start-up Estonia, TechQuartier Frankfurt et Rising Start-up Spain).



10. TENDANCES EN MATIÈRE DE VISAS SPÉCIAUX ET DE TITRES DE SÉJOUR

En 2018, le plus grand nombre de demandes de dispositifs pour start-ups a été enregistré en Estonie (783), suivie de l'Espagne (305), de la Lituanie (178), des Pays-Bas (127)², de la Finlande (108), de l'Italie (92), de l'Irlande (42) et de Chypre (7).

En Autriche, à Chypre, en Estonie, en Finlande et en Lituanie, ces demandes concernaient la première étape de la procédure de demande consistant à évaluer le business plan, distincte de la procédure d'obtention d'un visa ou d'un titre de séjour. Dans ces États membres, le plus grand nombre de créations d'entreprises a été enregistré en Estonie (245), suivie de la Lituanie (41), de la Finlande (34) et de Chypre (5). Dans les autres États membres, il n'existe pas d'autre demande séparée à soumettre. Une demande de séjour temporaire à des fins commerciales (suivie d'une décision positive) a été délivrée pour un projet innovant en République slovaque, qui ne dispose d'aucun dispositif spécifique.

En ce qui concerne les décisions positives, l'État membre ayant délivré le plus grand nombre de titres de séjour et de visas en 2018 est le Royaume-Uni (1 160 visas de long séjour pour entrepreneurs et 315 visas pour entrepreneurs diplômés), suivi de la France (524 passeports Talent délivrés), de l'Estonie (422 permis de séjour

de long séjour délivrés à des entrepreneurs ou des employés de start-ups), de l'Espagne (104) et des Pays-Bas (92). Les huit États membres restant ont délivré moins de 50 titres de séjour chacun en 2018. En Autriche, aucun titre de séjour n'a été accordé dans le cadre du dispositif spécifique aux start-ups.

Les ressortissants de pays tiers ayant déposé le plus grand nombre de titres de séjour en 2018 étaient originaires de la Fédération de Russie (les premiers en nombre à Chypre, en Estonie, en Finlande et en Lituanie), d'Inde (les premiers en nombre en Irlande et deuxièmes aux Pays-Bas) et d'Iran (les premiers en nombre aux Pays-Bas et deuxièmes en Estonie). La Fédération de Russie, l'Inde, les États-Unis et la Chine sont les principaux pays tiers à avoir bénéficié des titres de séjour accordés par les États membres de l'UE.

Aucune donnée n'était disponible sur la pérennité des start-ups après 3 ou 5 ans d'exploitation. Les données sur les résultats économiques des start-ups, tels que les emplois créés, les investissements générés, le chiffre d'affaires annuel, les taxes et impôts perçus ou d'autres mesures de succès, sont également rares.

² Ce chiffre concerne la délivrance du premier titre de séjour, et ne comprend pas les changements de statut. Aux Pays-Bas, les start-ups ont également la possibilité de demander un titre de séjour au titre d'une activité indépendante en général. Néanmoins, il n'y a pas de données disponibles sur ce type de demande ni sur le nombre d'employés de start-ups qui sollicitent un autre permis. Par conséquent, les données susmentionnées ne concernent que les demandes de titre de séjour pour créer une start-up et ne reflètent pas nécessairement le nombre total de créateurs et employés de start-ups qui demandent un titre de séjour aux Pays-Bas.

1. INTRODUCTION



1.1. JUSTIFICATION ET CONTEXTE POLITIQUE DE L'ÉTUDE

On observe des dernières années une multiplicité des dispositifs d'admission des « start-ups » et des « entrepreneurs innovants » à la fois au sein de l'UE et dans le monde. Ces dispositifs prévoient des mesures incitatives visant à attirer les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers (c'est-à-dire hors UE) afin qu'ils créent leur entreprise dans le pays de destination. Les notions de « start-up » et d'« entrepreneuriat innovant » renvoient à un environnement dans lequel les individus sont incités à innover, créer de nouveaux produits ou services et prendre des risques. L'entrepreneuriat peut avoir des retombées positives sur l'économie, par la création d'emplois, l'innovation et l'investissement. Les dispositifs d'admission des start-ups visent donc généralement à alimenter la croissance économique et l'innovation et à rendre le pays plus compétitif au sein d'une économie de la connaissance mondialisée.

Selon la Commission européenne,³ si l'UE veut rester un acteur compétitif au niveau mondial, elle doit trouver de meilleurs moyens

d'attirer les entrepreneurs migrants innovants et de soutenir ceux qui sont déjà installés dans l'UE. Bien qu'il n'existe pas d'instrument au niveau de l'UE pour attirer les start-ups, l'UE joue néanmoins un rôle actif dans ce domaine, l'objectif d'améliorer le marché unique consistant notamment à attirer et à retenir les créateurs de start-up et les travailleurs de pays tiers⁴. Le Conseil « Compétitivité » dans ses conclusions adoptées le 27 mai 2016 (9510/16), invite la Commission, en coopération avec les États membres intéressés, à examiner si un visa européen pour les start-ups pourrait présenter une valeur ajoutée au niveau de l'UE et stimuler l'expansion transfrontalière des start-ups ainsi que l'attractivité de l'UE pour les innovateurs, tout en respectant les compétences nationales. Bien que la raison d'être première soit ancrée dans une perspective de politique économique, attirer les start-ups est également conforme aux objectifs plus larges de la politique de l'UE en matière de migration, afin de répondre aux enjeux démographiques et satisfaire les besoins du marché du travail.



1.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif général de cette étude est de fournir une vue d'ensemble des parcours migratoires disponibles pour les start-ups et autres entrepreneurs innovants dans l'UE. Plus précisément, l'étude vise à :

Décrire les procédures et les conditions d'obtention d'un visa/titre de séjour spécifique aux start-ups ou d'un autre type de titres de séjour/visa pour les entrepreneurs innovants.

Examiner les mesures d'incitation en place dans les États membres de l'UE pour attirer et retenir les créateurs/employés de start-ups ou autres entrepreneurs innovants de pays tiers.

Fournir un aperçu statistique du nombre de créateurs et d'employés de start-ups de pays tiers présents dans les États membres de l'UE de 2014 à 2018, de leurs origines et du nombre de demandes acceptées.

Décrire les défis et les bonnes pratiques dans les États membres de l'UE pour attirer et retenir les créateurs et employés de start-ups ou autres entrepreneurs innovants étrangers.



1.3. DÉFINITIONS CLÉS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

Cette étude porte spécifiquement sur les « start-ups » et « l'entrepreneuriat innovant ». Bien que les définitions dans la littérature varient, le terme « start-up » est généralement attribué à une entreprise de moins de cinq ans enregistrant une croissance élevée et rapide qui vise à créer, améliorer et développer un produit industrialisable, innovant et renforçant de la technologie. Un entrepreneur innovant est une personne qui crée un produit/service (radicalement) nouveau ou qui fournit une nouvelle solution grâce à un modèle d'entreprise viable pour répondre à un besoin

ou à un problème du marché. Dans ce contexte, « l'innovation » peut être définie comme une nouvelle expertise qu'un entrepreneur apporte au marché, que ce soit par un produit nouveau ou amélioré, une nouvelle méthode de production, un nouveau marché, une nouvelle source d'approvisionnement ou la réorganisation des responsabilités.⁵

Les « business angels », les investisseurs privés et les incubateurs ou accélérateurs sont des acteurs importants qui facilitent et fournissent généralement un soutien financier ou d'une autre

3 Rapport d'ICF commandé par la Commission européenne (2016). 'Admission of migrant entrepreneurs'. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/legal-migration-policy/volume_ii_-_admission_of_migrant_entrepreneurs_en.pdf

4 Commission européenne (2015). Améliorer le marché unique : de nouvelles opportunités pour les citoyens et les entreprises Communication du 28 octobre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2015%3A550%3AFIN>

5 Rapport de l'ICF commandé par la Commission européenne (2016).

nature aux start-ups. Les « business angels » sont des personnes qui investissent leur argent lors de la phase d'amorçage d'une entreprise, en échange d'une participation dans l'entreprise. Les incubateurs et les accélérateurs sont des organisations conçues pour accélérer la croissance et le succès des entreprises grâce à des ressources et des services de soutien aux entreprises comme la mise à disposition d'espaces physiques, de capital, de services de coaching, de services partagés et de mise en relation avec un réseau. Les incubateurs « incubent » ou génèrent des idées novatrices pour créer une nouvelle entreprise, tandis que les accélérateurs ont tendance à « accélérer » le développement et la croissance d'une entreprise existante.

Les start-ups et les entrepreneurs innovants peuvent être admis par le biais de différents types de visas et/ou titres de séjour, y compris de titres spécifiques lorsqu'ils existent dans les États membres, ou des titres de séjour pour les travailleurs indépendants, les investisseurs ou les travailleurs hautement qualifiés en général. Cette étude du REM se concentre spécifiquement sur les « start-ups » et « l'entrepreneuriat innovant ». L'exercice d'une activité indépendante n'entre pas dans le champ de l'étude. Tout en se concentrant sur les start-ups et les entrepreneurs innovants, l'étude explore tous les parcours migratoires (par exemple, les titres de séjour et les visas) par lesquels les start-ups et les entrepreneurs innovants peuvent être admis.

Certains États membres ont mis en place des dispositifs spécifiques pour les start-ups, contrairement à d'autres qui cherchent toutefois à attirer les entrepreneurs par d'autres voies. Aux États-Unis, par exemple, il n'existe pas de visa spécial mais le niveau d'attractivité du pays auprès des start-ups et des entrepreneurs innovants est élevé. Cela montre que l'existence d'un cadre juridique adapté

n'est qu'un facteur parmi d'autres pour attirer les start-ups et les entrepreneurs innovants, et qu'une culture d'entreprise et un environnement favorable ainsi que la disponibilité de capitaux financiers peuvent jouer un rôle plus décisif. L'étude cherche donc également à identifier les facteurs et les conditions préalables pour attirer et retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers.

Enfin, l'étude examine le rôle des villes, des régions et de certains territoires en particulier en tant que hubs et écosystèmes d'entreprise pour attirer les créateurs et les employés de start-ups ressortissants de pays tiers. Les grandes villes européennes, telles que Berlin, Stockholm et Madrid, attirent des entrepreneurs du monde entier car les start-ups y sont nombreuses, elles se développent rapidement et il existe des structures de financement et de soutien performants. « L'écosystème » (également appelé « hub ») est un environnement ou un « écosystème » composé d'acteurs privés et publics, qui alimente et soutient les start-ups et les entrepreneurs, facilitant ainsi l'action des entrepreneurs. Par exemple, l'existence de projets antérieurs, la disponibilité de mécanismes de financement pour start-ups, un système de brevets et une culture qui tolère l'échec sont autant de facteurs qui facilitent la création de nouvelles entreprises.

Les pays participant à l'étude utilisent divers termes et, aux fins de l'étude, les termes « visas » et « titre de séjour » sont utilisés pour désigner les moyens d'autoriser l'entrée et le séjour pendant une certaine période pour la création d'une entreprise ou d'une start-up. Le terme « dispositif » peut être utilisé dans un contexte plus large, notamment pour désigner l'admission d'un individu au titre d'un visa ou d'un titre de séjour particulier et les avantages supplémentaires qui peuvent être accordés.



1.4. STRUCTURE DU RAPPORT

Outre cette introduction (Section 1), le présent Rapport de Synthèse du REM comporte les sections suivantes :

- Section 2 : Aperçu contextuel de l'environnement économique permettant la création d'une entreprise dans les États membres
- Section 3 : Cadre juridique et politique national relatif à l'admission des start-ups et des entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers
- Section 4 : Conditions d'admission pour les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers
- Section 5 : Attirer les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers
- Section 6 : Renouvellement des titres de séjour/visas et mesures visant à retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants.

2. APERÇU CONTEXTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PERMETTANT LA CRÉATION DE START-UPS DANS LES ÉTATS

Pour mettre en contexte le reste de l'étude, cette section détaille les politiques et pratiques nationales de promotion des start-ups **en général**, y compris les start-ups créées par les ressortissants de l'État membre concerné et les ressortissants de l'UE. Les autres sections de l'étude (sections 3, 4, 5 et 6) se concentrent sur les politiques et pratiques nationales pour les start-ups et les entrepreneurs innovants **ressortissants de pays tiers uniquement**.

Encourager les start-ups et les entrepreneurs innovants est une priorité politique nationale pour la plupart des États membres⁶ qui ont mis en œuvre des politiques ou des stratégies spécifiques. Chaque État membre dispose d'un document stratégique consacré aux start-ups, aux entrepreneurs innovants ou décrivant les politiques qui concernent ces entreprises. Les États membres ont mis en place différentes mesures pour encourager les start-ups et les entrepreneurs innovants, notamment en fournissant un **soutien financier** et en **réduisant les lourdeurs administratives** pour l'ensemble des nouvelles start-ups ou des nouveaux entrepreneurs.

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont adopté une définition juridique de la notion de « start-up », contrairement aux autres

États membres.⁷Toutefois, de nombreux États membres ont indiqué qu'ils utilisaient des définitions d'usage pour identifier les start-ups.⁸ Dans ces définitions d'usage, les « start-ups » sont généralement définies par la **durée d'existence de l'entreprise**⁹. Parmi les autres caractéristiques déterminantes, on peut citer le fait d'être une **petite ou une micro-entreprise**¹⁰, de présenter un **potentiel de croissance rapide**¹¹ ou de lancer un **produit ou un service nouveau ou innovant**.¹² (Voir l'annexe 4 pour plus de détails).

En France et au Luxembourg, une « entreprise innovante », et en Italie, une « start-up innovante », sont deux expressions qui ont une définition juridique. La plupart des États membres n'ont pas clairement défini ce qu'est un « entrepreneur innovant ». ¹³ Dans plusieurs cas, un « entrepreneur » est un terme consacré par la loi, une politique ou un décret,¹⁴ tandis que le terme « innovant » est généralement défini dans un projet de loi ou une définition d'usage¹⁵. Le Portugal a adopté des définitions juridiques différenciées du terme « entrepreneuriat » : « entrepreneuriat qualifié et créatif », « entrepreneuriat féminin », « entrepreneuriat des jeunes », « projets d'amorçage » et « spin-off » (voir l'annexe 4 pour plus de détails).

2.1. CRÉER UNE ENTREPRISE

Tous les États membres imposent certaines exigences pour la création d'une entreprise, qui varient selon le type d'entité juridique ou la nature de l'activité. Les critères sont notamment les suivants :

- **L'individu doit être âgé de 18 ans ou plus** pour créer l'entreprise.¹⁶
- **Immatriculation officielle**¹⁷ : il est obligatoire d'enregistrer une société, par exemple, en tant qu'entreprise individuelle, société à responsabilité limitée ou société de personnes.
- **Capital de départ minimum**¹⁸ : l'exigence d'un capital de départ minimum varie considérablement, de seulement 2 BGN (1 €) en Bulgarie à plus de 12 000 € au Luxembourg. En

Finlande, le porteur de projet doit disposer de fonds d'environ 1 000 euros mensuels pour subvenir à ses besoins et avoir accès à des ressources et à un financement suffisant.

- **Inscription à la sécurité sociale**¹⁹ : les sociétés sont tenues d'être inscrites à la sécurité sociale afin de payer les cotisations dans les délais impartis.
- **Enregistrement auprès des autorités fiscales** : tous les États membres exigent que les nouvelles entreprises soient enregistrées auprès des autorités fiscales, mais à des moments différents. Au Royaume-Uni, par exemple, les porteurs de projet doivent immatriculer leur société auprès du service des impôts sur les sociétés dans les trois mois suivant la création de la société.

6 AT, BE, BG, CZ, CY, DE, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LU, LT, LV, MT, NL, PL, PT, SE, UK.

7 AT, BE, BG, CZ, DE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, LU, MT, NL, PL, SE, SI, SK, UK.

8 BE, CZ, DE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, LU, SE, SI, UK.

9 Pas plus de trois ans : HR, SK. Pas plus de quatre ans : BE. Pas plus de cinq ans : AT, FI, IT, LU, SI. Pas plus de six ans : IE, FR, SE. Pas plus de 10 ans : DE, ES. UK - durée non précisée. Une entreprise nouvellement fondée : CZ

10 BE, HU, LT, LU, SK.

11 CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HU, LT, LU, SE, SI, SK, UK.

12 CZ, DE, ES, IE, IT, LU, LT, SE, SI, SK, UK.

13 AT, BE, BG, CZ, DE, ES, FI, HR, HU, IE, IT, LT, LV, NL, PL, SE, SK, UK.

14 AT (par la loi), ES (par la loi), FI (par la loi), UK (document de politique générale).

15 AT, BE, BG, EE, ES, FI, HR, HU, IT, LT, SE, UK.

16 BE, CZ, DE, IE, LT, SE, SK. En CZ, il est possible de créer une entreprise à partir de l'âge de 16 ans avec le consentement des parents ou du tuteur. Ensuite, le tribunal prend connaissance du business plan et décide après audition du mineur. En LT, il est possible de s'installer à partir de l'âge de 16 ans si le mineur est reconnu comme pleinement émancipé par le tribunal.

17 AT, BE, BG, CZ, DE, EE, FI, FR, HU, IE, LT, LU, LV, NL, MT, PL, PT, SE, SI, SK, UK.

18 BG, CZ, HR, LT (en fonction du statut juridique), LU, MT, SE, SI, SK.

19 BE, CZ, EE, ES, FI, FR, HU, IE, LT, LU, NL, PL, PT, SE, SI, UK.

- **Présence physique dans le pays:**²⁰ au Luxembourg, la société doit être physiquement présente dans le pays. De même, en Lituanie, chaque société doit avoir une adresse officielle dans le pays. En Italie, les start-ups innovantes doivent installer leur siège en Italie ou peuvent le faire dans un autre État membre de l'UE/EEE à condition qu'elles aient un site de production ou une succursale en Italie.
- **Condition de résidence:**²¹ pour créer une société, les propriétaires doivent être basés dans l'État membre ou dans l'UE/EEE. Par exemple, en Finlande, l'exigence est qu'au moins un des membres du conseil d'administration de la société réside de façon permanente en Finlande, et qu'il soit en outre ressortissant de l'UE. En Belgique, il n'y a pas de condition de résidence en tant que telle, mais pour certaines actions (comme l'ouverture d'un compte bancaire obligatoire pour créer une entreprise en Belgique), des conditions de résidence s'appliquent. En Estonie, si le créateur de l'entreprise est un e-résident (note du traducteur: voir page 24 la résidence électronique en Estonie), il n'est pas nécessaire qu'il réside dans le pays.
- Ouverture **d'un compte bancaire d'entreprise:**²² par exemple, en Hongrie, toutes les entreprises doivent ouvrir un compte bancaire.
- **Preuve de connaissances élémentaires en gestion d'entreprise:**²³ en Belgique (sauf en Région flamande), les personnes doivent connaître les fondamentaux de la gestion d'entreprise et justifier ces connaissances par un diplôme, une expérience pratique ou en passant un examen.
- **Business plan:**²⁴ le business plan est un outil stratégique et de communication essentiel pour structurer et planifier le projet.

Les **frais d'enregistrement** d'une société varient selon le type d'entreprise, la nature de son activité et selon que les entreprises ont eu recours à un soutien administratif, comme la consultation d'un notaire. À titre indicatif, les coûts de l'enregistrement d'une société à responsabilité limitée dans les États membres se situent entre 13²⁵ et 2 000²⁶ euros environ. De nombreux États membres ont indiqué que les coûts étaient généralement inférieurs à 100 euros²⁷ ou entre 100 et 200 euros²⁸. Dans certains pays, lorsque l'enregistrement est effectué en ligne, le coût est moindre (en Pologne, pour les entreprises individuelles) ou nul (Portugal). Dans certains États membres, comme l'Espagne, les

frais d'enregistrement d'une entreprise sont à **la charge de la municipalité** et varient donc selon les régions. En Slovaquie, lorsque la demande est faite par l'intermédiaire du portail "e-Vem",²⁹ aucun frais ne s'applique, mais lorsqu'un notaire intervient, le coût se situe entre 300 et 500 euros. De même, en République slovaque, les frais vont de 300 à 600 euros environ.

Le **délaï pour créer une société** varie dans chacun des États membres selon le type d'entreprise et la nature de son activité. Par exemple, aux Pays-Bas, le délai s'étend de 48 heures à plusieurs semaines, en fonction du type d'entreprise. Le temps nécessaire pour créer une entreprise dans la **pratique** varie entre moins d'un jour (Estonie, Pologne) et environ un mois (Belgique³⁰, République tchèque, Italie).³¹ En Estonie, le délai minimum pour enregistrer une société et recevoir une confirmation est d'environ trois heures, mais il a été signalé que les délais réels pouvaient varier et que si une personne recevait l'assistance d'un notaire, cela pouvait prendre jusqu'à trois jours. D'autres États membres font état de deux à trois jours ouvrables³² et de six à huit jours ouvrables,³³ tandis qu'en Espagne, la durée moyenne déclarée est estimée à 12,5 jours.

La plupart des États membres ont identifié des obstacles administratifs et structurels à la création d'une entreprise et beaucoup ont indiqué que les résultats des évaluations menées les encouragent à lever les **obstacles administratifs et bureaucratiques** que rencontrent les entreprises.³⁴ Par exemple, en Espagne, le Cadre stratégique pour les PME 2030 recommande de **simplifier** et de **raccourcir** la procédure de création d'une entreprise³⁵. En 2020, la République tchèque prévoit d'introduire un « Trade Package », soit une série de mesures visant à simplifier l'écosystème des entreprises et à faciliter la création d'une entreprise.

Les autres obstacles mis en évidence sont liés au contexte ou aux politiques des États membres. En Belgique, l'obligation de démontrer que l'on possède les **fondamentaux de la gestion d'entreprise** est perçue comme un obstacle. Elle a d'ailleurs été supprimée en Région flamande en 2018. Le Royaume-Uni a fait état de **freins à la création d'entreprises par les femmes**; le gouvernement s'est donc fixé comme objectif d'augmenter le nombre de femmes entrepreneures d'ici à 2030. Selon Czech Invest, agence de développement des entreprises et des investissements, **l'impossibilité d'enregistrer sa société** en ligne constitue un obstacle majeur pour les start-ups et les entrepreneurs en République tchèque.

20 CY, CZ, EE, LU, LT, SK.

21 BE, FI, IE, LU, SI, SK.

22 BE, CZ, EE, FI, HU, HR, LT, LU, LV, MT, PL, PT, SI.

23 BE (sauf en Région flamande).

24 FI, LU, SK.

25 UK - 12 £ (13,41 €) pour enregistrer sa société en ligne et 40 £ (44,72 €) par la poste.

26 AT (avec deux associés ou plus).

27 BE, FR, LT, NL, UK.

28 CY, CZ, EE, IE, IT, LU, SE.

29 Voir plus ; <https://www.spiritslovenia.si/en/spirit-slovenia/entrepreneurship-innovation-technology-development>

30 En Belgique, le délai officiel pour créer une entreprise est d'environ 3 à 5 jours

31 BE, CZ, IT - en Italie, les délais varient selon les provinces. Par exemple, à Vérone, le temps d'attente moyen est inférieur à un jour, alors qu'à Naples, il est bien plus long, jusqu'à 185 jours.

32 FI, FR, HR, LT, LV, MT, SI.

33 AT (c'est le délai officiel mais en pratique cela peut prendre plus de temps), DE, HU, SE, SK, UK.

34 AT, BE, ES, FR, HR, HU, LT, LV, NL, SE, SI, SK.

35 Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. « Cadre Stratégique de la Politique relative aux PME 2030 ». <https://industria.gob.es/es-es/Servicios/MarcoEstrategicoPYME/Marco%20Estrat%C3%A9gico%20PYME.pdf>, consulté pour la dernière fois le 6 août 2019.



2.2. APPUI AUX START-UPS ET AUX ENTREPRENEURS

Tous les États membres ont mis en place des **hubs et des écosystèmes** où les acteurs publics et privés soutiennent et développent les start-ups et les entrepreneurs. Les principaux acteurs sont les **universités, les institutions publiques** et les **entreprises privées**, qui interviennent généralement en tant que « business angels »³⁶, investisseurs privés et incubateurs ou accélérateurs.³⁷

Certains États membres ont indiqué que les **universités** appuient les projets et start-ups dirigés principalement par des étudiants ou des chercheurs.³⁸ Ils proposent notamment des conseils, du financement et des locaux ou des laboratoires pour les entrepreneurs. En Autriche, par exemple, l'Université d'économie et de commerce de Vienne propose des services et des conseils aux entrepreneurs, tandis que l'Université d'Aalto en Finlande possède sa propre communauté de start-ups, « **A-Grid** ». Au Luxembourg, l'Université du Luxembourg gère son propre incubateur et propose un Master en Entrepreneurat et Innovation. En République tchèque, de nombreuses universités ont créé des incubateurs d'entreprises offrant des services de conseil pour analyser les business plans et de mentorat, comme xPORT de l'Université d'économie, InQbay de l'Université technique tchèque, Point One de l'Université des sciences de la vie et GreenLight de l'Université technique d'Ostrava. Aux Pays-Bas, les universités ont des programmes similaires et collaborent étroitement avec les accélérateurs et les incubateurs. Citons par exemple l'ECE (Centre Erasmus pour l'entrepreneuriat) et l'ACE (Centre d'Amsterdam pour l'entrepreneuriat). En Allemagne, au cours des 20 dernières années, environ 140 postes de professeur et chaires d'entrepreneuriat et d'innovation ainsi que de nombreux « bureaux pour l'entrepreneuriat » ont été créés dans les universités du pays. Ces derniers fournissent des conseils mais agissent souvent comme des incubateurs et des accélérateurs, qui sont, entre autres, financés par le Ministère fédéral de l'économie et de l'énergie par le biais du [programme de création d'entreprises à l'université, EXIST](#).

En dehors du milieu universitaire, des **incubateurs et des accélérateurs** ont été développés dans la plupart des États membres.³⁹ En Irlande, il existe plusieurs exemples de hubs soutenus par le secteur privé et le secteur public, tels que le **Health Innovation Hub, le Marine and Renewable Energy**

Research Centre, le Digital Hub et New Frontiers⁴⁰. De même, en Suède, l'Agence pour la croissance économique et régionale finance et organise le programme d'incubation, **Start-up Sweden**, qui s'adresse aux start-ups du numérique. D'autres agences gouvernementales suédoises, telles que **Vinnova, Almi** et **Rise**, sont étroitement engagées dans le développement et le soutien des systèmes d'incubateurs. En République slovaque, le **Centre national des entreprises** offre un soutien de type « guichet unique ». En Allemagne, l'initiative BMW Digital Hub soutient les start-ups du numérique dans 12 régions, où des entreprises établies travaillent en collaboration avec des start-ups innovantes. Le type de soutien fourni par les incubateurs varie. La plupart des États membres en ont identifié plusieurs. Dans la plupart des cas, des espaces de **co-working** sont proposés, ce qui permet aux start-ups d'avoir accès à des espaces de bureaux pour un tarif avantageux. Les autres types de soutien comprennent **des services de conseil et de mentorat, de la formation et des ateliers, des événements et de la mise en réseau**, ainsi que des **opportunités d'investissement**.

Il existe de nombreux exemples d'événements qui encouragent les jeunes à entrer dans la communauté des start-ups et des entrepreneurs. En Finlande, la manifestation annuelle **Slush**, consacrée aux start-ups et aux technologies, est organisée à l'initiative des étudiants. En Suède, le **festival annuel de Tekla** vise à promouvoir l'intérêt des jeunes filles pour la technologie et l'entrepreneuriat. En Lettonie, deux conférences sur les start-ups et les technologies sont organisées chaque année, **Techchill** et **Digital Freedom Festival**. En Allemagne, plusieurs Länder organisent des événements ou des programmes pour encourager les « jeunes talents » à s'engager dans l'entrepreneuriat, comme l'initiative **Start-up BW Young Talents** dans le Bade-Wurtemberg. Depuis 2016, le Portugal accueille le **Web Summit**, l'un des plus grands événements annuels mondiaux dans le secteur des technologies. En Lituanie, le StartUp Fair est un événement annuel international qui représente non seulement plusieurs dizaines de start-ups locales et étrangères, d'investisseurs, de représentants d'accélérateurs à la recherche de start-ups prometteuses, mais aussi l'écosystème tout entier.



2.3. RÔLE DES VILLES ET DES RÉGIONS

La plupart des États membres indiquent que les **villes et les régions** jouent un rôle important dans la création et le soutien des écosystèmes et des hubs d'entrepreneurs.⁴¹ Comme l'a indiqué l'Allemagne, la plupart des hubs et écosystèmes de start-ups sont implantés principalement au niveau local et régional, ce qui permet d'établir un lien plus étroit entre les créateurs et les entrepreneurs de start-ups et les principaux acteurs de l'économie locale. Les villes et les régions des États membres ont tendance à **proposer des mécanismes de soutien et de financement aux start-ups** et à travailler aux côtés d'organismes publics et privés pour **établir des écosystèmes** qui permettent aux start-ups de se développer dans la région. En France, la ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes soutiennent financièrement **Lyon Start-up**, le projet de la **Fondation de l'Université de Lyon**. Ce programme

de quatre mois offre une formation accélérée à l'entrepreneuriat, des événements de networking avec des experts mondiaux, des ateliers de groupe, une formation pour savoir présenter son projet (« pitcher ») et un concours de pitch. La ville d'Amsterdam a mis en place son propre programme d'incubation, le programme Start-up in Residence. Il confronte les start-ups et les scale-ups^{*} aux principaux enjeux sociaux d'Amsterdam. Le programme offre notamment aux start-ups une formation intensive ainsi qu'un accompagnement par des coachs ou des mentors professionnels. D'autres villes qui ont joué un rôle important dans le soutien des écosystèmes de start-ups sont **Stockholm, Londres** et **Berlin**. À Stockholm, plusieurs « licornes »^{*} se sont développées, la ville étant le siège de nombreux hubs pour start-ups, tels que The Factory, SUP46, Things et Epicenter. En Slovaquie, les start-ups et les entreprises innovantes

³⁶ Personnes qui investissent pendant la phase d'amorçage de la start-up, en échange d'une participation dans l'entreprise.

³⁷ Les incubateurs et les accélérateurs sont des organisations conçues pour accélérer la croissance et le succès des entreprises grâce à des ressources et des services de soutien aux entreprises comme la mise à disposition d'espaces physiques, de capital, de services de coaching, de services partagés et de mise en relation avec un réseau. Les incubateurs « incubent » ou génèrent des idées novatrices pour créer une nouvelle entreprise, tandis que les accélérateurs ont tendance à « accélérer » le développement et la croissance d'une entreprise existante.

³⁸ AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, IE, IT, LU, LT, LV, NL, SE.

³⁹ AT, BE, CY, CZ, DE, IT, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, UK (dénommés « centres de catapultage »).

⁴⁰ Programme national de développement des start-ups en phase d'amorçage.

⁴¹ AT, BE, BG, CZ, DE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PT, SE, UK.

* Note du traducteur : Une licorne est une start-up privée valorisée à plus d'un milliard d'euros. Ce terme anglo-saxon indique un changement d'échelle d'une entreprise, grâce à une stratégie d'accélération de la croissance, en particulier à l'international. En règle générale, il s'applique aux jeunes pousses déjà sorties du statut de start-up mais qui n'ont pas encore atteint celui de Licorne.

ont été encouragées dans plusieurs parcs technologiques des villes et des régions, par exemple le parc technologique de Ljubljana ou dans les régions de Pomurje et Primoska.

Pour encourager la création d'entreprises dans leur région, les villes **peuvent offrir des espaces de co-working à faible coût et/ou des espaces où les entrepreneurs peuvent élaborer et tester leurs produits grandeur nature**. Ces aides permettent aux start-ups d'accélérer leur développement. Par exemple, en France, le **Nantes City Lab** (un laboratoire d'expérimentation basé à Nantes) fournit une gamme d'équipements et de données aux start-ups afin qu'elles puissent développer et accélérer leurs concepts. En Belgique, Anvers a créé le **Start-up Village**, qui offre un espace financièrement accessible aux start-ups et des possibilités de mise en réseau entre les start-ups, les entreprises, les mentors et les

investisseurs. Pour citer d'autres exemples : l'**Accelerator Start-up Sofia** en Bulgarie, le **Helsinki Business Hub** en Finlande, le **Lazio Start-up Programme** en Italie, le **1535° Creative Hub** et le **Luxembourg City Incubator** au Luxembourg, et **Start-up Lisboa** ou **Scaleup Porto** au Portugal. Le JIC (Centre d'innovation de Moravie du Sud) a été le premier incubateur non privé de start-ups en République tchèque. Depuis 2014, il a soutenu plus de 229 entreprises, principalement des start-ups, qui ont reçu plus de 200 millions de CZK (7,8 millions d'euros) d'investissements et dont le chiffre d'affaires s'élève à 3,2 milliards de CZK (125 millions d'euros). En 2016, Prague a décidé d'ouvrir son propre centre d'incubation appelé Prague Start-up Centre. Six entreprises incubées ont reçu au total un investissement de plus de 110 millions de CZK (4,3 millions d'euros) en 2017.



2.4. SECTEURS D'ACTIVITÉ ET INDUSTRIES QUI ATTIRENT LES START-UPS

La moitié des États membres ne ciblent aucun secteur ou industrie spécifique vers lesquels ils souhaitent attirer les start-ups.⁴² Cependant, ils reconnaissent que certaines industries et certains secteurs sont davantage recherchés par les start-ups ou sont considérés comme plus attractifs que d'autres. Cela peut être dû aux possibilités de financement disponibles et aux taux de réussite antérieurs dans certains secteurs industriels en particulier. Par exemple, en Espagne et en Irlande, bien qu'il n'y ait pas eu d'objectif déclaré d'attirer les start-ups dans un secteur particulier, de nombreuses start-ups se sont développées dans le secteur de l'information et de la communication. En Hongrie, les principaux secteurs qui ont réussi à attirer des start-ups sont l'information et la communication, la santé humaine (en particulier la médecine et la chimie) et les transports.

Certains États membres ont fait état d'une tendance à l'investissement à destination des start-ups et des entrepreneurs dans des secteurs qui cherchent à relever des défis mondiaux contemporains, tels que le changement climatique, la résistance aux antibiotiques et l'évolution technologique avancée. En Suède, par exemple, le nombre d'entreprises spécialisées dans l'analyse des données, le machine learning et l'intelligence artificielle (IA) a augmenté. Une start-up qui s'attaque au changement climatique, Altered Company (fondée en 2015 à Stockholm), a mis au point un économiseur d'eau qui permet de réduire la consommation d'eau jusqu'à 98 %. Bien qu'aucun objectif spécifique n'ait été fixé par les États membres, plusieurs ont fait état de l'importance du **secteur de la technologie**⁴³. Par exemple, le gouvernement estonien a financé des secteurs spécifiques, telles que la **cybertechnologie**, les **technologies vertes** (cleantech) et la **technologie de l'éducation**. L'Italie est ouverte à tous les domaines, bien qu'il y ait une concentration des start-ups dans le secteur technologique, notamment la production de logiciels ou la recherche et le développement. De même, la Suède a indiqué que le domaine de prédilection des start-ups du pays était celui de la technologie.

D'autres États membres ont fait état d'une approche plus ciblée des investissements en faveur des start-ups dans des secteurs industriels spécifiques.⁴⁴ En Allemagne, il s'agissait du secteur numérique, des services financiers et des assurances. Les principales technologies innovantes (par exemple l'intelligence artificielle) jouent un rôle de plus en plus important, de même que les technologies durables et écologiques. En Lituanie, les principaux secteurs sont notamment ceux des **technologies financières**, des **TIC**, des

sciences de la vie et des **technologies laser**. En Autriche, les domaines ciblés sont les **mathématiques**, l'**information**, les **sciences naturelles** ou la **technologie**. Neuf secteurs ont été inclus dans le cadre de la « politique sectorielle de pointe » aux Pays-Bas,⁴⁵ notamment les **sciences de la vie et la santé**, la **technologie de pointe** et l'**énergie**. Six secteurs sont ciblés au Portugal dans le cadre de la stratégie nationale pour l'économie numérique intitulée « *Iniciativa Indústria 4.0* » : l'**agroalimentaire**, l'**industrie automobile**, le **tourisme**, la **cybersécurité**, la **finance** et la **mode**. Au Luxembourg, 10 secteurs sont considérés comme des « secteurs innovants »,⁴⁶ notamment l'**espace**, les **TIC**, les **technologies vertes** (**cleantech**), les **sciences et technologies de la santé** et la finance (**fintech**).

42 BE, CZ, ES, FI, HU, IE, IT, MT, NL, SE, SK, UK.

43 AT, BE, CY, DE, EE, ES, FI, PL.

44 AT, BG, DE, FR, LT, LU, LV, NL, PL.

45 Les neuf secteurs aux Pays-Bas sont : l'horticulture et les matériaux de base, l'agriculture et l'alimentation, l'eau, les sciences de la vie et la santé, la chimie, la haute technologie, l'énergie, la logistique et les arts. La politique sectorielle de pointe ne concerne pas spécifiquement les start-ups mais les entreprises en général. Toutefois, dans la pratique, les Pays-Bas disposent de hubs spécialisés dans ces technologies. L'écosystème des start-ups se trouve autour de ces hubs et constitue souvent (mais pas uniquement) le volet technologique des secteurs de pointe. Certaines start-ups sont spécialisées dans les industries créatives, la fintech, les sciences de la vie/medtech, la logistique, les technologies alimentaires, les technologies de l'énergie, mais aussi des start-ups plus axées sur l'impact social.

46 Ces secteurs sont : l'espace, les TIC, la finance, l'automobile, la logistique, les cleantech, les sciences et technologies de la santé, la fabrication, les industries créatives et le bois.

3. CADRES LÉGISLATIFS ET POLITIQUES RELATIFS À L'ADMISSION DES START-UPS ET DES ENTREPRENEURS INNOVANTS

3.1. DEGRÉ DE PRIORITÉ ACCORDÉ À L'ATTRACTIVITÉ DES START-UPS ÉTRANGÈRES

Attirer les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers est une priorité politique dans 17 États membres (au moment de l'étude)⁴⁷. Cette priorité se reflète généralement dans les stratégies nationales, telles que le Start-up package en Autriche, le Cyprus Start-up Plan à Chypre, le Grand plan d'investissement en France, la Déclaration de politique nationale sur l'entreprenariat en Irlande, le Start-up Delta (rebaptisé [Techleap.NL](#) depuis le 1^{er} juillet 2019) dirigé par l'envoyé spécial pour les start-ups (Prince Constantin des Pays-Bas) et le Ambitious Entrepreneurship Action Plan aux Pays-Bas, la Stratégie de développement responsable en Pologne et Start-up Portugal au Portugal. Ces stratégies nationales détaillent les raisons pour lesquelles les États membres souhaitent attirer les entrepreneurs étrangers, par exemple pour remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés (Autriche), créer des emplois à forte valeur ajoutée, apporter des capitaux étrangers et contribuer au budget de l'État par le biais des recettes fiscales (Estonie), et promouvoir l'innovation et la compétitivité sur la scène internationale (France). La Lettonie souhaite attirer les créateurs de start-up dans des secteurs à

forte valeur ajoutée et dont l'activité principale est la création de produits et services innovants. Dans certains États membres, cette priorité a fait l'objet d'un engagement politique à haut niveau. Lors de la conférence Viva Technology en France en 2017 (qui a réuni des start-ups et des leaders mondiaux de l'innovation), le président Emmanuel Macron a déclaré vouloir faire de la France la nation leader de l'hyper-innovation, et le pays de la révolution de l'entreprenariat et de l'innovation.

Les huit autres États membres⁴⁸ participant à cette étude ne considèrent pas qu'attirer les start-ups et les entrepreneurs ressortissants de pays tiers est une priorité nationale particulière. Ils ne se focalisent pas sur l'entreprenariat innovant initié par des ressortissants de pays tiers mais, plus généralement, sur le dynamisme de la culture des start-ups. En Allemagne, bien qu'il ne s'agisse pas d'une priorité politique spécifique, les start-ups étrangères ont fait l'objet d'une attention politique, par exemple par le financement de programmes au niveau fédéral.

3.2. EXISTENCES DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR LES START-UPS

Treize États membres ont mis en place un dispositif spécifique d'admission pour les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers⁴⁹. Ces dispositifs permettent aux entrepreneurs innovants d'être admis après obtention de différents types de visas⁵⁰ ou titres de séjour⁵¹. Dans douze États membres, la législation nationale prévoit un **visa**⁵² et/ou un **titre de séjour**⁵³ spécifique pour faciliter l'immigration des créateurs de start-up et des entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers. En outre, en Irlande, le Start-up Entrepreneur Programme (STEP) cible les entreprises à fort potentiel et les

porteurs de projet retenus reçoivent un titre de séjour général (voir l'annexe 1 pour une vue d'ensemble des dispositifs).

Les États membres dotés d'un dispositif spécifique d'admission sont ceux qui considèrent qu'attirer les start-ups étrangères est une priorité politique (voir section 3.1), à l'exception de la Bulgarie et de la Pologne. Les raisons justifiant l'adoption de dispositifs spécifiques aux start-ups sont conformes aux objectifs fixés par les priorités politiques, à savoir stimuler la mondialisation et l'innovation au sein l'économie du savoir. Dans certains pays, des changements microéconomiques sont également en jeu. Par exemple, en Finlande,

47 AT, BG, CY, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, PT, SI, UK.

48 BE, CZ, DE, HR, HU, LU, SE, SK.

49 AT, CY, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LV, NL, PT, UK.

50 Le « visa de court séjour » est défini comme l'autorisation ou la décision d'un État membre de l'UE en vue d'un transit ou d'un séjour envisagé sur le territoire d'un ou de plusieurs États membres de l'UE ou de tous les États membres de l'UE pour une durée maximale de 90 jours sur une période de 180 jours (Glossaire du REM, version 6.0). Pour les visas de court séjour, le Royaume-Uni fonctionne différemment de l'espace Schengen. Au Royaume-Uni - qui se trouve en dehors de l'espace Schengen - un visa de visiteur classique permet généralement aux personnes de rester jusqu'à six mois (au lieu de 90 jours) sur une période de 180 jours. Un « visa de long séjour » est une autorisation délivrée par un État membre, conformément à l'article 18 de la convention de Schengen, ou délivrée conformément au droit national des États membres n'appliquant pas l'intégralité de l'acquis de Schengen (glossaire du REM, version 6.0).

51 Le « titre de séjour » est défini comme « une autorisation délivrée selon le format prévu par le règlement (CE) 1030/2002, autorisant son titulaire à séjourner légalement sur le territoire d'un État membre » (glossaire du REM, version 6.0).

52 EE, ES, FR, IT, PT, UK.

53 AT, CY, EE, ES, FI, FR, LT, LV, NL, PT.

le monde des affaires a connu un changement important, passant d'un terrain de jeu dominé par quelques grandes entreprises à un écosystème dynamique dominé par de multiples petites entreprises. Désormais, en Finlande, la plupart des nouveaux emplois sont créés par les petites et moyennes entreprises, en particulier dans le domaine de la technologie et de l'innovation qui regroupe la majorité des gains de productivité de l'économie. Des dispositifs spéciaux ont également été mis en place dans les États membres pour mieux cibler des groupes spécifiques de ressortissants de pays tiers. Par exemple, en Autriche, un parcours d'admission distinct pour les créateurs de start-up a été créé après qu'il a été reconnu que les dispositions précédentes s'appliquant à l'admission des jeunes

entrepreneurs ayant l'intention de créer une entreprise étaient trop restrictives.

Bien que les raisons justifiant l'adoption de parcours spécifiques pour l'admission des start-ups et des entrepreneurs soient très similaires d'un État membre à l'autre (voir section 3.1 ci-dessus), leur conception, leurs objectifs et les conditions spécifiques d'admission diffèrent sensiblement (voir section 4 ci-dessous). La plupart des dispositifs ont été introduits au cours des trois dernières années. Le Royaume-Uni a été le premier pays à introduire un dispositif spécifique pour les start-ups en 2008 avec le Visa Entrepreneur (Tier 1), suivi par l'Irlande en 2012, l'Espagne en 2013, l'Italie en 2014 et les Pays-Bas en 2015⁵⁴. Sept⁵⁵ des treize États membres ont adopté un dispositif spécial start-ups en 2017.

GRAPHIQUE 1 : CHRONOLOGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS POUR START-UPS



Un visa et un titre de séjour spéciaux destinés à faciliter l'immigration d'employés de start-ups ressortissants de pays tiers existent actuellement à Chypre, en Estonie, en France et au Portugal. Aux Pays-Bas, un programme pilote sera introduit en 2020 pour les employés considérés comme indispensables à la start-up.⁵⁶ Le French Tech Visa, devenu opérationnel en 2017 et fondé sur une procédure accélérée et simplifiée en vue de l'obtention du « Passeport Talent »,⁵⁷ peut être obtenu aussi bien par les créateurs que par les employés de start-ups. Le Portugal a mis en place un programme dédié aux créateurs de start-up, « Start-up Visa » et un autre « TechVisa », pour les talents internationaux employés par les créateurs de start-up. La chronologie de la mise en œuvre des dispositifs pour start-ups est présentée dans le graphique 1, ci-dessus.

Aucun dispositif spécifique n'existe dans les 11 autres pays.⁵⁸ Là, les porteurs de projets et les potentielles start-ups peuvent s'inscrire en utilisant les voies d'admission générales pour les travailleurs indépendants, les investisseurs et les activités lucratives. En Pologne, un titre de séjour pour activité commerciale peut être accordé à condition que l'entreprise soit très innovante, même si elle ne génère pas encore de revenus. En République slovaque, les ressortissants de pays tiers qui souhaitent créer une entreprise innovante peuvent demander un titre de séjour temporaire aux fins de leur entreprise et doivent présenter le business plan pour justifier leur projet innovant.

Huit États membres font état de changements prévus dans la législation, les politiques et/ou les pratiques concernant les start-ups ou autres entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers⁵⁹. Dans la plupart des cas, les changements consistent en des

54 En plus du dispositif pour start-ups, le dispositif créé pour les travailleurs indépendants (basé sur un système à points) a déjà été introduit en 2007 et peut également être utilisé par les start-ups et les entrepreneurs innovants. Si l'entrepreneur est considéré comme innovant, cela se traduit par des points supplémentaires.

55 AT, CY, EE, FR, LT, LV, PT.

56 Pour plus d'informations, consulter : <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/kamerstukken/2019/07/01/tk-verblijfsregeling-voor-essentieel-personeel-van-start-ups>

57 Le French Tech Visa est une procédure accélérée et simplifiée pour obtenir le « Passeport Talent », carte de séjour pluriannuelle. Ce dispositif cible 3 types de talents internationaux dans le domaine des technologies : les créateurs de start-up, les talents internationaux employés par ces start-ups, ainsi que les investisseurs étrangers. Le **French Tech Visa for Founders** permet aux créateurs de start-up étrangers incubés dans un incubateur labellisé French Tech de développer leur projet en France. Ils peuvent bénéficier du titre de séjour **Passeport Talent porteur de projet économique innovant**, valable pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans, renouvelable. Le **French Tech Visa for Employees** facilite le recrutement de talents internationaux par des entreprises basées en France et reconnues innovantes par le ministère en charge de l'Économie. Ils peuvent ainsi bénéficier du titre de séjour **Passeport Talent salarié qualifié / entreprise innovante**, valable pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans, renouvelable.

58 BE, BG, CZ, DE, HR, HU, LU, PL, SE, SI, SK.

59 BE, BG, DE, ES, FR, IE, LV, NL, SI.

modifications des conditions d'admission ou des procédures pour bénéficier des dispositifs existants,⁶⁰ généralement destinées à rendre les dispositifs d'admission plus accessibles et à optimiser la procédure à suivre pour obtenir un visa/titre de séjour.

Trois États membres signalent qu'il est prévu d'adopter des dispositifs spécifiques aux start-ups.⁶¹ En Bulgarie, un groupe de travail inter-institutionnel a été chargé d'évaluer la possibilité de créer un visa pour start-ups, qui donneront lieu à des projets de loi soumis au débat public et à un examen. En Belgique, la Région flamande a entamé des travaux préparatoires en vue de modifier la législation existante sur les professions indépendantes

en rationalisant les différentes procédures administratives, telles que les visas, les permis de travail et la preuve de compétence professionnelle, qui sont désormais considérées comme un frein par les investisseurs ressortissants de pays tiers. Un point spécifique sera accordé aux start-ups et aux scale-ups. En Suède, à la suite des résultats des élections législatives de 2018, un accord entre les partis a stipulé qu'un titre de séjour spécial devait être créé, destiné aux étrangers hautement qualifiés à la recherche d'un emploi ou à ceux qui ont l'intention de créer une entreprise en Suède. Une enquête sera lancée en 2019 à cet effet, et de nouvelles règles devraient prendre effet à partir du 1er janvier 2021.⁶²



3.3. TENDANCES CONCERNANT LES VISAS ET LES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS DANS LE CADRE D'UNE START-UP

Il est difficile de déterminer le nombre total de créateurs de start-up ayant obtenu un titre de séjour dans l'Union européenne, car les pays qui n'ont pas de dispositif spécifique aux start-ups n'ont pas été en mesure de fournir des statistiques. Les statistiques sur le nombre de créateurs de start-up ayant obtenu un titre de séjour concernent les 13 États membres disposant d'un régime spécifique (voir annexe 3).

En 2018, le plus grand nombre de demandes de dispositifs pour start-ups a été enregistré en Estonie (783), suivie de l'Espagne (305), de la Lituanie (178), des Pays-Bas (127)⁶³, de la Finlande (108), de l'Italie (92), de l'Irlande (42) et de Chypre (7).

Il convient de noter qu'en Autriche, à Chypre, en Estonie, en Finlande et en Lituanie, il s'agissait de la première étape de la procédure où le business plan est évalué. Il existe une procédure de demande de visa ou de titre de séjour distinct. Dans ces États membres, le plus grand nombre de créations d'entreprises a été enregistré en Estonie (245), suivie de la Lituanie (41), de la Finlande (34) et de Chypre (5). Dans les autres États membres, il n'existe pas d'autre demande séparée à soumettre. Une demande de séjour temporaire à des fins commerciales (suivie d'une décision positive) a été accordée à un projet innovant en République slovaque, qui n'a prévu aucun dispositif spécifique.

En ce qui concerne les décisions positives, le plus grand nombre de titres de séjour et de visas délivrés en 2018 a été enregistré par le **Royaume-Uni** (1 160 visas de long séjour pour entrepreneurs et 315 visas pour entrepreneurs diplômés), suivi de la **France** (524 Passeports Talent pertinents délivrés), de l'**Estonie** (422 titres de séjour de longue durée délivrés au total pour des entrepreneurs et des employés de start-ups), de l'**Espagne** (104) et des Pays-Bas (92). Les huit États membres restant ont délivré moins de 50 titres de séjour chacun en 2018. En Autriche, aucun titre de séjour n'a été accordé dans le cadre du dispositif spécifique aux start-ups.

Le cas de l'Irlande est particulier car il est possible d'utiliser une autorisation de séjour octroyée précédemment aux créateurs de start-ups et à leur famille plutôt qu'un dispositif de visa spécifique aux start-ups. Par ce système, l'Irlande a reçu 42 demandes en 2018, dont 18 ont été acceptées, ce qui l'a conduit à octroyer 19 autorisations de séjour (membres de la famille compris).

En termes d'évolution dans le temps, pour les États membres⁶⁴ qui ont fourni des données longitudinales sur 3 ans ou plus, la tendance générale est à une augmentation régulière, bien que quelques différences d'une année sur l'autre puissent être observées. C'est

la France qui enregistre la plus forte augmentation au fil des ans, suivie par le Royaume-Uni.

Les ressortissants qui ont demandé le plus grand nombre de titres de séjour en 2018 étaient originaires de la Fédération de Russie (les premiers en nombre à Chypre, en Estonie, en Finlande et en Lituanie), de l'Inde (les premiers en nombre en Irlande et deuxièmes aux Pays-Bas) et de l'Iran (les premiers en nombre aux Pays-Bas et deuxièmes en Estonie). Les ressortissants ayant obtenu le plus grand nombre de titres étaient originaires de la Fédération de Russie, d'Inde, des États-Unis et de la Chine.

En ce qui concerne les secteurs clés, en Estonie, les start-ups ayant bénéficié d'une décision favorable étaient principalement concentrées dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, ainsi que dans les secteurs de la finance et de l'assurance. En Finlande, les secteurs les plus représentés étaient les technologies de l'information, les jeux, la santé, l'éducation et l'environnement. (Voir aussi la section 2.4)

Aucune donnée n'était disponible sur la pérennité des start-ups après 3 ou 5 ans d'exploitation. Les données sur les retombées économiques de la création de start-ups, tels que les emplois créés, les investissements générés, le chiffre d'affaires annuel, les impôts versés ou d'autres mesures de succès, sont également rares.

60 FR, IE, LV, NL.

61 BE, BG, SE.

62 L'accord multipartite "Utkast till sakpolitisk överenskommelse mellan Socialdemokraterna, Centerpartiet, Liberalerna och Miljöpartiet de gröna" est disponible à l'adresse suivante <https://www.liberalerna.se/wp-content/uploads/utkast-till-sakpolitisk-occ88k-s-c-l-mp.pdf> (dernier accès le 22 avril 2019).

63 Ce nombre concerne la délivrance du premier titre de séjour, et ne comprend pas les changements de statut. Aux Pays-Bas, les start-ups ont également la possibilité de demander un titre de séjour au titre d'une activité indépendante en général. Néanmoins, il n'y a pas de données disponibles sur ce type de demande ni sur le nombre d'employés de start-ups qui sollicitent un autre permis. Par conséquent, les données susmentionnées ne concernent que les demandes de titre de séjour pour créer une start-up et ne reflètent pas nécessairement le nombre total de créateurs et employés de start-ups qui demandent un titre de séjour aux Pays-Bas.

64 FR, IE, IT, NL, ES, UK

4. CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

Cette section donne un aperçu des conditions d'admission pour les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers. La section 4.1. est consacrée aux conditions d'admission dans les États membres ayant des dispositifs spécifiques pour les start-ups, tant concernant le volet entreprise (business plan) que le

volet personnel (admission et séjour de l'entrepreneur/du créateur d'entreprise). La section 4.2 examine les conditions d'admission dans les États membres qui ne proposent pas de dispositifs spécifiques pour les start-ups. L'annexe 2 illustre les parcours d'admission dans chaque État membre en s'appuyant sur quatre cas fictifs.



4.1. CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES ÉTATS MEMBRES DOTÉS DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR LES START-UPS

Comme souligné dans la section 3, 13 États membres⁶⁵ ont mis en place des dispositifs spécifiques pour l'admission des start-ups et des entrepreneurs migrants. Tous ces dispositifs ont en commun l'obligation pour l'entreprise de satisfaire à certains critères relatifs à l'innovation, à l'évolutivité et/ou à la valeur ajoutée de la start-up pour l'économie nationale. Toutefois, ce critère de reconnaissance du caractère innovant se manifeste dans la pratique par des conceptions et conditions d'admission différentes entre les États membres. La start-up doit remplir une ou plusieurs des conditions suivantes : avoir obtenu assez de points (dans les cas où un système à points est mis en place) ; disposer d'un capital minimum ; présenter un business plan ; avoir travaillé avec un facilitateur ou avoir bénéficié de l'accompagnement d'un incubateur ou d'un accélérateur. Le tableau ci-dessous résume les conditions d'admission s'appliquant à l'entreprise et au créateur de la start-up dans chacun des États membres. Elles sont étudiées plus en détail dans les sections suivantes.

4.1.1. Conditions d'admission pour les entreprises

Dans les États membres qui ont mis en place des dispositifs pour start-ups, l'entreprise doit remplir certaines conditions spécifiques. Elle doit être **innovante, évolutive** et/ou apporter **une valeur ajoutée à l'économie nationale et à l'environnement économique**. Le tableau 2 présente la manière dont le critère d'innovation est formulé dans les 13 États membres dotés de dispositifs pour les start-ups.

Pour évaluer le caractère innovant de l'entreprise, les start-ups sont tenues de présenter un **business plan** dans 11 des 13 États membres où il existe des dispositifs spécifiques⁶⁶. Le business plan comprend généralement des informations relatives à l'activité, aux produits ou services de l'entreprise, à l'analyse du marché et aux sources de financement. En plus du business plan, les porteurs de projet doivent justifier de leurs brevets, marques déposées et/ou

propriété intellectuelle. L'Italie recommande que le business plan soit accompagné d'une courte présentation, appelée « pitch deck »⁶⁷. La plupart des pays fournissent un modèle de business plan spécifique à remplir par le porteur de projet. Les deux États membres restants qui n'exigent pas de business plan sont la Lettonie et les Pays-Bas. La Lettonie n'exige pas de business plan en tant que tel, mais les porteurs de projet sont tenus de présenter une demande sur papier libre contenant une description du produit innovant qu'ils prévoient de créer ou de développer et des activités commerciales prévues. Aux Pays-Bas, il faut présenter un plan par étapes assez semblable au business plan.

Détenir un **capital minimum** est une condition d'admission dans cinq États membres. À Chypre, le montant minimum est fixé à 20 000 € ; en Autriche, à Chypre, en Italie et en Irlande, à 50 000 €, tandis qu'au Royaume-Uni, il est fixé à 50 000 £ (environ 58 100 €). L'Autriche exige également qu'au moins la moitié du capital soit apporté sous forme de fonds propres, tandis que l'autre moitié peut avoir la forme de garanties de prêts, de sommes engagées par des « business angel », de capital-risque ou de subventions. En Irlande, le financement doit également être assuré par une ou plusieurs des sources suivantes : ressources propres, prêt à l'entreprise, « business angel », capital-risque ou subvention d'un organisme public irlandais. Le porteur de projet doit également fournir la preuve (sous la forme d'une lettre de la banque, par ex.) que les fonds peuvent effectivement être transférés (étant donné que certaines juridictions contrôlent les transferts d'argent). D'autres États membres n'ont pas d'exigence en matière de financement minimum, mais les porteurs de projet peuvent avoir besoin d'indiquer, dans le cadre de leur business plan, comment la start-up entend se financer.⁶⁸

65 AT, CY, EE, ES, FI, FR, IE, IT, NL, LV, LT, PT, UK.

66 AT, CY, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, PT, UK.

67 Une courte présentation généralement utilisée par les start-ups pour décrire le modèle économique que l'entreprise entend mettre en œuvre, les caractéristiques de son innovation et son potentiel de croissance pour les investisseurs et un business plan qui comprend des estimations détaillées des coûts et des revenus escomptés, avec une description précise de la nature des activités de recherche et de développement.

68 Par exemple en Lituanie, au Portugal et en Espagne.

TABLEAU 1: APERÇU DES CONDITIONS D'ADMISSION REQUISES EN LIEN AVEC LE PROJET ET LE CRÉATEUR DU PROJET

CONDITIONS EN LIEN AVEC LE PROJET

	AT	CY	EE	ES	FI	FR	IE	IT	LT	LV	NL	PT	UK
Business plan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Capital minimum ⁱ	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Participation à un dispositif de soutien/écosystème/accélérateur	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Condition obligatoire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Condition non-obligatoire, mais pourrait appuyer le dossier	●	●	●	●	●	● ⁱⁱ	● ⁱⁱⁱ	●	●	●	●	●	●

CONDITIONS S'APPLIQUANT AU CRÉATEUR DU PROJET

	AT	CY	EE	ES	FI	FR	IE	IT	LT	LV	NL	PT	UK
Qualifications, diplômes du créateur de la start-up	● ^{iv}	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Expérience professionnelle	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Compétences linguistiques	● ^v	● ^{vi}	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Justificatif du paiement des frais liés à la demande du titre de séjour/visa pour la start-up ou son créateur	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Documents de voyage/passeport	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Assurance maladie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Preuves de ressources financières suffisantes pour vivre	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Avoir 18 ans minimum	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Extrait de casier judiciaire vierge ou déclarations prouvant que le ressortissant de pays tiers ne constitue pas un danger pour l'ordre et la sécurité publics	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Source: Rapports des PCN du REM.

Remarque: les cercles pleinement colorés indiquent l'existence de la condition d'admission dans l'État membre.

i: CY: 20 000 euros; AT, IE, IT: 50 000 euros; UK: 50 000 livres (56 084 euros).

ii: En France, l'entreprise doit remplir trois critères pour être qualifiée d'innovante. L'un d'entre eux est la participation à une structure d'appui dédiée aux entreprises innovantes.

iii: IE a pour projet de renforcer leur programme pour start-ups en 2020 en offrant une permission de 12 mois pour les jeunes entrepreneurs pour intégrer un programme d'accélérateur.

iv: Ce critère n'est pas obligatoire mais il est évalué dans le cadre du système à points.

v: Ce critère n'est pas obligatoire mais il est évalué dans le cadre du système à points.

vi: grec et anglais.

La coopération avec un fournisseur de services d'appui aux entreprises préalablement agréé est une condition nécessaire aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni. L'Irlande prévoit de mettre en place en 2020 un permis valable 12 mois pour préparer le dossier de demande STEP avec un accélérateur ou un incubateur, et compte l'intégrer pleinement au dispositif STEP. En Autriche, en Estonie, en France et en Lituanie, cette condition n'est pas nécessaire mais peut être évaluée dans le cadre de la procédure de demande de visa/titre de séjour. Aux Pays-Bas, l'une

des principales conditions pour les start-ups est de travailler avec un **facilitateur préalablement agréé**, c'est-à-dire un accélérateur ou un incubateur, fournissant à l'entrepreneur un programme complet de mentorat/d'accompagnement professionnel. De plus, les start-ups doivent soumettre un accord de coopération avec le dossier de demande de visa/titre de séjour.⁶⁹

69 Par exemple en Lituanie, au Portugal et en Espagne.

TABLEAU 2 : CRITÈRES D'INNOVATION

 Autriche	<p>Le porteur de projet doit présenter un business plan réaliste pour développer et commercialiser ses produits, services, procédés ou technologies innovants dans le cadre d'une entreprise nouvellement établie. Le porteur de projet doit présenter des documents attestant le caractère innovant de l'entreprise.</p>	 Lettonie	<p>La start-up doit être conforme à la définition adoptée, c'est-à-dire qu'elle propose (ou prévoit de proposer) un produit ou un service novateur, ou que son modèle d'entreprise est évolutif.</p>
 Chypre	<p>L'entreprise doit être innovante. Pour ce faire, son budget de recherche et développement, certifié par un auditeur externe, doit représenter au moins 10 % de ses coûts d'exploitation, sur au moins une des trois années précédant l'introduction de la demande de titre de séjour/visa.</p>	 Lituanie	<p>Les activités de la start-up doivent être en lien avec l'introduction de nouvelles technologies ou d'autres innovations importantes pour le développement économique et social de la Lituanie et doivent avoir un potentiel d'expansion (scale-up). Certaines industries spécifiquement mentionnées comprennent, entre autres, la biotechnologie, la nanotechnologie, la technologie de l'information, la mécatronique, l'électronique, la technologie appliquée à la finance et la technologie laser.</p>
 Estonie	<p>Une start-up doit démontrer que son modèle d'entreprise est évolutif. Il doit y avoir au moins un produit minimum viable (MVP) ou un prototype, car le Comité d'experts n'évalue pas les produits/entreprises au stade de l'idée. Le Comité évalue si l'entreprise a un potentiel de croissance, si le modèle d'entreprise est innovant et reproductible, et la valeur ajoutée pour l'environnement économique estonien.</p>	 Pays-Bas	<p>Le service ou le produit doit être innovant. Ce critère est évalué au regard des trois aspects suivants, dont un au moins doit être applicable au produit ou au service en question: 1) Le produit ou le service doit être nouveau aux Pays-Bas; 2) Une nouvelle technologie a été utilisée pour sa production, sa distribution et sa commercialisation et 3) L'organisation de la start-up et la méthode de travail sont innovantes.</p>
 Finlande	<p>La start-up doit avoir un modèle d'entreprise innovant et évolutif avec un potentiel de marché et de croissance à l'international.</p>	 Portugal	<p>L'évaluation de la start-up s'appuie sur les critères suivants: innovation, potentiel de croissance, évolutivité, probabilité de maintien de l'entreprise au Portugal à la fin du programme, potentiel de création d'emplois qualifiés, volume du chiffre d'affaires, valeur des actifs et internationalisation.</p>
 France	<p>La start-up doit obtenir un certificat du Ministère de l'Économie, reconnaissant son caractère innovant.</p>	 Espagne	<p>L'activité innovante doit démontrer sa valeur ajoutée pour l'économie espagnole, son aspect novateur et les possibilités d'investissement. Bien que ce ne soit pas un critère obligatoire, la création d'emplois est également prise en compte.</p>
 Irlande	<p>La start-up doit être internationale et innovante et non une entreprise commerciale classique desservant le marché national. La start-up doit également avoir un fort potentiel de croissance.</p>	 Royaume-Uni	<p>Chaque projet d'entreprise est évalué en fonction des critères suivants: innovation, viabilité et évolutivité.</p>
 Italie	<p>L'aspect innovant d'une entreprise est déterminé en fonction de la présence d'au moins un des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les dépenses de recherche et développement (R&D) et d'innovation représentent au moins 15 % des coûts annuels ou du chiffre d'affaires (la valeur la plus élevée est retenue). Les start-ups nouvellement établies qui ne peuvent justifier d'un premier bilan doivent fournir une prévision des dépenses de R&D. ■ la start-up emploie du personnel hautement qualifié (au moins un tiers de doctorants, docteurs ou chercheurs, ou au moins deux tiers de diplômés de master) ■ le créateur de la start-up est le propriétaire, le titulaire ou preneur de licence d'un brevet déposé, ou le propriétaire d'un logiciel déposé. 		

TABLEAU 3 : DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DÉCISIONS RELATIVES À LA START-UP

État membre	Délai de traitement maximum	Délai de traitement moyen
 Autriche	3 semaines (dans un délai maximum de traitement de 8 semaines pour le titre de séjour)	Aucune information fournie
 Chypre	3 semaines	15 jours calendaires
 Estonie	10 jours ouvrables	Aucune information fournie
 Finlande	Aucun délai de traitement maximum	4 semaines
 France	Aucun délai de traitement maximum	3-4 mois (environ)
 Irlande	Aucun délai de traitement maximum	Aucune information fournie
 Italie	1 mois	Aucune information fournie
 Lettonie	15 jours ouvrables	Aucune information fournie
 Lituanie	1 mois	1 mois
 Pays-Bas	Aucun délai de traitement maximum	Aucune information fournie
 Portugal	90 jours	Aucune information fournie
 Espagne	10 jours	Aucune information fournie
 Royaume-Uni	Varie selon l'organisme agréé	Aucune information fournie

Les États membres ont également des exigences différentes en ce qui concerne le stade de développement de l'entreprise. Certains États membres autorisent les individus à présenter une demande alors que la start-up est au stade de l'amorçage ou de l'idée⁷⁰; d'autres seulement une fois que la société est immatriculée et que l'activité commerciale a démarré.⁷¹ D'autres États membres autorisent les deux⁷². En Estonie, le Comité d'experts n'évalue pas les entreprises qui ne sont encore qu'au stade de projet. L'entreprise doit, a minima, présenter un produit minimum viable ou un prototype. Les dossiers déposés alors que l'entreprise n'est encore qu'au stade de projet seront rejetés sans être examinés. En Autriche, l'entreprise qui a créé la start-up ne doit pas avoir plus de cinq ans d'existence.

4.1.2. Conditions d'admission pour le créateur de la start-up

Dans les treize États membres dotés de dispositifs spécifiques pour les start-ups, le créateur de start-up doit remplir certaines conditions. Dans certains cas, dans le cadre des documents à fournir pour l'évaluation, les créateurs de start-ups doivent fournir des preuves de leurs qualifications et diplômes pertinents⁷³ et/ou d'expérience professionnelle⁷⁴. Des compétences linguistiques sont également requises à Chypre (grec et anglais) et au Royaume-Uni, et sont examinées dans le cadre du système à points en Autriche. Parmi les autres conditions d'admission communément exigées figurent le justificatif du paiement des frais dus,⁷⁵ la preuve de ressources financières suffisantes pour vivre,⁷⁶ le document de voyage/passeport,⁷⁷ l'âge (18 ans minimum⁷⁸) et un extrait de casier judiciaire ou les déclarations montrant que le ressortissant de pays tiers ne constitue pas un danger pour l'ordre et la sécurité publics.⁷⁹

4.1.3. Traitement des demandes

Dépôt de la demande et autorités responsables

Dans les États membres, différentes autorités sont chargées d'évaluer l'**admissibilité des demandes** dans le cadre des différents dispositifs. Dans la plupart des cas, c'est l'autorité publique chargée des questions relatives aux entreprises/start-ups/innovation⁸⁰ qui conduit l'évaluation, tandis que dans d'autres États membres⁸¹, la responsabilité incombe aux ministères respectifs ou d'autres instances qui ne sont pas spécialisés dans l'innovation/les start-up. En Estonie, le Comité d'experts est composé d'organisations représentant les start-ups, y compris des organismes publics et privés. En Autriche, le Service public pour l'emploi est l'autorité compétente. En Irlande, la décision finale est prise par le ministre irlandais de la justice et de l'égalité (sur recommandation d'un comité d'évaluation composé de plusieurs autorités et présidé par les autorités chargées de la question de l'immigration). Au Royaume-Uni, l'idée à l'origine de la start-up doit être validée par un organisme agréé selon le type d'entreprise et le type de visa (start-up ou innovateur).

Dans la majorité des États membres, après une décision positive concernant le business plan, les ressortissants de pays tiers peuvent alors déposer une demande de visa ou de titre de séjour.⁸² Selon l'État membre, ils peuvent le faire auprès d'une représentation étrangère de l'État membre⁸³ dans leur pays d'origine ou dans un

70 IE, IL, FI, LV, LT, PT.

71 AT, ES, LT.

72 CY, FR, LV, NL, PT, UK.

73 CY, FR, LV, NL, PT, UK.

74 AT, EE, IT, LT, PT.

75 EE, ES, IE, LV, PT.

76 AT, CY, EE, ES, FR, FI, IT, LT, LV, NL, PT, UK.

77 AT, CY, EE, ES, IE, IT, FI, LT, LV, NL, PT.

78 ES, IE, LT, PT, UK.

79 AT, CY, EE, ES, FI, IE, LT, LV, NL, PT.

80 AT, CY, ES, FI, IE, IT, LT, LV, NL, PT.

81 FR, IE.

82 CY, EE, ES, FI, FR, IE, LT, NL, UK.

83 CY, EE, FI, FR, LT (jusqu'au 1er septembre 2019), LV, NL,

pays tiers voisin, ou auprès de l'autorité/bureau de l'immigration de l'État membre, s'ils sont déjà sur le territoire de l'État membre concerné⁸⁴. En Italie et en Lettonie, l'évaluation de l'entreprise est menée à la suite de la demande de visa/titre de séjour. En Espagne, l'évaluation des aspects relatifs au droit de résider dans l'État membre en vue de la délivrance d'un titre de séjour et l'évaluation de la start-up elle-même, c'est-à-dire de ses caractéristiques, sont effectuées simultanément dans le cadre d'une procédure à guichet unique. Dans d'autres pays, tels que l'Estonie, la Finlande et la Lituanie, la procédure se fait en deux temps. L'entreprise est d'abord évaluée par des acteurs publics ou privés opérant dans le domaine de l'investissement et du développement économique, puis la demande de titre de séjour du créateur de la start-up est évaluée par les autorités d'immigration. Aux Pays-Bas, l'évaluation pour la délivrance d'un titre de séjour et l'évaluation de la start-up en elle-même sont regroupées en une seule procédure. L'autorité chargée de l'immigration (IND) décide de délivrer ou non le titre de séjour. Pour ce faire, elle sollicite l'avis d'une autorité exécutive (RVO) relevant du ministère des Affaires économiques et de la Politique climatique. La coopération avec un facilitateur est requise pour recevoir le titre de séjour. La RVO fonde en partie ses avis sur le choix et l'évaluation que les facilitateurs (le partenaire commercial) ont déjà faits au moment où ils évaluent si le potentiel de la start-up est suffisant pour l'accompagner dans un rôle de mentor.

Les demandes sont traitées en ligne,⁸⁵ en personne,⁸⁶ ou les deux.⁸⁷ En Irlande, le formulaire de demande peut également être envoyé par la poste.

Délai moyen de traitement sur l'éligibilité de la start-up au dispositif






Dans cinq des treize États membres dotés d'un dispositif spécifique, il n'y a pas de délai de traitement maximal pour déterminer si la start-up peut bénéficier du dispositif. Dans les autres États membres, le délai de traitement maximum prévu par la loi va de 10 jours en Estonie et en Espagne, à 15 jours ouvrables en Lituanie, trois semaines en Autriche et à Chypre, un mois en Lettonie et en Italie et 90 jours au Portugal. Peu d'informations sont disponibles sur le délai réel moyen de traitement. À Chypre, ce délai est de 15 jours ; en Lettonie d'un mois, et de 3-4 mois en Irlande. Le tableau 3 ci-dessous indique les délais de traitement maximum et moyen des demandes des start-ups à bénéficier du dispositif dans chaque État membre.

Certains États membres ont indiqué qu'il n'y a pas de période provisoire entre la décision après évaluation et l'immatriculation de la société/la demande de titre de séjour.⁸⁸ La déclaration d'éligibilité faisant état de la décision positive après évaluation est exigée pour la demande de titre de séjour et est valable pour une période de :

- deux mois en Finlande ;
- trois mois en Lituanie et au Royaume-Uni ;
- six mois en Italie ;
- cinq ans en Estonie.

En ce qui concerne le délai de traitement des demandes de visa ou de titre de séjour pour les start-ups, le tableau 4 indique le délai de traitement maximum fixé par la loi et le délai de traitement moyen dans la pratique.

TABLEAU 4: DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE VISA OU DE TITRE DE SÉJOUR POUR START-UP

État membre	Délai de traitement maximum	Délai de traitement moyen
 Autriche	8 semaines	Aucune information fournie
 Chypre	3 semaines	10 jours calendaires
 Estonie	10 - 30 jours (visa) ⁹¹ 2 mois (titre de séjour)	Moins de 30 jours (visa) 2 mois (titre de séjour)
 Finlande	Pas de maximum	1 mois
 France	Aucun délai de traitement maximum	3-4 mois ⁹²

84 CY, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LV, NL (si le ressortissant de pays tiers se trouve déjà dans l'État membre et est en situation régulière).

85 CY (par courrier électronique), EE (pour la première étape), ES, FR, IE, IT, LT, UK (selon l'organisme d'agrément).

86 AT, FR, IT, LV, UK (en fonction de l'organisme d'agrément).

87 FI, NL (une demande en ligne peut être déposée par le facilitateur).

88 AT, IE, LV.

89 Si le visa est présenté à la représentation étrangère - 30 jours. Si la demande de visa est déposée au poste de police et garde-frontière - 10 jours.

90 Le permis de séjour Stamp 4 lié au dispositif spécifique pour les créateurs de start-up en Irlande peut être rapidement délivré. La recommandation du Comité d'évaluation et la décision du Ministre de la justice et de l'égalité peuvent cependant retarder sa délivrance. La décision relative au permis de séjour sera prise en même temps que la décision relative à la demande de bénéficier du dispositif irlandais, soit trois à quatre mois, comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessus.

État membre	Délai de traitement maximum	Délai de traitement moyen
 Irlande	Aucune information fournie	Moins de 3 mois
 Italie	1 mois - pour recevoir un certificat de capacité ISV ou « Nulla Osta ISV ». Dans les 3 mois suivant la date de délivrance du certificat ISV - pour recevoir un visa d'un an Après la réception du visa - 180 jours pour s'installer en Italie et demander un permis de séjour d'un an au titre d'une activité indépendante	Aucune information fournie
 Lettonie	2 mois	1 mois
 Lituanie	30 jours	30 jours
 Pays-Bas	90 jours	7 semaines ⁹³
 Portugal	30 jours	Aucune information fournie
 Espagne	20 jours	18 jours
 Royaume-Uni	3 semaines	Aucune information fournie

Il convient de noter que la Lettonie et la Lituanie proposent une procédure accélérée moyennant un coût supplémentaire. En Lettonie, la demande de titre de séjour pour start-up peut être traitée en 10 jours ouvrables pour un coût de 200 euros et en 5 jours ouvrables pour un coût de 400 euros. Dans le cas de la Lituanie, les décisions prises dans le cadre de la procédure accélérée sont rendues dans un délai d'un mois et le coût est de 240 euros contre 120 euros dans le cadre de la procédure générale.

Durée du visa/du titre de séjour

Dans la plupart des États membres, les visas/titres de séjour sont valables un⁹² ou deux⁹³ ans. En Estonie, le titre de séjour temporaire pour les start-ups ou pour être employé d'une start-up peut être délivré pour une durée maximale de cinq ans et le visa de long séjour peut être délivré pour une durée maximale d'un an. En Espagne, il existe deux options: un visa d'un an pour une entreprise future et un titre de séjour de deux ans pour les entrepreneurs

innovants. Au Royaume-Uni, le visa d'innovateur est valable trois ans tandis qu'en France, le titre est valable quatre ans. Ces visas/titres de séjour sont renouvelables dans tous les États membres, à l'exception du Royaume-Uni.⁹⁴

4.1.4. Défis et bonnes pratiques relatifs à l'admission des créateurs de start-ups et des entrepreneurs

Des difficultés liées à l'admission des start-ups et des entrepreneurs innovants dans le cadre de dispositifs spécifiques ont été soulignées par presque tous les États membres qui ont adopté de tels régimes. Ils ont noté que les principaux défis pour les ressortissants de pays tiers sont les obstacles bureaucratiques, notamment les difficultés d'ouverture d'un compte bancaire⁹⁵ et la longueur des délais de traitement⁹⁶. Les barrières linguistiques

91 Il s'agit d'une estimation basée sur l'expérience et qui n'est donc pas générée à partir de chiffres.

92 BG (durée prévue d'un an), CY, ES, IT (à compter du dépôt de la demande), LT, LV, NL (si le projet de start-up réussit, le titre de séjour peut être prolongé de deux ans).

93 AT, ES, FI, IE, UK (visa pour start-up).

94 Visas pour start-ups seulement.

95 AT, EE, LT, NL.

96 AT, FI, FR.

ont également été identifiées comme un frein : dans certains cas, des informations importantes ne sont disponibles que dans la (les) langue(s) nationale(s) et/ou il est exigé que les dossiers soient soumis dans la (les) langue(s) nationale(s)⁹⁷. En Autriche, l'exigence d'un capital minimum de 50 000 €, sans possibilité d'utilisation du capital au cours de la procédure de demande, et les dépenses supplémentaires (par exemple, les frais d'assistance juridique) ont été identifiées comme une difficulté pour les porteurs de projet. De même, en Lettonie, une évaluation a conclu que les conditions strictes en matière de capital minimum avaient abouti à un nombre limité de décisions de délivrer un titre de séjour/visa. La Finlande a fait état d'un problème de représentation insuffisante dans les pays tiers : lorsque les réseaux de missions diplomatiques des États membres dans les pays tiers sont peu étendus, le dépôt du dossier peut être compliqué, à quoi s'ajoutent des difficultés logistiques pour certains candidats vivant dans des régions éloignées de grands pays comme la Chine et la Russie.

D'autre part, les parties prenantes nationales de certains États membres⁹⁸ ont rencontré des difficultés dans la délivrance de titres de séjour pour les employés de start-ups considérés comme indispensables au succès de l'entreprise. En Autriche, les employés de pays tiers, par exemple, ne remplissent souvent pas les conditions salariales parce que les start-ups n'ont pas les moyens de les payer au salaire minimum légal. En Lituanie, il n'existe pas de dispositions spéciales permettant aux start-ups établies d'amener leur personnel, même si la création d'un nouveau visa pour les employés de start-ups devrait résoudre le problème.

Selon le rapport d'évaluation de l'OCDE de 2018⁹⁹ relatif à la loi italienne sur les start-ups, les deux principaux freins en Italie sont la rareté des investissements en capital-risque et la faiblesse du marché intérieur des biens et services innovants. Le manque de potentiel de croissance sur le marché intérieur a également été signalé par la Lituanie comme étant une difficulté. L'Espagne a indiqué que son principal défi était de déterminer dans quelle mesure un business plan est innovant, viable et démontre un réel potentiel de croissance.

Les États membres ont identifié un certain nombre de bonnes pratiques liées à leurs dispositifs d'admission pour les entrepreneurs innovants et les start-ups. L'existence d'un visa ou d'un titre de séjour spécial pour faciliter l'immigration des créateurs de start-ups et des entrepreneurs innovants de pays tiers est considérée comme une bonne pratique dans certains États membres ; le fait de disposer d'un parcours d'admission spécifique a contribué à attirer

des start-ups et des talents internationaux.¹⁰⁰ La participation des autorités chargées de l'emploi et du commerce à l'évaluation des demandes est également perçue comme une bonne pratique¹⁰¹. (Voir l'exemple du travail accompli avec des facilitateurs aux Pays-Bas dans l'encadré ci-dessous). Certains États membres ont également relevé la possibilité de soumettre des demandes en ligne comme une bonne pratique (voir l'exemple de la « résidence électronique » en Estonie dans l'encadré ci-dessous).

Encadré 1 : Bonnes pratiques

Estonie : résidence électronique (e-residency)

La résidence électronique mise en œuvre en Estonie est une identité et un statut numériques délivrés par l'État qui permet aux ressortissants étrangers de créer et de gérer une entreprise, quel que soit leur lieu de résidence physique. La carte d'identité numérique peut être utilisée en ligne pour s'identifier personnellement et apposer sa signature numérique. Les ressortissants étrangers peuvent créer et gérer une start-up basée en Estonie (et donc dans l'UE), sans qu'il ne soit nécessaire d'être personnellement présent dans le pays pour la créer. La carte d'identité numérique ne contient pas de photo et ne peut être utilisée comme document d'identité physique. Elle ne confère pas non plus un droit automatique de séjour en Estonie.

Les Pays-Bas : Travailler avec un facilitateur

L'une des conditions clés du dispositif néerlandais de création d'entreprises est que le porteur de projet doit coopérer avec un superviseur/coach préalablement agréé dénommé facilitateur¹⁰⁵. Cette coopération doit être prévue par un contrat signé entre le porteur de projet et le facilitateur. Le facilitateur offre un dispositif de coaching adapté aux besoins du porteur de projet. Par exemple, le facilitateur peut accompagner ce dernier sur des aspects liés aux activités de l'entreprise, au marketing, à la recherche et à la quête d'investisseurs nécessaires pour lancer l'entreprise innovante. Ce dispositif est considéré par les experts comme une bonne pratique : le facilitateur agit comme un mentor, ce qui permet à un acteur du marché de sélectionner les start-ups et non un organisme public. Le facilitateur connaît bien le marché et est bien placé pour sélectionner les start-ups qui présentent suffisamment de potentiel pour des investisseurs. Il est néanmoins important que l'État supervise les travaux du facilitateur afin d'éviter tout abus de position.

Source : Rapports nationaux de l'Estonie et des Pays-Bas



4.2. CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES ÉTATS MEMBRES N'AYANT PAS DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR LES START-UPS

4.2.1. Types de visas/titres de séjour pour les créateurs de start-ups, critères et autorités responsables

Les États membres qui n'ont pas adopté de dispositif spécifique pour les start-ups ont indiqué que les ressortissants

de pays tiers sont susceptibles d'être admis par le biais des dispositifs d'admission (c'est-à-dire les visas et les titres de séjour de longue durée) délivrés au titre d'une activité indépendante et commerciale¹⁰⁴, d'une activité rémunérée¹⁰⁵ et/ou d'un investissement¹⁰⁶. Le tableau 5 ci-dessous illustre les types de visas et de titres de séjour généralement délivrés aux créateurs de start-ups dans les États membres où il n'existe pas de dispositif spécifique. En Suède, le titre de séjour pour les travailleurs

97 EE, LV, LT, NL.

98 LT, NL.

99 <https://www.mise.gov.it/index.php/en/news/2038715-italian-start-up-act-online-the-oecd-report>

100 EE, FR, IT.

101 AT, EE, ES, IE, LT, LV, NL.

102 EE, IE, IT, LT, LV, NL.

103 Les noms de plusieurs facilitateurs reconnus se trouvent sur le site web de la RVO. Pour plus d'informations, consulter : <https://english.rvo.nl/subsidies-programmes/residence-permit-foreign-start-ups/where-find-facilitator>

104 CZ, DE, HR, PL, SK, SE, SI (permis unique).

105 BE, HU, MT.

106 LU.

indépendants n'est pas un parcours migratoire normalement utilisé par les créateurs de start-ups ressortissants de pays tiers pour s'établir en Suède; les créateurs d'entreprise sont plutôt admis au titre d'activités rémunérées ou à des fins d'études, probablement en raison de l'obligation de faire preuve d'une expérience préalable significative dans le domaine d'activité et dans la gestion d'entreprise.

TABLEAU 5: TYPES DE VISAS ET DE TITRES DE SÉJOUR GÉNÉRALEMENT DÉLIVRÉS AUX CRÉATEURS DE START-UPS

Belgique	Carte professionnelle (pour les propriétaires d'entreprises) et visa D de long séjour
Croatie	Titre de séjour et de travail aux fins de l'exercice d'une activité indépendante
République tchèque	Titre de séjour pour activité professionnelle ¹⁰⁹ et visa de long séjour
Allemagne	Titre de séjour aux fins de l'exercice d'une activité indépendante
Hongrie	Titre de séjour pour l'exercice d'une activité lucrative
Luxembourg	Titre de séjour pour l'exercice d'une activité indépendante ou d'un investissement
Malte	Permis unique européen
Pologne	Titre de séjour temporaire pour l'exercice d'une activité professionnelle Titre de séjour temporaire pour un ressortissant de pays tiers ayant pour objectif d'exercer une fonction dans le Comité de direction d'une société à responsabilité limitée ou d'une société par actions qu'il a créée ou dont il a pris ou acquis des parts, ou de diriger une société à responsabilité limitée ou une société par actions en qualité d'associé ou de mandataire. Titre de séjour permanent - si le ressortissant de pays tiers qui fonde une start-up appartient à une catégorie éligible en raison de liens spécifiques avec la Pologne (titulaire de la carte polonaise ou étant d'origine polonaise)
Slovaquie	Résidence temporaire pour l'exercice d'une activité professionnelle
Slovénie	Permis unique européen
Suède	Titre de séjour pour exercer une activité indépendante, une activité rémunérée ou pour mener des études

Conditions d'admission

Comme dans les États membres dotés d'un dispositif spécifique, les conditions d'admission dans les 12 États membres sans dispositif spécifique sont distinctes selon qu'il s'agit des conditions liées aux entreprises ou des conditions liées aux créateurs (voir tableau 6 ci-dessous). En Belgique, en Allemagne et au Luxembourg, le candidat doit démontrer que son entreprise va apporter une **valeur économique ajoutée** à l'État membre. Par exemple, en Belgique, la décision reste à la discrétion de la région concernée et peut s'appuyer aussi sur d'autres critères tels que : réponse à un besoin économique local, création d'emplois, investissement, impact économique sur les entreprises de la région, soutien à l'exportation, nature innovante ou spécialisée de l'activité, etc. Le caractère social, culturel ou sportif d'un projet peut également être pris en compte. La Région flamande, par exemple, met l'accent sur la nécessité de fournir un business plan détaillé et sur la rentabilité du projet. Il existe d'autres critères comme la présentation d'un **business plan** et l'**inscription au registre du commerce**. Un **capital minimum** est exigé dans sept États membres, allant de 200 000 HRK (environ 26 800 €) en Croatie à 30 000 € en Slovaquie pour le permis unique pour les représentants étrangers et de 50 000 à 20 millions d'euros au Luxembourg pour le permis d'investisseur. En Slovaquie, une preuve de garantie financière pour l'entreprise est requise, s'élevant à au moins 40 fois le minimum vital officiel (8 202,80 €). En Croatie, en Slovaquie et en Suède, le candidat doit être **actionnaire majoritaire** et donc détenir au moins 51 % des actions.

Les conditions d'admission les plus courantes concernant le créateur de la start-up sont la preuve de ressources suffisantes, la possession d'un document de voyage/passeport et la preuve d'un casier judiciaire vierge. En Belgique, en Allemagne, au Luxembourg et en Suède, les qualifications et diplômes ainsi que l'expérience professionnelle du créateur de la start-up sont pris en compte. Les compétences linguistiques (anglais et suédois) sont prises en compte en Suède.

Différents types d'autorités sont responsables de la délivrance de titres de séjour dans les États membres sans visa/titre de séjour spécifique aux start-ups : tels que les ministères de l'Intérieur¹⁰⁸, les directions/bureaux de l'immigration¹⁰⁹, les autorités locales¹¹⁰ ou la police.¹¹¹ En Belgique, les services régionaux de l'immigration économique délivrent la carte professionnelle tandis que l'Office fédéral de l'immigration reste responsable du titre de séjour.

Emploi de salariés ressortissants de pays tiers

Dans tous les États membres sans dispositif spécifique pour les start-ups,¹¹² les créateurs peuvent employer des ressortissants de pays tiers bénéficiant d'un titre de séjour général s'appliquant aux travailleurs de pays tiers. Tous les États membres, à l'exception du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni¹¹³, autorisent également les travailleurs hautement qualifiés à demander la carte bleue européenne (EU Blue Card); à Chypre, le quota de cartes bleues européennes a toutefois été fixé à zéro. Au Luxembourg, les employés des start-ups innovantes doivent remplir les conditions normales applicables à un travailleur salarié, par exemple, avoir les qualifications professionnelles requises pour l'emploi, réussir le test du marché de l'emploi et proposer une activité servant les intérêts nationaux. En Suède, ces procédures sont à l'initiative des employeurs. Plus précisément, l'employeur doit annoncer le poste vacant par des canaux spécifiques, offrir un salaire net minimum, fournir une assurance et consulter le syndicat concerné au sujet des conditions d'emploi. En Allemagne, la Loi sur l'immigration qualifiée entrera en vigueur le 1^{er} mars 2020, avec pour effet de davantage libéraliser l'immigration de main-d'œuvre qualifiée vers l'Allemagne.

107 Le titre de séjour n'est délivré que si le ressortissant étranger réside de façon continue pendant plus de 5 ans sur le territoire de la République tchèque et s'il veut changer son statut et obtenir un titre pour activité professionnelle.

108 CZ.

109 BE, DE, HU, LU, MT, SE.

110 PL.

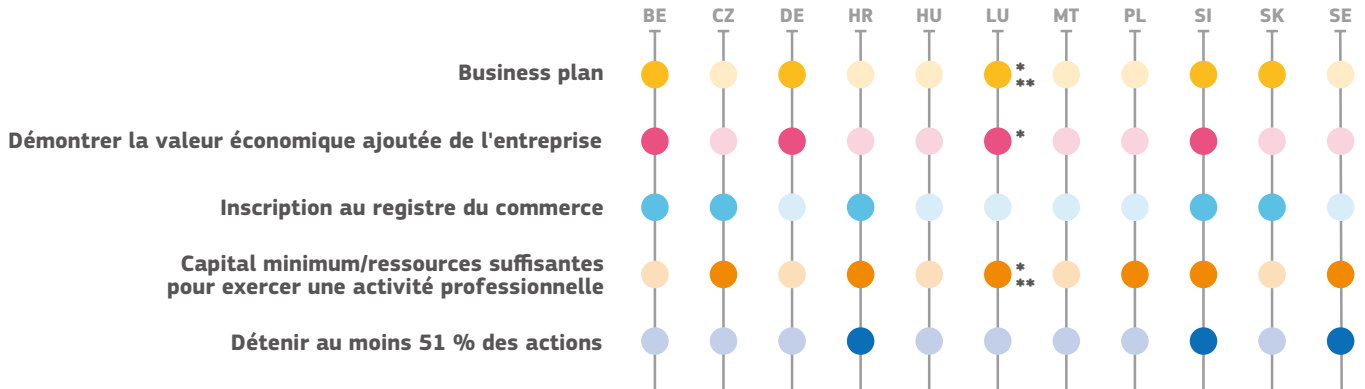
111 HR (titre délivré par des fonctionnaires, et non par des agents de police), SK (le service de la police des étrangers demande également l'avis du ministère de l'économie de la République slovaque pour déterminer si le business plan d'activité fourni sert effectivement à la mise en œuvre de projets innovants).

112 BE, CZ, DE, HR, HU, LU, MT, PL, SE, SI, SK.

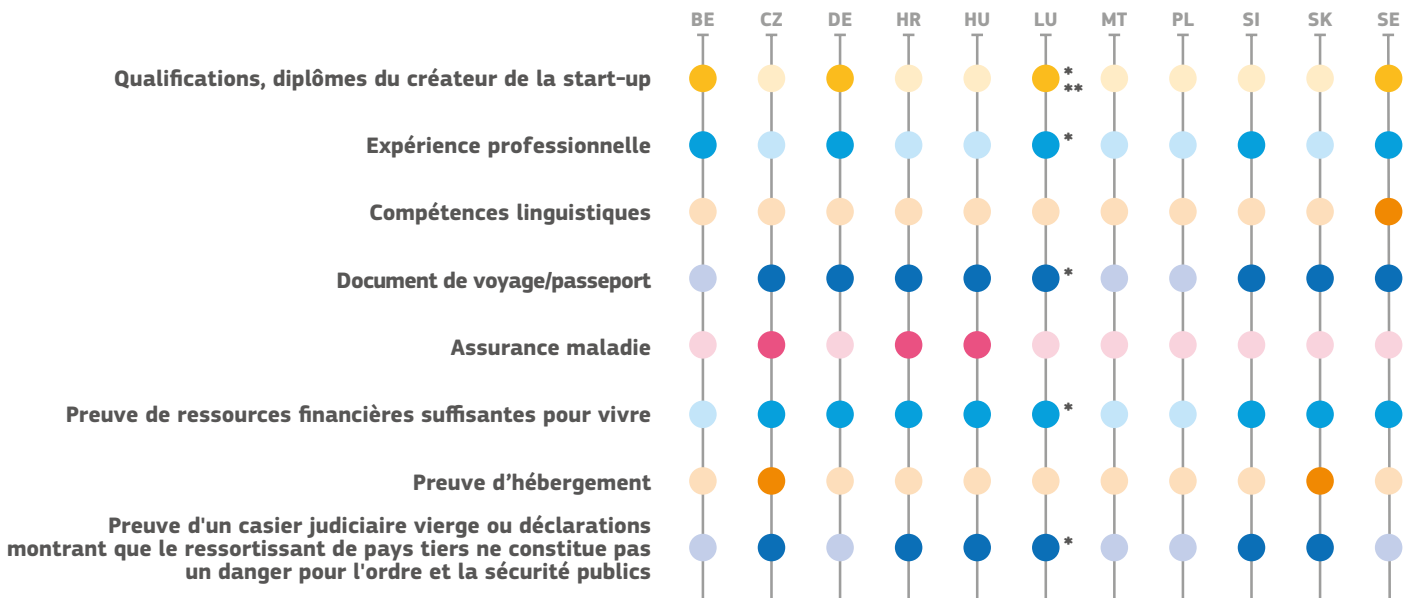
113 Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni ne participent pas au programme établi par la directive européenne sur la carte bleue.

TABLEAU 6: CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES ÉTATS MEMBRES SANS DISPOSITIF SPÉCIFIQUE

CONDITIONS S'APPLIQUANT AU PROJET



CONDITIONS S'APPLIQUANT AU CRÉATEUR DU PROJET



Source: Rapports des PCN du REM.
 Remarque: les cercles pleinement colorés indiquent l'existence de la condition d'admission dans l'État membre.
 LU* - titre de séjour pour travailleur indépendant; LU** - titre de séjour pour investisseur

En ce qui concerne les start-ups, ce qui est particulièrement important c'est que les informaticiens n'auront plus à justifier d'une formation professionnelle; trois ans d'expérience professionnelle suffiront si un certain niveau de salaire est atteint.

Facteurs/conditions favorisant l'utilisation de voies spécifiques d'immigration par les start-ups et les entrepreneurs innovants

Trois États membres ne disposant pas de visa/titre spécifique pour les start-ups et les entrepreneurs innovants ont mis en place des mesures particulières pour encourager les start-ups et les entrepreneurs innovants à utiliser des voies d'immigration spécifiques. En République tchèque, un dispositif spécial de

migration accélérée (« Welcome Package for Investors ») inclut les créateurs de start-ups et les membres de leur famille proche. En République slovaque, un ressortissant de pays tiers qui lance un projet innovant peut accéder à de multiples avantages: le niveau de garantie financière est inférieur à celui d'un candidat régulier; la période légale entre le dépôt de la demande et la décision est plus courte; et le niveau de rentabilité de l'entreprise exigé (nécessaire au renouvellement du titre) a été abaissé. En Allemagne, les conditions de création d'une start-up sont plus favorables aux universitaires et aux chercheurs souhaitant mener un projet d'entreprise en rapport avec leurs études.¹¹⁴ Les autres États membres n'ont pas mis en place de mesures incitatives spécifiques.

114 Les ressortissants de pays tiers qui ont terminé avec succès leurs études dans une université publique ou reconnue par l'État ou dans un établissement d'enseignement comparable en Allemagne ou qui sont titulaires d'un titre de séjour temporaire en tant que chercheur ou scientifique peuvent se voir délivrer un titre de séjour temporaire à des fins d'activité indépendante par dérogation aux conditions préalables applicables par ailleurs: examen de l'existence d'un intérêt économique ou d'un besoin régional; effets positifs escomptés sur l'économie et disponibilité d'un capital personnel ou d'un prêt validé pour mettre en œuvre le projet d'entreprise (article 21-2a, de la Loi sur le séjour).

Délai de traitement et durée de validité du visa/titre de séjour

Le délai maximal de traitement des demandes de titre de séjour varie selon la législation nationale des États membres et peut aller de 30,¹¹⁵ 60,¹¹⁶ 70,¹¹⁷ à 90 jours.¹¹⁸ Les législations belge, allemande et suédoise ne fixent aucun délai maximal, tandis que la République tchèque et la Suède font état d'un délai moyen de 65 et 330 jours, respectivement. En Belgique, les délais de traitement varient selon les régions, de 2 à 17 mois pour la carte professionnelle et de 1 à 8 mois pour le visa d'entrée et le titre de séjour.

La durée du visa et du titre de séjour varie également d'un État membre à l'autre. Dans quatre États membres¹¹⁹, les titres de séjour sont délivrés pour trois ans. En République slovaque, le titre de séjour est accordé pour la durée présumée de l'activité et pour une durée maximale de 3 ans. L'Allemagne octroie également des titres de séjour d'une durée maximale de trois ans. La République tchèque, la Suède et la Slovénie délivrent les titres de séjour pour deux ans, tandis que la Belgique et la Croatie les limitent à un an. Tous les États membres autorisent le renouvellement des titres de séjour.

4.2.2. Défis et bonnes pratiques

Cinq États membres¹²⁰ ne disposant pas de dispositif ou de visa/titre spécifique ont relevé des difficultés dans l'admission des start-ups et des entrepreneurs innovants. Les cinq ont souligné que les longs délais de traitement des demandes constituaient une difficulté. L'Allemagne a également indiqué que divers obstacles administratifs et bureaucratiques posent des difficultés aux ressortissants de pays tiers qui souhaitent créer une start-up, tout comme les barrières linguistiques. En Pologne, le personnel des autorités de migration est chargé d'évaluer les demandes et d'apprécier leur admissibilité au regard de l'innovation, bien que ces connaissances leur fassent défaut et que ce ne soit pas leur compétence première. La Suède a indiqué que l'obligation de disposer d'un capital d'investissement et de moyens suffisants constitue un frein pour certains candidats, tout comme l'exigence d'une expérience préalable significative, car ces créateurs d'entreprise potentiels sont généralement assez jeunes et ne disposent pas toujours de capitaux suffisants.

Des bonnes pratiques ont été identifiées dans quatre États membres¹²¹. Par exemple, la House of Entrepreneurship au Luxembourg est représentative d'une bonne pratique. Créée par la Chambre de Commerce en tant que guichet unique pour l'entrepreneuriat, elle offre une gamme complète de services dédiés aux nouveaux ou aux futurs entrepreneurs (entre autres). Elle fonctionne comme un système destiné à aider les start-ups étrangères qui présentent un intérêt pour l'économie nationale ou leurs créateurs à franchir les étapes de la procédure d'immigration sans encombre.

Encadré 2 : Bonnes pratiques - Suède

En ce qui concerne les employés des start-ups, l'Association des industries suédoises d'ingénierie a conclu un accord de certification avec l'Agence des migrations en 2018. Le mécanisme de certification, qui est un régime général et non un dispositif spécifique aux entreprises de technologie ou aux start-ups, permet à une organisation patronale certifiée de présenter des demandes de permis de travail au nom des entreprises adhérentes, à condition qu'elles remplissent à leur tour les critères de certification. Un accord de certification permet à l'Agence des migrations d'étudier en priorité les demandes de permis de travail émanant de ces entreprises. L'accord de certification inclut également les demandes de permis de travail des étudiants internationaux en Suède et des membres de leur famille qui les accompagnent. En vertu de ces accords, l'Agence des migrations s'engage à traiter les premières demandes dans un délai de 10 jours et les renouvellements dans un délai de 20 jours. Les demandes des employeurs certifiés sont examinées selon les mêmes critères et conditions que toute autre demande de permis de travail. L'Agence des migrations invite les employeurs certifiés à une réunion annuelle, qui sert de lieu d'échange d'expériences et de partage d'informations. Selon une évaluation de l'Agence de migration, 96 % des demandes des employeurs certifiés sont accordées et 88 % des demandes pour des professionnels du secteur de la technologie sont traitées dans le cadre du système de certification. Toutefois, l'Agence des migrations n'a traité que 70 % des demandes dans les 10 jours prévus, en raison du volume de demandes et du grand nombre de demandes incomplètes.

Le site web suédois du point de contact unique, verksam.se, est également reconnu comme étant une bonne pratique. Il présente toutes les informations pertinentes pour les créateurs d'entreprises (propriétaires) de façon simple, en suédois et en anglais. Il a reçu le prix du meilleur service web (WSA) en 2017 dans la catégorie « information du public ».

Source: *Rapport national suédois*

115 SI (pour un permis unique, 30 à 60 jours), SK (le maximum est de 30 jours, cependant, cette période est suspendue pendant le temps de l'évaluation du business plan par le Ministère de l'économie de la SR (1 mois environ).

116 AT, HR, PL, SI (30-60 jours).

117 HU.

118 CZ, LU.

119 HU, LU (en pratique : un an et demi à trois ans pour les travailleurs indépendants, selon le cas et l'avis de la commission consultative des travailleurs indépendants), PL.

120 BE, DE, LU, PL, SE.

121 BE, HU, LU, SE.

5. ATTIRER LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS



5.1. MESURES SPÉCIFIQUES VISANT À ATTIRER LES CRÉATEURS DE START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

La majorité des mesures prises par les États membres pour attirer les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants ne visent pas spécifiquement les ressortissants de pays tiers. Environ un tiers des États membres disposent de mesures spécifiques,¹²² les autres appliquant généralement des mesures générales visant à encourager les talents et à stimuler l'économie et ciblant tous les créateurs et entrepreneurs de start-ups.¹²³

Lorsqu'elles existent, les mesures spéciales visant à attirer les créateurs et les entrepreneurs ressortissants de pays tiers prennent la forme de :

- **Programmes dédiés et/ou soutien financier** :¹²⁴ le programme [goAustria](#) mis en œuvre dans le cadre du Global Incubator Network (GIN) en tant qu'élément de la stratégie nationale pour les start-ups est une mesure visant à attirer les créateurs de start-ups; le programme [French Tech Ticket](#) a pour but d'attirer les jeunes talents étrangers ayant des projets de start-ups, doté d'une subvention de 45 000 € par projet; le [Future Hamburg Award](#), en Allemagne, porte sur les business models dans les secteurs du numérique ou de l'industrie et offre au gagnant un dispositif complet de soutien à la start-up; le programme phare espagnol pour les start-ups et les entrepreneurs étrangers ayant un projet innovant est [Rising Start-up Spain](#).

- **Services d'information, ressources ou sites web spécialisés** :¹²⁵ le site web [Launch in Cyprus](#) d'Invest Cyprus fournit des informations sur l'écosystème chypriote et promeut la création d'entreprises; le [Start-Up Kit](#) de Business Finland est une compilation d'informations pertinentes sur l'installation et la création d'une entreprise en Finlande (tant pour les personnes déjà présentes dans le pays que pour les futurs entrepreneurs de start-ups); l'application allemande Welcome est destinée aux personnes qui souhaiteraient créer leur propre entreprise et aux travailleurs indépendants à Berlin. Plusieurs Länder ont créé leurs propres sites web d'informations pour les créateurs de start-ups internationales (par ex. la [Bavière](#) ou le [Bade-Wurtemberg](#)); le site web général des Pays-Bas contient des informations (en anglais) sur la gestion d'une entreprise, avec un « National Point of Entry » dédié où les entrepreneurs étrangers peuvent recevoir une assistance spécifique et des sessions en ligne sur la manière de créer une start-up; la base de données portugaise [Start-up Hub](#) est une plate-forme pour la communauté des start-ups qui recense les start-ups, les incubateurs et les hubs technologiques (avec des informations sur les différentes aides et initiatives disponibles au Portugal) et [Fast Track to land in Portugal](#), point d'information centralisé sur tous les types de soutien à l'entrepreneuriat existants.

Certaines de ces initiatives ont fourni aux créateurs et aux entrepreneurs de start-ups une assistance supplémentaire dans la procédure de demande de titre de séjour.¹²⁶



5.2. RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN VUE D'ATTIRER ET D'ENCOURAGER LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

Une multitude d'acteurs sont impliqués dans le soutien des écosystèmes de start-ups des États membres, notamment des acteurs du secteur privé,¹²⁷ tels que les incubateurs et accélérateurs

financés par des fonds privés, et les espaces de co-working; les universités et les établissements d'enseignement supérieur;¹²⁸ les autorités locales et régionales;¹²⁹ et (parfois) d'autres encore.¹³⁰

122 AT, DE, ES, FI, FR, IT, LT, NL, PL.

123 BE, BG, CZ, EE, LV, HR, HU, IE, LU, LV, SE, SK, UK.

124 AT, ES, FR, LT, LU.

125 CY, DE, EE, ES, FI, FR, LT, LU, NL.

126 FR, LU, NL.

127 AT, BE, CZ, DE, EE, ES, FI, HR, HU, FR, IE, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SE, SK, UK.

128 AT, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PT, SE, SK.

129 AT, BE, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PT, SK, UK.

130 AT, CY, EE, FI, FR, IE, LT, LU, LV, PT, SK, UK.

Ces efforts pour attirer et encourager les start-ups se concentrent rarement exclusivement sur les créateurs et les entrepreneurs ressortissants de pays tiers.

5.2.1. Coopération avec le secteur privé pour attirer et encourager les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers

Il existe une coopération public-privé visant à attirer des créateurs et des entrepreneurs de pays tiers dans la moitié des États membres environ.¹³¹ Des partenariats public-privé ont été établis dans le cadre des programmes pour start-ups¹³² tels que goAustria,

Start-up Estonia, TechQuartier Frankfurt, le programme irlandais STEP, Rising Start-up Spain, Start-up Slovenia, dans lesquels les agences nationales pour les entreprises ont coopéré avec des incubateurs et des accélérateurs privés. Cette coopération pourrait, dans certains cas, faire partie de la politique de l'État membre à destination des start-ups. Aux Pays-Bas, par exemple, l'IND et la RVO travaillent avec des facilitateurs – qui peuvent être des entreprises privées – pour aider les start-ups à déposer leurs demandes de titre de séjour, ainsi que dans leurs différentes activités, mais aussi avec du mentorat, de la recherche d'investisseurs, etc. Certains États membres ont pris des initiatives pour attirer les start-ups,¹³³ par exemple en organisant l'événement Slush, qui visait à promouvoir l'attractivité de la Finlande en tant que destination pour les start-ups.



5.3. LES DROITS ET LES MESURES INCITATIVES VISANT À ATTIRER LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

En tant que ressortissants de pays tiers (considérés comme une catégorie spécifique/reconnue de migrants dans certains États membres), les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants bénéficient de certains droits et mesures incitatives.

5.3.1. Les droits

Conformément aux règles de l'UE, les ressortissants de pays tiers peuvent prétendre à un titre de séjour permanent après cinq ans de résidence continue et légale dans un État membre, de sorte que la plupart des États membres n'accordent aucun accès préférentiel au séjour permanent aux créateurs de start-up et aux entrepreneurs mais appliquent ces dispositions standards.¹³⁴ Néanmoins, certaines exceptions s'appliquent dans quelques cas, comme l'accès facilité des créateurs de start-ups et des entrepreneurs à la résidence permanente en Finlande (après quatre ans de titre de séjour continu) et en Suède (sur demande de renouvellement du titre de séjour après deux ans).

En général, les créateurs de start-up et entrepreneurs ressortissants de pays tiers n'ont pas accès à l'emploi, sauf après une période de temps/un titre de séjour spécifique,¹³⁵ après avoir obtenu un permis de travail,¹³⁶ ou dans les cas suivants : en Estonie, les créateurs de start-up titulaires d'un titre de séjour pour une activité professionnelle peuvent être employés, à condition de satisfaire les conditions d'obtention du titre de séjour ; en Irlande, le titre de séjour « Stamp 4 » donne à son titulaire le droit de travailler ou de créer une entreprise, mais cela est contraire à l'objectif du programme

qui est de les faire travailler dans leur start-up plutôt que d'occuper un autre emploi ; de même, en Espagne et au Royaume-Uni, les créateurs de start-up (et les entrepreneurs dans le cas de l'Espagne¹³⁷) peuvent être employés (mais en Espagne, la start-up doit constituer leur activité principale).

Conformément à la directive sur le regroupement familial (2003/86/CE),¹³⁸ les membres de la famille peuvent accompagner les créateurs et les entrepreneurs de pays tiers,¹³⁹ sous réserve de certaines conditions précisées dans la directive telles que les moyens financiers pour soutenir la famille.¹⁴⁰ Dans environ un tiers des États membres, les membres de la famille du ressortissant de pays tiers ont été autorisés à demander le regroupement familial¹⁴¹ et à accompagner le regroupant dans le pays immédiatement ou peu après. Les membres de la famille sont généralement autorisés à accéder au marché du travail,¹⁴² et cet accès est (le plus souvent) automatique,¹⁴³ sauf dans quelques cas où il est lié à l'obtention d'un permis de travail ou de séjour.¹⁴⁴

Un tiers des États membres accordent l'accès à des droits supplémentaires aux créateurs de start-up et aux entrepreneurs.¹⁴⁵ Ils ont accès aux prestations sociales au même titre que les autres ressortissants de pays tiers¹⁴⁶ (sauf au Royaume-Uni, où ce groupe de migrants n'a pas accès à la plupart des fonds publics), ainsi qu'aux services publics, tels que l'enseignement fondamental ou supérieur¹⁴⁷ et/ou les soins de santé.¹⁴⁸ Entre autres droits accordés spécifiquement aux créateurs de start-up et entrepreneurs, une aide au retour à l'emploi en cas de perte involontaire d'emploi est proposée aux titulaires d'un passeport talent, d'un titre de séjour, et à ceux qui exercent une activité professionnelle salariée en France.

131 AT, BE, DE, EE, ES, FI, IE, LT, LU, LV, NL, PL, PT, UK.

132 AT, DE, EE, ES, IE, NL, SI.

133 FI, IE.

134 AT, BE, CZ, EE (les règles standards s'appliquent pour un titre de séjour permanent), FR, HR, HU, LT, LU, LV, PT, SK, UK (titulaires d'un visa pour start-ups).

135 AT, SE (résidence permanente), SK (résidence permanente).

136 BE, CZ, HR, HU, NL, PL.

137 Les entrepreneurs innovants n'ont pas d'accès à l'emploi au Royaume-Uni.

138 Directive sur le regroupement familial (2003/86/CE), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003L0086&from=FR>

139 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, SE, SI, SK, UK.

140 AT, BE, DE, ES, FI, LT, LU, LV, NL, SE, SI, SK.

141 BE, CZ, EE, ES, IE, LT, LV, SK.

142 AT, BE, CZ (uniquement avec un titre de séjour de longue durée aux fins du regroupement familial), DE, EE, ES, FI, FR, HR, HU (l'intention de travailler doit être signalée aux autorités compétentes), IE, LT, LV, NL (ils ont la même mention de statut professionnel, c'est-à-dire entrepreneur), PL, SI, SK.

143 AT, BE (en outre, une dispense spécifique pour les ressortissants étrangers qui assistent ou remplacent leur conjoint dans l'exercice de leur activité professionnelle indépendante : aucune carte professionnelle n'est nécessaire dans ce cas), DE, EE, ES, FR, IE, LT, LV, SE (si la validité du permis de séjour délivré pour un travailleur indépendant est de six mois minimum), SK, UK.

144 BE (si les membres de la famille souhaitent exercer une activité indépendante, ils doivent obtenir une carte professionnelle), IT, LU (ils doivent demander un titre de séjour pour activité secondaire ou un titre de séjour pour les travailleurs salariés), NL, SK (pendant les 12 premiers mois suivant l'obtention d'un titre de séjour aux fins de regroupement familial, ils doivent obtenir un permis de travail, après 12 mois, ils ont libre accès au marché du travail).

145 AT, BE, CY, EE, ES, FR, HU, IE, LV, SE, UK.

146 BE, CZ, EE, ES, FI, FR, HU, IE (disponible dans la pratique), LV, NL.

147 CZ, ES, FI, NL, SE, UK.

148 BE, CZ, FI, HU, NL, SE, UK.

5.3.2. Mesures incitatives

Outre les dispositifs spécifiques et les visas/titres de séjour,¹⁴⁹ environ un tiers des États membres ont pris des mesures incitatives pour faciliter l'admission de créateurs de start-ups ou d'entrepreneurs ressortissants de pays tiers.¹⁵⁰ Entre autres mesures : la possibilité de déposer sa demande en ligne¹⁵¹ ; des délais de traitement raccourcis¹⁵² ; un nombre réduit¹⁵³ de documents à fournir, par exemple, en République slovaque où les garanties financières à produire sont moins nombreuses pour les start-ups ; un accompagnement et un soutien par les institutions compétentes pour la procédure d'immigration¹⁵⁴, par exemple le Netherlands Point of Entry à la RVO aux Pays-Bas et la Chambre de commerce du Luxembourg.

Les start-ups ont accès au financement et aux investissements (par exemple, les micro-crédits) dans la plupart des États membres.¹⁵⁵ Le financement est disponible par l'intermédiaire d'acteurs du secteur public et du secteur privé, souvent dans le cadre d'une coopération. Dans certains États membres, comme la Belgique, le financement est principalement disponible au niveau régional et par l'intermédiaire des municipalités, tandis que dans d'autres, notamment en Pologne et en Lituanie, le financement de l'UE joue un rôle important dans le soutien financier aux start-ups, par le biais d'accélérateurs et de programmes d'incubation.

Le co-working et des espaces/installations dédiés aux start-ups sont en général proposés dans tous les États membres.¹⁵⁶ Il s'agit notamment d'espaces de travail financés (ou cofinancés) et mis à la disposition des start-ups par les municipalités ou d'autres organismes publics¹⁵⁷ et/ou privés¹⁵⁸. La moitié des États membres environ proposent des services de conseils et le soutien de facilitateurs pour accéder au réseau local et développer son propre réseau avec des espaces de co-working dynamiques accueillant différents événements de formation et de réseautage pour les créateurs de start-up ou les entrepreneurs.¹⁵⁹

Dans l'ensemble des États membres, il semble y avoir un bon accès global aux programmes de soutien proposé par les incubateurs et les accélérateurs.¹⁶⁰ En Allemagne, l'accès à ces programmes et leur disponibilité varient considérablement entre les 16 Länder. Là encore, ce type d'aide est financé par des sources publiques et privées, certains fournisseurs du secteur privé étant très actifs au niveau international. Les universités jouent un rôle essentiel en offrant ce type de soutien aux start-ups dans certains États membres,¹⁶¹ par exemple le programme autrichien Academic plus Business (AplusB) financé par les pouvoirs publics, qui permet

aux équipes du projet de start-up composées de professeurs, de personnel et d'étudiants universitaires d'exploiter commercialement les fruits de la recherche universitaire ; le programme allemand EXIST- University-Based Business Start-Ups¹⁶², financé par le ministère fédéral de l'économie et de l'énergie et le FSE, qui aide les étudiants, les diplômés et les scientifiques à préparer des projets de création d'entreprises basés sur la technologie innovante et la connaissance en leur accordant des bourses et en finançant à la fois le développement des ressources nécessaires pour prouver la faisabilité technique des idées de création d'entreprises basées sur la recherche et la préparation nécessaire au lancement d'une entreprise ; et l'incubateur d'entreprises innovantes du Politecnico di Torino I3P en Italie, qui accompagne la naissance et le développement de start-ups hautement technologiques et à fort potentiel de croissance, ayant été créées à la fois par des chercheurs et des étudiants universitaires, et par des entrepreneurs externes. Des programmes de formation pour les start-ups sont également disponibles tout au long de la procédure¹⁶³ et constituent l'un des volets de l'appui fourni par les incubateurs et les accélérateurs (par opposition à la seule formation).

Les règles générales relatives aux incitations fiscales s'appliquent aux créateurs et aux entrepreneurs de pays tiers dans environ la moitié des États membres.¹⁶⁴ Il s'agit notamment d'une baisse ou d'une exonération de l'impôt sur les sociétés lorsque les bénéficiaires sont réinvestis¹⁶⁵, ou d'autres incitations fiscales, telles que des allègements fiscaux pour les investisseurs de start-ups,¹⁶⁶ une baisse des cotisations sociales¹⁶⁷, des abattements sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques et une aide pour attirer des salariés hautement qualifiés,¹⁶⁸ une exonération d'impôt sur les dividendes pour les employés de start-ups actionnaires, sur l'acquisition de fonds propres ou le versement d'une prime.¹⁶⁹

Certains États membres¹⁷⁰ apportent un appui financier pour couvrir les frais administratifs et/ou de personnel. En Autriche, par exemple, les start-ups sont exonérées des frais et des charges normalement dus pour les procédures officielles, les achats de biens immobiliers, etc.

Enfin, un certain nombre d'États membres¹⁷¹ ont prévu d'autres mesures incitatives particulières, telles que : la résidence électronique¹⁷² ; des initiatives locales comme l'accueil spécifique des start-ups (à Grenoble, par ex.)¹⁷³ ; la possibilité d'être rémunéré en capital (stock options, par ex.)¹⁷⁴ ; la prise en charge des investisseurs¹⁷⁵ ; et des réseaux de dirigeants de start-ups.¹⁷⁶

149 AT, CY, EE, ES, FI, FR, IE, LT, NL.

150 EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LU, NL, PL, SK.

151 EE, ES, IE, IT, LT, NL.

152 ES, LT, PL, SK.

153 EE, ES, PL.

154 EE, ES, LT, LU, LV, NL.

155 AT, BE, DE, EE, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SK, UK.

156 AT, BE, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SE, SK, UK.

157 AT, BE, CZ, DE, HU, LU, PT, SE.

158 NL.

159 AT, BE, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SK.

160 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SK, UK.

161 AT, BE, CZ, DE, ES, IE, IT, LU, NL.

162 <https://www.exist.de/EN/Programme/About-EXIST/content.html>

163 AT, BE, CZ, DE, EE, ES, FI, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT.

164 AT, BE, CY, ES, FR, HU, IE, IT, LT, LV, NL, PL, PT, UK.

165 AT, EE, FR, LT (les start-ups sont exonérées de l'impôt sur les sociétés pendant leur première année d'activité).

166 BE, CY, HU, IT, UK.

167 ES, FR.

168 LT (allègement fiscal pour les salariés qui ont conservé pendant plus de trois ans les actions de la société acquises par le biais d'options), LV, NL.

169 PT.

170 AT, ES, FI, FR, HU, IT, LV, PT, UK.

171 EE, FR, IT, LU, NL.

172 EE.

173 FR.

174 IT.

175 LU.

176 NL.



5.4. LES MESURES VISANT À ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT INNOVANT ET LES START-UPS POUR LES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS DÉJÀ PRÉSENTS DANS UN ÉTAT MEMBRE

Onze États membres ont mis en place des mesures ou des programmes spécifiques pour encourager l'entrepreneuriat et les start-ups et soutenir ainsi l'entrée sur le marché du travail des ressortissants de pays tiers déjà présents sur le territoire.¹⁷⁷ Certaines de ces mesures ont été en partie prises en raison du nombre élevé d'arrivées de nouveaux ressortissants de pays tiers, en particulier de bénéficiaires d'une protection internationale au cours de la période 2015-2016. Le plus souvent, des programmes tels que TOGETHER: AUSTRIA Start-ups Pilot, le programme Start-up Refugees en Finlande,¹⁷⁸ le programme Start-Up Your Future qui aide également les réfugiés à créer une entreprise en Allemagne,¹⁷⁹ et des initiatives régionales en Suède, telles que Business Incubation 2020 et Start-up Sthlm (toutes deux financées par l'UE), sont autant d'exemples d'initiatives visant à promouvoir l'exercice d'une activité indépendante et l'entrepreneuriat des migrants parmi les ressortissants de pays tiers nouvellement arrivés, à proposer un

soutien pratique (par ex., le mentorat pour mettre en œuvre des idées de start-ups), et à identifier et tirer parti des compétences et du potentiel des migrants à contribuer à l'économie/au marché du travail local.

Parmi les autres types de mesures visant à encourager l'entrepreneuriat et les start-ups, on peut citer le concept d'entrepreneuriat hybride (prévu dans la proposition de révision de la carte bleue européenne)¹⁸⁰ aux Pays-Bas, qui permet aux migrants hautement qualifiés, aux étudiants et aux chercheurs scientifiques de créer leur propre entreprise, en plus d'occuper un emploi. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont également autorisés à lancer des activités commerciales pendant leur année dite d'orientation (qui leur permet de passer l'année suivant l'obtention de leur diplôme dans le pays pour trouver un emploi ou créer une entreprise).



5.5. LES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION D'INFORMATIONS CIBLANT LES CRÉATEURS DE START-UP ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS

Environ la moitié des États membres ont fait des efforts en matière de promotion (dans leur pays et à l'étranger) et de diffusion des informations destinées aux start-ups et aux entrepreneurs, bien que ces activités ne ciblent pas toujours spécifiquement les ressortissants de pays tiers.¹⁸¹ Le plus souvent, les États membres organisent ou participent à des salons et manifestations pour start-ups¹⁸² dans le cadre de leurs missions à l'étranger¹⁸³ pour promouvoir leurs écosystèmes de start-ups. Parmi les exemples de tels événements, on peut citer le Talent Boost Summit et Slush en Finlande, Viva Technology en France, le **START.UP! Germany Tour** et Start-up Fest aux Pays-Bas.

La diffusion d'informations à destination des start-ups et des entrepreneurs peut se faire sous la forme de sites Internet (par exemple, le site Launch in Cyprus qui fournit des informations ciblées aux start-ups souhaitant se lancer à Chypre; les sites allemands Make-it-in-germany.com/en, existenzgruender.de/EN et wir-gruenden-in-deutschland.de/ qui fournissent des informations spécifiques, générales et multilingues sur la création d'entreprise en Allemagne à l'intention des ressortissants de pays tiers et des entrepreneurs; le portail luxembourgeois de l'innovation (innovation.public.lu); le site business.gov.nl des Pays-Bas). Des brochures d'information peuvent également être destinées aux start-ups/entrepreneurs internationaux, notamment celles préparées par l'Austrian Business Agency (ABA), tandis que d'autres supports promotionnels visent à promouvoir l'image de marque du pays, comme aux Pays-Bas et au Luxembourg.¹⁸⁴

Des campagnes d'information ont été menées par un petit nombre d'États membres, par exemple la campagne Start-up City Vienna en Autriche, et la campagne lancée par la Croatie et financée par l'UE

« Realise a Dream in Croatia », qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat innovant auprès du grand public ainsi que la participation active des femmes à l'entrepreneuriat.

Enfin, certains États membres utilisent des hashtags spécifiques pour promouvoir leurs écosystèmes de start-ups sur les médias sociaux,¹⁸⁵ par exemple #launchincyprus, #estonianmafia et #startinlatvia.

5.5.1. Dispositifs nationaux/régionaux labellisés destinés aux start-ups

Au moment de l'étude, il y avait très peu de dispositifs nationaux/régionaux labellisés destinés aux start-ups dans l'UE. Leur but est de renforcer la visibilité du pays par le biais d'une marque, de supports et/ou d'activités promotionnels attrayants. Quatre exemples sont détaillés ci-dessous.

- En France: La French Tech est un label français attribué à des pôles métropolitains reconnus pour leur écosystème de start-ups, ainsi qu'une marque commune utilisable par les entreprises innovantes françaises. Le label French Tech a été initié par le ministère de l'Économie et des Finances fin 2013 dans le but de valoriser les territoires innovants et dynamiques en termes de création d'entreprises à fort potentiel de croissance. Depuis juin 2016, ce label a également été attribué à l'international. Le nom « French Tech » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-ups en France. Chaque start-up peut se revendiquer de la French Tech et arborer le logo national (coq rose) et celui de sa Métropole, labellisée par la Mission French

177 DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LV, NL, SE.

178 <https://start-uprefugees.com/about/>

179 <https://www.start-upyourfuture.de/en/set-up-your-own-business/>

180 https://ec.europa.eu/home-affairs/what-is-new/news/news/2016/20160607_1_en

181 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, LT, LU, LV, NL, PL, SK (général).

182 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL.

183 BE, DE, EE, ES, FR, IE, LT, LU.

184 AT, NL, LU.

185 EE, LV.

Tech. Le Logo de la French Tech est téléchargeable sur le site internet officiel de la French Tech.¹⁸⁶

- En Lettonie : Magnetic Latvia Start-up est le nom de marque développé par l'Agence d'Investissement et de Développement en 2017 pour être utilisé pour la communication à l'international. Des supports d'informations sont fournis aux start-ups sous cette marque, ce qui favorise la visibilité de l'écosystème letton des start-ups à l'étranger.
- Aux Pays-Bas : Holland Branding (Dutch Spirit) pour les start-ups a été développé, testé et utilisé en 2018 lors de salons de start-ups à l'étranger (par exemple au Web Summit à Lisbonne, au Slush à Helsinki). Une boîte à outils a été élaborée, avec du matériel promotionnel sous forme d'illustrations, de données factuelles, de vidéos et de présentations.

- Au Portugal : depuis 2017, forte de son logo et de sa marque, la stratégie nationale Start-up Portugal, englobe plusieurs programmes (Visa Start-up, Start-up Hub, Start-up Voucher, Start-up DNA Line).

5.5.2. Évaluations de l'efficacité des activités promotionnelles

Il n'y a pas eu d'évaluation de l'efficacité des activités de promotion susmentionnées pour les start-ups et les entrepreneurs. Néanmoins, certains États membres ont enregistré une augmentation du nombre de start-ups étrangères au cours des dernières années, l'Estonie en particulier. Ainsi, quelque 174 créateurs de start-ups et 483 employés de start-ups ont déménagé en Estonie en 2018, contre 107 et 167, respectivement, l'année précédente.



5.6. FACTEURS AYANT UNE INFLUENCE SUR L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTATS MEMBRES POUR LES CRÉATEURS ET LES EMPLOYÉS DE START-UPS

Une multitude de facteurs influent sur l'attractivité d'un État membre pour les créateurs/employés des start-ups, tant positivement que négativement. L'un des facteurs les plus importants est la présence de start-ups dans l'État membre et la présence de hubs et de territoires où les start-ups peuvent se développer et croître. Environ la moitié des États membres considèrent qu'ils sont dans cette situation.¹⁸⁷ L'Irlande indique parmi les facteurs d'attractivité son environnement généralement favorable aux entreprises et sa main-d'œuvre anglophone, tandis que la France mentionne Station F considérée comme le plus grand campus de start-ups au monde.

Les facteurs socio-économiques - en particulier le coût de la vie élevé/faible, le niveau des salaires, le logement et la qualité de vie - jouent un rôle dans plus de la moitié des États membres¹⁸⁸, avec un net clivage entre ceux dont le niveau de vie élevé attire tout autant qu'il décourage les start-ups, et ceux où le coût de la vie est plus faible, ce qui attire généralement les start-ups.¹⁸⁹ Par exemple, la Belgique estime que ses villes où le coût de la vie est moins élevé (que dans des métropoles comme Londres ou Amsterdam) sont un facteur d'attractivité important pour les start-ups.

Les liens culturels et historiques jouent également un rôle pour attirer les start-ups/salariés ressortissants de certains pays tiers spécifiques dans environ un tiers des États membres,¹⁹⁰ par exemple pour attirer en Espagne des créateurs de start-ups/salariés d'Amérique latine. Des différences culturelles dissuasives sont toutefois signalées dans certains États membres¹⁹¹, par exemple, le fait que les ressortissants de pays tiers connaissent mal la culture d'entreprise locale.

Parmi les autres facteurs signalés par les États membres pour attirer les start-ups, on peut citer : l'installation de grandes entreprises dans la recherche ou d'autres domaines,¹⁹² la logistique et les infrastructures,¹⁹³ les possibilités de développement professionnel et personnel,¹⁹⁴ la facilité de création d'une entreprise,¹⁹⁵ l'existence de services publics en ligne,¹⁹⁶ le peu de formalités administratives,¹⁹⁷ l'image touristique,¹⁹⁸ la capacité d'innovation et de recherche,¹⁹⁹ la spécialisation sectorielle,²⁰⁰ l'accès à un vivier de talents²⁰¹ et l'accès aux services sociaux, tels que la santé.²⁰²

186 <https://www.lafrenchtech.com/fr/>

187 AT, BE, DE, ES, FR, HU, IE, LT, LU, LV, NL, PL, SE, UK.

188 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, HU, IE, LT, LU, LV, NL, SE, UK.v

189 BE, CY, CZ, EE, ES, HU, LT, LV.

190 BE, CY, ES, FR, LT, NL, SE.

191 HU, NL.

192 LU.

193 BE, LU. Au LU, les technologies de pointe (centres de données certifiés Tier IV), la fibre optique et une bonne infrastructure logistique sont des atouts pour attirer les entreprises.

194 AT.

195 EE, IE, LT.

196 EE, FI.

197 FI.

198 FR.

199 FR, LU.

200 FR, LT (fintech), LU (espace, fintech, cleantech, TCI).

201 CY.

202 LU, NL.

Encadré 3: « Effet boule de neige » des hubs de start-ups

L'effet « boule de neige » signifie que certaines villes des Pays-Bas, telles qu'Amsterdam, Eindhoven, Wageningen et Enschede, sont connues comme des territoires où sont établies de nombreuses start-ups. Ces villes sont reconnues pour leur spécialisation (Eindhoven pour la technologie, par exemple), tant dans le pays qu'à l'étranger. L'effet boule de neige contribue à l'attractivité du territoire: certaines start-ups vont s'y installer car d'autres sont déjà présentes. Cela augmente la possibilité que la région et les Pays-Bas, en général, soient choisis par les start-ups.

L'effet boule de neige existe également dans d'autres États membres. En Allemagne, par exemple, il y a une concurrence entre les Länder et les régions, car certaines zones urbaines de renommée internationale reliées entre elles (comme Berlin et Francfort) présentent des avantages pour attirer les start-ups par rapport à de nombreux Länder et régions moins connus.

Source : Rapports nationaux néerlandais et allemand

Encadré 4: L'attractivité de la Suède pour les entrepreneurs

L'OCDE a récemment publié son classement 2019 de l'attractivité des pays pour les talents en fonction d'un certain nombre d'indicateurs.²⁰⁵ Pour les entrepreneurs, la Suède se classe au quatrième rang, derrière le Canada, la Suisse et la Nouvelle-Zélande. Un examen plus approfondi des indicateurs utilisés révèle que la Suède est en tête du classement pour ce qui est de l'environnement familial, ce qui suggère que les politiques favorables à la famille sont un élément qui attire les migrants de cette catégorie.²⁰⁶ Certaines parties prenantes notent que l'égalité des sexes en Suède peut être un facteur d'attractivité pour les jeunes femmes et les couples où les deux individus souhaitent poursuivre une carrière.

Source : Rapport national suédois



5.7. LES PRINCIPAUX DÉFIS POUR ATTIRER LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

L'une des difficultés les plus couramment rencontrées par les États membres pour attirer les start-ups et les entrepreneurs est l'écart entre les intentions des décideurs politiques d'attirer des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés, d'une part, et les politiques souvent restrictives ou l'absence de dispositions spéciales pour ce groupe de ressortissants de pays tiers, d'autre part²⁰⁵. Certains États membres ont également signalé la lourdeur ou le délai de traitement des procédures administratives.²⁰⁶

En général, aucune des mesures ou incitations pour les start-ups/ entrepreneurs nationaux n'était spécifiquement destinée aux créateurs de start-up et aux entrepreneurs ressortissants de pays tiers. Certains États membres ont indiqué qu'ils se trouvaient en concurrence les uns avec les autres, ainsi qu'avec des pays tiers, pour se démarquer et attirer les start-ups.²⁰⁷ Parmi les autres défis identifiés par les États membres, on peut citer: le manque d'incubateurs et d'accélérateurs,²⁰⁸ la taille limitée du marché intérieur,²⁰⁹ le manque de disponibilité de financements,²¹⁰ la lourdeur des procédures administratives, notamment le délai de traitement des procédures de visa, l'absence de procédure de visa accélérée pour les start-ups, etc.,²¹¹ et la difficulté à retenir les étudiants étrangers.²¹²

203 Tuccio, M. (2019). 'Measuring and assessing talent attractiveness in OECD countries'. Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations n° 229, Éditions de l'OCDE, Paris. Disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.1787/b4e677ca-en>.

204 Voir la page web de l'OCDE: indicateurs de l'OCDE sur l'attractivité des pays pour les talents, disponible, en anglais, à l'adresse suivante: <https://www.oecd.org/migration/talent-attractiveness/>

205 AT, BE, CZ, LU, LV, SE.

206 AT, BE, CZ, DE, IT, LT, LU.

207 DE, ES, FI, FR, LT, NL.

208 CZ.

209 FI.

210 CY.

211 BE, DE.

212 BE, FI.

6. RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SÉJOUR/VISAS ET MESURES VISANT À RETENIR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS

Cette section explore les possibilités de renouvellement des titres de séjour/visas délivrés aux créateurs de start-ups et aux entrepreneurs innovants, ainsi que les mesures de rétention.



6.1. RENOUVELLEMENT DES VISAS/TITRES DE SÉJOUR POUR LES START-UPS

La plupart des États membres prévoient la possibilité de renouveler les visas/titres de séjour pour les start-ups,²¹³ bien que les pays qui n'ont introduit que récemment ce parcours migratoire²¹⁴ n'aient pour l'instant qu'une expérience pratique limitée.

6.1.1. Période et options de renouvellement

En plus de la période d'un²¹⁵ ou deux²¹⁶ ans initialement prévue, les visas/titres de séjour pour les start-ups peuvent être prolongés d'un,²¹⁷ deux,²¹⁸ trois²¹⁹ ou quatre²²⁰, souvent cinq années.²²¹ Une exception est l'Estonie, où le titre de séjour temporaire peut être prolongé pour une période de 10 ans.

Certains États membres autorisent des renouvellements multiples du visa/titre de séjour initial.²²² Dans d'autres cas, par exemple en Autriche, lorsque la carte Red-White-Red (RWR) destinée aux créateurs de start-up expire, ces derniers sont plus susceptibles de demander un changement de motif de séjour afin d'obtenir une carte RWR Plus. En Allemagne, un titre de séjour illimité peut être

octroyé après trois ou cinq ans sur le territoire (selon le type de profession indépendante).

Souvent, les créateurs et les entrepreneurs de start-up sont obligés de demander un renouvellement dans un délai précis, de 30 jours²²³ ou de 60 jours²²⁴ avant l'expiration du visa/titre de séjour valide, par ex. Les exceptions sont la République tchèque et la République slovaque, où un ressortissant de pays tiers peut présenter une demande de renouvellement au plus tard le dernier jour de sa résidence légale dans le pays, et l'Espagne, où il est possible de demander le renouvellement jusqu'à 90 jours après l'expiration du titre de séjour.²²⁵

6.1.2. Principaux critères pour renouveler un visa initial/titre de séjour pour start-up

Pour renouveler un visa/titre de séjour pour start-up, les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants doivent continuer de remplir les conditions de délivrance du visa/titre de séjour initial, par exemple en se conformant aux obligations

213 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LU, NL (bien que, à proprement parler, cela ne concerne pas un renouvellement mais permet de bénéficier d'un dispositif spécial assoupli), SE, SK.

214 AT (2017), CY (2017), EE (2017), FI (2018), LT (2017), LV (2017).

215 BE, CY, CZ, IT, LT, NL.

216 AT, BE, ES, IE, SE.

217 BE, LT, PT.

218 AT, BE, CZ, ES, FI, IT, NL (bien qu'il ne s'agisse pas spécifiquement d'une prolongation du titre de séjour pour les start-ups (qui est valable un an), un ressortissant de pays tiers peut obtenir un titre de séjour pour travailleur indépendant par le biais d'un régime spécial assoupli).

219 BE, HU, IE, LT, LU (permis d'investisseur/de travailleur indépendant).

220 FR.

221 IE.

222 BE, CZ (titre de séjour), ES, FI, IE, IT, LT, LU, NL (bien qu'il ne s'agisse pas spécifiquement d'une prolongation du titre de séjour pour les start-ups (qui est valable pendant un an), un ressortissant de pays tiers peut obtenir un titre de séjour pour travailleur indépendant par le biais d'un régime spécial assoupli), PT, UK (applicable uniquement au visa Innovator). En Lituanie, depuis le 26 juillet 2019, les start-ups ont la possibilité de renouveler leur titre de séjour temporaire à deux reprises afin qu'un ressortissant de pays tiers puisse résider dans le pays pendant trois ans pour ce motif. En IT (jusqu'à 60 jours avant sa date d'expiration (et un an à compter du dépôt de la demande à la poste)), le titre de séjour pour activité indépendante peut être renouvelé pour une durée maximale de deux ans. Il est ensuite renouvelable à l'expiration et peut être prolongé de deux ans. Après cinq ans, le ressortissant de pays tiers peut demander un titre de séjour de longue durée, qui, lui, n'est pas assorti d'une date d'expiration. En SK, le titre de séjour peut être renouvelé indéfiniment.

223 SE.

224 BE (90 jours minimum), CY (30 jours minimum), EE, FR, HR, IT, LT (ou 30 jours minimum dans le cadre d'une procédure accélérée), LU (investisseur/profession indépendante).

225 Le dépôt de la demande de renouvellement prolonge la validité de l'autorisation jusqu'à la fin de la procédure. C'est également le cas si la demande est déposée dans les 90 jours suivant l'expiration du titre de séjour précédent.

réglementaires, fiscales et sociales et en prouvant que leur start-up reste viable.²²⁶ Certains États membres ont indiqué que les demandes de renouvellement sont traitées au cas par cas²²⁷ et que certaines des conditions de renouvellement diffèrent d'une région à l'autre.²²⁸ Parmi les autres conditions de renouvellement, il y a la preuve d'un revenu suffisant²²⁹ ou d'une compétence linguistique.²³⁰ Certains États membres tiennent également compte de la contribution de la start-up ou de l'entrepreneur à l'économie du pays dans leur décision.²³¹

6.1.3. Création effective d'une entreprise et prolongation d'un titre de séjour

Environ la moitié des États membres ont déclaré vérifier que l'entreprise/la start-up avait bien été créée au moment de décider de la prolongation d'un titre de séjour.²³²

Les États membres peuvent vérifier que la start-up est toujours inscrite au registre des sociétés,²³³ ou peuvent exiger la preuve que la start-up a rempli ses obligations fiscales²³⁴ ou le bilan de la société pour l'exercice fiscal précédent.²³⁵ D'autres États membres, comme la Belgique, vérifient l'adresse de la start-up et effectuent les vérifications nécessaires en cas de doute sur les informations fournies aux autorités.

6.1.4. Procédures pour les ressortissants de pays tiers titulaires d'un visa ou d'un titre de séjour pour start-up

Le fait qu'une entreprise cesse d'être une start-up, par exemple parce qu'elle se transforme en une entreprise prospère n'a pas d'incidence sur le titre de séjour ou son renouvellement dans environ un tiers des États membres²³⁶. Par exemple, en Estonie, une entreprise est considérée comme une start-up pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Dans trois États membres, les ressortissants de pays tiers dans cette situation sont obligés de demander un changement de statut,²³⁷ comme celui d'indépendant aux Pays-Bas, ou celui d'innovateur au Royaume-Uni. Certains États Membres ont indiqué qu'ils examinaient ces situations au cas par cas.²³⁸

Si une start-up échoue, le créateur ou l'entrepreneur peut perdre son droit de séjour (et le titre de séjour lui sera retiré),²³⁹ à moins que le ressortissant de pays tiers ne demande un changement de statut,²⁴⁰ par exemple pour exercer un emploi, une activité indépendante ou d'autres activités légales, telles que les études, et au titre du regroupement familial (sinon, le droit de séjour devient caduc).²⁴¹ Certains États membres autorisent le ressortissant de pays tiers à présenter un nouveau business plan et à tenter une nouvelle création si l'entreprise initiale n'a pas réussi.²⁴²

Une fois le business plan approuvé, le créateur de la start-up et les entrepreneurs doivent informer les autorités de toute modification substantielle. La start-up est ensuite réévaluée afin de prouver que le créateur/entrepreneur continue de satisfaire aux exigences du titre demandé.²⁴³ Omettre de communiquer un changement important en ce qui concerne l'orientation de l'entreprise peut entraver le renouvellement,²⁴⁴ ou entraîner la révocation du titre dans certains cas.²⁴⁵ De légères modifications du business plan d'une start-up sont généralement acceptables, et dans certains cas, sont même autorisées dans le cadre du titre de séjour, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'incidence sur sa validité.²⁴⁶

6.1.5. Mesures visant à retenir les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants

D'une manière générale dans les États membres, les mesures spéciales visant à retenir les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants semblent être limitées. Une procédure de renouvellement simplifiée existe dans 10 États membres,²⁴⁷ selon laquelle une nouvelle évaluation (de l'entreprise) n'est pas une condition préalable à la prolongation d'un titre de séjour/visa.²⁴⁸ D'autres critères peuvent également être assouplis dans certains cas.²⁴⁹ La possibilité de demander le renouvellement ou de fixer un rendez-vous en ligne est disponible dans quatre États membres.²⁵⁰

Des mesures d'allégement fiscal sont en place pour les créateurs de start-up et les entrepreneurs dans sept États membres.²⁵¹ Il s'agit notamment d'avantages fiscaux pour toute personne qui investit dans une start-up, y compris les créateurs²⁵² ou d'une aide pour attirer des salariés hautement qualifiés.²⁵³ Par exemple, un allégement fiscal de 30 à 45 % (selon la taille de la start-up) est disponible en Belgique. De même, en Italie, il est possible de déduire jusqu'à 30 % du capital investi dans une start-up. Les Pays-Bas soutiennent les créateurs de start-up et les entrepreneurs

226 AT, BE, CY, CZ, EE, ES, FI, FR, IE, LU, SE, SK. En LT, avant de demander le renouvellement d'un titre de séjour temporaire, les start-ups doivent présenter un business plan actualisé à l'institution responsable et obtenir la validation de ce plan.

227 BE, IE, LU.

228 BE.

229 BE (bien que les autorités régionales belges aient également tendance à considérer qu'une start-up n'est pas forcément rentable au cours des premières années), CZ, LT, NL, SE, SK.

230 EE (s'applique uniquement aux employés de start-up).

231 BE, NL, SK.

232 BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, NL, SE, SK.

233 CZ, DE, EE, HR, LT, LU, NL.

234 BE, CY.

235 CY, EE, HR, SK.

236 AT (la société qui a créé la start-up ne doit pas avoir plus de cinq ans d'existence), BE, CZ, DE, ES, IE, LT, LU, SE.

237 EE, NL, UK.

238 FI, IE.

239 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, LT, LV.

240 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, HR, HU, IE, IT (en fonction des quotas de conversion définis par le décret annuel sur les flux), LT, LU, NL, PT, SE (raisons exceptionnelles), SK.

241 AT, BE, CZ, DE, EE, HU, IE, LT, LV, SE, SK, UK.

242 CY, DE, ES, IE, LU (au cas par cas), LV, NL (un facilitateur doit donner son accord étant donné que la coopération avec un facilitateur est nécessaire). Le business plan n'est pas requis, mais un plan par étapes l'est, UK.

243 BE, EE, IE, LT, LU, UK.

244 BE, IE.

245 AT, FI, LU.

246 BE, FI, EE, HU, IE, LT, LU, LV, PT, SK.

247 AT (quelque peu simplifiée), EE, ES, FI, FR, IE, NL, SK, UK.

248 EE, ES, FI.

249 NL (système à points) Si la start-up dispose d'une déclaration favorable du facilitateur, elle aura suffisamment de points pour pouvoir prétendre au titre de séjour régulier d'entrepreneur d'une durée de validité de 2 ans.

250 FI, FR, LT (depuis octobre 2019), SE.

251 AT, BE, FR, IT, LV, NL, UK.

252 BE, IT, LV, NL.

253 LV, NL.

par le biais d'un mécanisme qui rembourse 30 % des coûts liés au personnel, qu'il s'agisse d'employés originaires de l'UE ou de pays tiers. Toutefois, ces crédits ne concernent pas spécifiquement les start-ups de pays tiers (et peuvent également être utilisés par les start-ups néerlandaises).

Parmi les autres mesures destinées à retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants, lorsqu'elles existent,²⁵⁴ on peut citer les services spécialisés destinés à la famille, tels que l'orientation

professionnelle pour les conjoints des créateurs de start-up en Estonie, ou encore la « règle du premier salarié » qui exempte les start-ups du paiement des cotisations sociales pour leur premier salarié en Belgique. En Finlande, le programme *Hidden Gems*, proposé par les universités de la ville de Tampere, vise à promouvoir la croissance et les activités internationales des industries et des entreprises régionales en leur permettant d'exploiter l'expertise « cachée » des conjoints d'expatriés.



6.2. LES DÉFIS EN VUE DE RETENIR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS

Les défis inhérents à l'objectif de retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants sont souvent liés les uns aux autres. Il s'agit notamment des défis suivants :

- Une législation obsolète et une procédure de demande trop longue (y compris le délai de traitement) pour le renouvellement du titre de séjour pour start-up, ainsi que des difficultés linguistiques.²⁵⁵
- Le manque d'accès au financement de la croissance,²⁵⁶ le manque de possibilité pour les start-ups de se développer au-delà d'une certaine taille, par exemple en raison du manque de talent, d'expertise et de marché local,²⁵⁷ et donc l'utilisation des pays d'accueil comme tremplins vers un marché plus important ou un hub.²⁵⁸
- L'absence d'incitations fiscales adaptées aux ressortissants de pays tiers²⁵⁹ et visant à encourager les investissements dans les start-ups.²⁶⁰
- Des difficultés à retenir les professionnels hautement qualifiés et les étudiants étrangers.²⁶¹ Concernant les étudiants qui souhaitent créer leur entreprise, les principaux défis observés par des représentants d'universités concernent le volet administratif et la difficulté à obtenir des informations. En effet, les étudiants sont généralement amenés à créer leur entreprise à la fin de leurs études or, il n'est pas possible de créer une entreprise avec un visa de long séjour ou un titre de séjour pour étudiant.²⁶²
- Le manque de liberté sur le marché du travail pour les membres de la famille du créateur de la start-up ou de l'entrepreneur, qui peuvent avoir le même statut professionnel (que le créateur/entrepreneur).²⁶³



6.3. ABUS DES DISPOSITIFS D'IMMIGRATION POUR START-UPS ET ENTREPRENEURS INNOVANTS

Un petit nombre d'États membres rapportent une utilisation abusive des dispositifs pour les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants dans le passé,²⁶⁴ pour obtenir, par exemple, un titre de séjour permanent,²⁶⁵ l'accès à l'espace Schengen²⁶⁶ et même la nationalité.²⁶⁷ L'Irlande a signalé des cas où des business plans étaient soumis uniquement dans le but d'obtenir un titre de séjour, le demandeur ne prenant aucune mesure pour poursuivre le

développement de l'entreprise. L'Irlande signale également que les 50 000 € obligatoires ont parfois été placés temporairement sur un compte, puis retirés une fois le critère financier rempli. De même, des demandes impliquant de fausses entreprises ont été reçues en Suède. En Belgique et en Irlande, bien qu'aucune donnée officielle ne soit disponible, cette mauvaise utilisation du dispositif ne serait pas répandue.



6.4. PÉRENNITÉ DES START-UPS CRÉÉES PAR DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

Les États membres disposent de peu d'informations sur la pérennité des entreprises créées par des ressortissants de pays tiers.²⁶⁸ Dans certains cas, il est trop tôt pour évaluer les chances de réussite,²⁶⁹ mais d'autres soulignent que l'absence de dispositifs spécifiques pour les créateurs de start-up et

les entrepreneurs est un facteur qui contribue au manque de données.²⁷⁰ Néanmoins, certaines indications/observations sont disponibles dans un petit nombre d'États membres.²⁷¹ En France, la pérennité des start-ups au-delà de trois ans serait plus faible pour les entreprises innovantes créées par des entrepreneurs

254 BE, CY, EE, ES, FR.

255 BE, DE, IT, SE.

256 AT, EE, IE, LV, NL.

257 EE, LT.

258 LT, NL.

259 BE.

260 AT.

261 FI, FR.

262 FR, HU.

263 NL.

264 BE, IE, SE.

265 BE.

266 SE.

267 BE.

268 BE, CZ, IE.

269 CY, FI, IE, LT, LV.

270 BE, CZ, LU.

271 ES, FR, IT, LV.

étrangers : 58 % des entreprises créées par des ressortissants de pays tiers sont toujours en activité après trois ans,²⁷² contre 68 % des entreprises créées par des ressortissants français.²⁷³ En Italie, 3,2 % des start-ups innovantes (325 sur un peu plus de 10 000) ont été créées par des associés ressortissants de pays tiers. En 2017, environ 15 % des start-ups fondées par des étrangers ont

un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €. Si l'on ne tient pas compte des sociétés récemment créées qui n'ont pas encore fourni de bilan, le pourcentage de sociétés atteignant un chiffre d'affaires « significatif » atteint 33 %. En Lettonie, une start-up sur dix survit.²⁷⁴



6.5. ÉVALUATION DES DISPOSITIFS NATIONAUX DÉDIÉS AUX CRÉATEURS DE START-UP ET AUX ENTREPRENEURS INNOVANTS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

Environ un tiers des États membres ont évalué ou produit des rapports de recherche sur leurs dispositifs spécifiques aux créateurs de start-ups et aux entrepreneurs.²⁷⁵ Ces études ont recommandé de (ou incité à) réduire la bureaucratie, par exemple en raccourcissant la procédure d'obtention de la carte RWR (Autriche), en mettant en place un visa pour start-ups complet couvrant non seulement les créateurs et les co-fondateurs de start-ups, mais aussi les employés ressortissants de pays tiers souhaitant travailler pour des start-ups (Autriche et Pays-Bas), et en simplifiant la procédure d'obtention du titre de séjour/visa en tant qu'entrepreneur innovant, grâce à un guichet unique et une meilleure coordination entre les unités concernées (Espagne).

272 Enquête Siné de l'INSEE. Les chiffres sont obtenus à partir des enquêtes de 2006, 2010 et 2014. Pour chaque enquête, un échantillon d'environ 25 % des entreprises créées au cours de l'année est interrogé.

273 Bureau des études économiques thématiques (P3E2), Direction Générale des Entreprises (DGE), Ministère de l'Économie et des Finances, mai 2019.

274 Pourquoi les start-ups font-elles faillite en Lettonie? <https://medium.com/@dagnijalejia/k%C4%81p%C4%93c-latvij%C4%81-bankrot%C4%93-startupi-2514d721d2ce>

275 BE, EE, ES, FI, FR, IT, LV, NL.

7. CONCLUSIONS

Cette étude a exploré les politiques et pratiques nationales mises en place par les États membres pour attirer et retenir les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers. L'étude est publiée à un moment opportun, au vu de la récente multiplication des régimes d'admission (y compris les visas et/ou les titres de séjour) destinés aux entrepreneurs innovants et aux créateurs de start-up dans de nombreux États membres de l'UE.

Dans la moitié des États membres environ, attirer les start-ups et les entrepreneurs innovants de pays tiers est reconnu comme une priorité politique et fait partie de stratégies nationales globales visant à promouvoir une culture entrepreneuriale dynamique.

Si tous les États membres de l'UE reconnaissent qu'encourager l'entreprenariat a des effets économiques et sociétaux bénéfiques, seule la moitié d'entre eux considère le fait d'attirer les entrepreneurs étrangers ressortissants de pays tiers comme un volet à part entière de leurs stratégies politiques et de leurs plans d'action. Près de la moitié des États membres (13 États membres) ont adopté des dispositifs spécifiques d'admission (titres de séjour et/ou visas) pour les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants. Un visa et un titre de séjour spécifiques destinés à faciliter l'immigration d'employés de start-ups ressortissants de pays tiers existent actuellement à Chypre, en Estonie, en France et au Portugal. Aux Pays-Bas, un programme pilote sera introduit en 2020 pour les employés considérés comme indispensables à la start-up.

La plupart des dispositifs spécifiques pour start-ups ont été introduits au cours des trois dernières années, et restent donc embryonnaires.

Huit États membres ont introduit des dispositifs pour start-ups au cours des trois dernières années, alors que seuls le Royaume-Uni (2008), l'Irlande (2012), l'Espagne (2013), l'Italie (2014) et les Pays-Bas (2015) l'avaient fait précédemment. Les effets et les impacts de ces dispositifs sont encore en cours d'évaluation.

La conception et la mise en place des dispositifs diffèrent sensiblement d'un État membre à l'autre.

Les États membres ont adopté différentes configurations pour leurs systèmes, notamment des systèmes à points (en Autriche, par ex.), des systèmes de parrainage (aux Pays-Bas, par ex.) ainsi que l'évaluation des business plans par un comité d'experts ou une commission. De même, les conditions d'admission de l'entreprise et du créateur de la start-up varient considérablement. Toutefois, tous les programmes ont en commun le fait qu'ils ciblent des types d'entreprises spécifiques qui sont innovantes, évolutives et/ou qui apportent une valeur ajoutée à l'économie nationale et à l'environnement économique. Dans onze États membres, le business

plan doit être soumis à un comité spécial pour évaluation. Il est généralement constitué d'informations sur l'activité, les produits ou services de l'entreprise, d'une analyse du marché et des sources de financement.

Les États membres qui ne disposent pas d'un dispositif spécifique utilisent les parcours existants pour admettre les créateurs de start-ups.

Les États membres qui n'ont pas mis en place de dispositif spécifique pour start-ups indiquent le plus souvent admettre les créateurs de start-up ressortissants de pays tiers au moyen de visas et de titres de séjour de longue durée délivrés aux fins d'une activité indépendante et commerciale, d'un emploi et d'une activité lucrative, d'un investissement et/ou à des fins d'études et de recherche. Le critère le plus courant pour accepter de délivrer un titre de séjour au titre d'une activité indépendante est l'exigence d'un capital minimum. Comme les États membres qui ont mis en place un dispositif spécifique, les États membres qui ne l'ont pas fait exigent également, dans la plupart des cas, que le porteur de projet démontre l'innovation de son entreprise et/ou la valeur ajoutée pour l'économie nationale. Il existe peu d'éléments indiquant dans quelle mesure les États membres qui ne disposent pas d'un dispositif spécifique réussissent à attirer les start-ups innovantes originaires des pays tiers.

La mise en place d'un dispositif spécifique d'admission n'est qu'une des mesures des « boîtes à outils » à disposition des États membres pour attirer les entrepreneurs.

Parmi les autres mesures incitatives visant à attirer les créateurs de start-ups et les entrepreneurs innovants figurent l'accès au financement et aux investissements (par exemple, les micro-crédits), ainsi que l'attractivité plus globale exercée par les industries et les territoires en particulier (tels que les villes et les régions). L'existence de hubs et d'écosystèmes est considérée comme un facteur d'attractivité important. Les universités et les institutions publiques sont souvent les principaux acteurs de ces hubs et écosystèmes, et interviennent généralement en tant que « business angels », investisseurs privés et incubateurs ou accélérateurs. Les villes et les régions jouent un rôle important dans la création et le soutien des écosystèmes et des hubs.

D'autres mesures d'incitation visant à attirer les créateurs de start-up et les entrepreneurs innovants existent comme la possibilité de soumettre sa demande en ligne, des délais de traitement raccourcis, un nombre réduit de documents à fournir et l'appui et l'accompagnement d'institutions compétentes tout au long de la procédure d'immigration.

La plupart des États membres n'accordent pas d'accès préférentiel à la résidence permanente aux créateurs de

start-up et aux entrepreneurs. Au contraire, les règles standards (conformément aux dispositions de l'UE) s'appliquent. Néanmoins, quelques exceptions sont accordées dans certains cas, comme l'accès facilité à la résidence permanente.

Les défis communs que les États membres rencontrent pour attirer les start-ups et les entrepreneurs sont (au niveau macro) la concurrence mondiale pour attirer les talents, les opportunités comparables sur les marchés nationaux et le manque d'incubateurs et d'accélérateurs, et (au niveau micro), la lourdeur des procédures administratives et la longueur des délais concernant les demandes.

Parmi les principales difficultés pour retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants, il faut retenir la longueur de traitement des demandes, le manque d'accès au financement de la croissance et aux opportunités de développement et les difficultés à retenir les professionnels et les étudiants étrangers hautement qualifiés. Il y a eu peu de cas prouvés d'une utilisation abusive de certains dispositifs pour start-up à des fins migratoires.

Les données sur la pérennité des start-ups ainsi que sur les résultats économiques générés par les dispositifs spécifiques sont rares. Aucune donnée n'était disponible sur la pérennité des start-ups après 3 ou 5 ans d'exploitation. Les données sur les retombées économiques de la création de start-ups, tels que les emplois créés, les investissements générés, le chiffre d'affaires annuel, les impôts versés ou d'autres mesures de succès, sont également rares. Un meilleur suivi et une meilleure évaluation des

retombées économiques de ces dispositifs sont nécessaires pour les futurs programmes politiques.

Perspectives d'avenir

La récente multiplication de programmes de création d'entreprises dans les États membres de l'UE témoigne des efforts croissants déployés pour attirer des entrepreneurs innovants dans un climat de concurrence mondiale pour les talents. Les États membres ont commencé à relever les défis identifiés au niveau micro-économique et ont mis en place des procédures de demande accélérées. Ils ont travaillé sur leur image de marque et la promotion de leurs programmes nationaux pour cibler les entrepreneurs innovants dans les pays tiers, souvent ceux présents dans des secteurs spécifiques. Les défis au niveau macro nécessitent des approches stratégiques pour améliorer l'environnement économique et entrepreneurial. Au niveau européen, attirer et retenir les créateurs et les employés de start-ups ressortissants de pays tiers fait partie de l'objectif de modernisation du marché unique. Bien qu'il n'existe pas d'instrument européen conçu spécifiquement pour attirer les start-ups, les États membres ont la possibilité d'échanger leurs expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques pour attirer et retenir les entrepreneurs.

ANNEXE

ANNEXE 1: APERÇU DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR START-UPS EN VIGUEUR DANS LES ÉTATS MEMBRES

TABLEAU A1.1

État membre	Nom du dispositif	Type de dispositif	Entrée en vigueur	Raison/objectif	Principaux éléments
AT	Carte RWR (Red-White-Red) pour les créateurs de start-up	Titre de séjour	2017	Les dispositions antérieures en faveur des jeunes entrepreneurs étaient trop restrictives; Carte RWR intégrée au « Start-up Package », paquet de mesures d'aide aux start-ups, destiné à renforcer la place de l'Autriche en tant que terre d'accueil des start-ups.	<p>Validité: deux ans, possibilité de prolonger pour deux ans.</p> <p>Critères: présentation d'un business plan, démonstration du caractère innovant du produit ou du service; preuve de l'apport d'un capital (min. 50 000 €) d'un certain ensemble de compétences, d'une expérience professionnelle et de compétences linguistiques.</p> <p>Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales et aux autres critères d'admission basés, entre autres, sur un système de points. En outre, pour obtenir une carte RWR pour les créateurs d'entreprise, les candidats doivent satisfaire à des exigences particulières telles que la présentation d'un business plan réaliste pour créer et faire fonctionner l'entreprise, la preuve d'un capital d'au moins 50 000 € pour le lancement de l'entreprise ou le développement et la mise sur le marché de produits, services, procédés ou technologies innovants dans le cadre d'une entreprise nouvellement créée.</p>
CY	Cyprus Start-Up Visa	Titre de séjour	2017	Ce dispositif s'inscrit dans la logique de la création du Start-Up Plan. Cela signifie que les entreprises et les ressortissants de pays tiers qui relèvent du dispositif bénéficient de certaines prestations prévues par le plan.	<p>Validité: Validité: 1 an max. (possibilité de prolonger pour une deuxième année)</p> <p>Critères: Après leur entrée à Chypre, les créateurs de start-up doivent présenter certains documents au Service de l'état civil et des migrations. Aucun ressortissant de pays tiers ne peut être admis s'il représente une menace pour la sécurité nationale et/ou la santé publique. Après l'arrivée par le biais d'un permis d'entrée, les documents suivants sont exigés: passeport valide, assurance, preuve de résidence, preuve de moyens financiers suffisants (en cas d'activité indépendante), assurance responsabilité de l'employeur.</p>
EE	Visa pour d'engagement dans une start-up	Visa	2017	Nécessité pratique de prévoir une réglementation plus souple pour les créateurs et les employés de start-ups RPT. Objectif de créer un environnement plus favorable aux start-ups, la législation en vigueur précédemment étant considérée comme un obstacle à cet égard.	<p>validité: 1 an max. (possibilité de prolonger jusqu'à 548 jours sur une période de 730 jours consécutifs). Il est possible de délivrer un visa de court ou long séjour aux créateurs ainsi qu'aux employés de start-up. Les membres de la famille sont également éligibles à un visa de long séjour.</p> <p>Créateurs: Le visa pour créer une start-up en Estonie peut être délivré sans enregistrement préalable de l'entreprise en Estonie.</p> <p>Critères: fonds suffisants pour couvrir les dépenses en Estonie, qui correspondent à 0,03 fois le niveau de subsistance pour chaque jour passé en Estonie.</p> <p>Employés: Critères: Inscription pour un emploi à court terme. Exceptionnellement, le critère du salaire s'appliquant généralement pour un permis pour un emploi à court terme ne s'applique pas en cas d'emploi dans une start-up.</p>

État membre	Nom du dispositif	Type de dispositif	Entrée en vigueur	Raison/objectif	Principaux éléments
EE	Permis de séjour pour engagement dans une entreprise de type start-up	Titre de séjour	2017	Cf. ci-dessus.	Validité: Jusqu'à cinq ans avec possibilité de prolongation Pour les ressortissants de pays tiers qui ont créé une entreprise en EE; ces personnes ne sont pas comprises dans le quota d'immigration et l'obligation générale d'investir ne s'applique pas. Les membres de la famille ont également droit à un titre de séjour. Critères: résultat favorable de l'évaluation du business plan par le comité d'experts.
EE	Permis de séjour au titre d'un emploi dans une start-up	Titre de séjour	2017	Cf. ci-dessus.	Validité: Jusqu'à cinq ans avec possibilité de prolongation Pour les ressortissants de pays tiers employés dans une start-up estonienne. Dans ce cas, le titre de séjour n'est pas soumis au quota d'immigration; il peut être délivré sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du Fonds d'assurance chômage estonien et sans que le montant de la rémunération soit versé à un RPT.
ES	Visa pour développer une activité professionnelle	Visa	2013	Contribuer à l'internationalisation de l'économie espagnole en simplifiant les critères d'immigration pour les personnes intéressées par la création d'une entreprise innovante.	Validité: un an pour prendre des dispositions préalables à la création d'une entreprise. Depuis 2015, les membres de la famille peuvent obtenir un visa ou un titre de séjour, y compris leur partenaire civil, les enfants majeurs financièrement à charge et les ascendants à charge
ES	Permis de séjour pour entrepreneur	Titre de séjour	2013	Cf. ci-dessus.	Validité: deux ans. Possibilité de renouvellement pour des périodes de deux ans. Critères: activité innovante. Depuis 2015, les membres de la famille peuvent obtenir un visa ou un titre de séjour, y compris leur partenaire civil, les enfants majeurs financièrement à charge et les ascendants à charge
FI		Titre de séjour	2018	L'objectif est de faciliter l'immigration et l'entrepreneuriat des travailleurs internationaux afin de développer un écosystème d'entreprises dynamique. Il a été constaté que la plupart des gains de productivité de l'économie étaient le fruit d'un nombre croissant d'entreprises dont la croissance repose sur la technologie et l'innovation.	Validité: deux ans avec possibilité de prolongation Critère: résultat favorable de l'évaluation du business plan par Business Finland; Droit au regroupement familial.
FR	French Tech visa	Visa/titre de séjour	2017	S'inscrit dans le cadre de l'initiative French Tech lancée en 2013 pour accélérer la croissance des start-ups numériques implantées en renforçant l'attractivité de la France dans la course mondiale à l'innovation. Considéré comme outil important permettant de faciliter l'embauche de talents étrangers.	Procédure accélérée et simplifiée pour l'obtention du Passeport Talent (voir ci-dessous) Le French Tech visa cible trois catégories de talents internationaux éligibles au Passeport Talent: les créateurs de start-up souhaitant s'installer en France, les travailleurs hautement qualifiés recrutés à des postes clés dans certaines start-ups ou scale-ups, et les investisseurs. Critères (French Tech visa pour les créateurs): existence d'un projet économique innovant; reconnaissance du projet par un organisme public; moyens suffisants d'existence correspondant au salaire minimum.
FR	Titre de séjour « Passeport talent ».	Titre de séjour	2016	Afin de promouvoir et d'améliorer l'attractivité de la France auprès des talents étrangers, la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France a créé le « passeport talents », titre de séjour pluriannuel, notamment pour les travailleurs hautement qualifiés, les chercheurs, les entrepreneurs et les investisseurs.	Validité: jusqu'à quatre ans et renouvelable. Droit au regroupement familial

État membre	Nom du dispositif	Type de dispositif	Entrée en vigueur	Raison/objectif	Principaux éléments
IE	STEP	Voie d'accès au titre de séjour pour les créateurs de start-up et leur famille	2012	Faciliter l'entrée en Irlande des start-ups créées par des RPT. Le programme permet au RPT de séjourner au préalable dans l'État membre. En soi, il ne constitue pas un visa pour start-up.	Validité: Permis de séjour initial de deux ans, mais il peut être renouvelé. Critères: 50 000 € d'investissement initial; bonne moralité du créateur; assurance maladie; Droit au regroupement familial.
IT	Italia Start-up Visa	Visa	2014	Permettre la libre circulation des talents et des compétences en simplifiant la procédure de visa délivré au titre d'une activité indépendante pour les ressortissants de pays tiers souhaitant créer une entreprise innovante en Italie.	Procédure entièrement numérique et centralisée, en anglais si besoin. Critères: disposer de 50 000 € min. et d'un business plan.
LT	Start-up visa Lithuania	Titre de séjour	2017	Établir des conditions plus favorables pour l'admission de ressortissants de pays tiers qui pourraient contribuer à créer un bien-être social et économique pour l'État, à accroître la compétitivité du pays et à développer l'écosystème des start-ups.	Validité: un an avec possibilité de prolongation d'un an deux fois (trois ans au total). Critères: business plan; les activités juridiques doivent être liées à l'introduction de nouvelles technologies ou d'autres innovations importantes pour le développement économique et social de la Lituanie; potentiel de développement; pas de capital minimum requis à investir dans la société.
LV	Permis de séjour pour les créateurs de start-up	Titre de séjour	2017	Faciliter l'établissement de start-ups en Lettonie et attirer des créateurs de start-ups ressortissants de pays tiers en facilitant la procédure d'entrée dans le pays.	Validité: trois ans maximum. Critères: présentation d'une demande sur papier libre décrivant le produit et les activités commerciales prévues au cours des trois prochaines années; production (prévue) d'un produit ou d'un service innovant; dans les trois mois suivant une décision favorable concernant la délivrance d'un titre de séjour temporaire, le ressortissant de pays tiers doit être enregistré en tant que membre du conseil d'administration d'une société de capitaux depuis moins d'un an et dans le périmètre des activités prévues. L'investissement total de l'entreprise doit atteindre au moins 30 000 € dans les 12 mois suivant la délivrance du titre de séjour. Sinon, un rapport d'avancement des activités de l'entreprise doit être présenté pour montrer le développement du produit innovant.
NL	Dispositif d'entrée pour les start-ups	Titre de séjour	2015	Il fait partie du Ambitious Entrepreneurship Plan lancé en 2014, qui reconnaît que les créateurs de start-up contribuent à la prospérité et à la compétitivité des Pays-Bas. Des procédures d'entrée simples, telles que prévues par le dispositif pour start-ups, sont l'une des mesures prises en ce sens.	Validité: un an. Critères: l'entrepreneur doit être accompagné par un mentor (facilitateur) fiable aux Pays-Bas; présentation d'un plan par étapes décrivant l'entreprise et la nature innovante du produit ou du service; inscription au registre du commerce de la Chambre de commerce. En outre, l'entrepreneur doit remplir des conditions générales (disposer de ressources à long terme, être en possession d'un passeport ou d'un autre document de voyage valide, remplir un certificat d'antécédents médicaux et se soumettre à un examen médical de dépistage de la tuberculose).
UK	Start-up Visa ou Innovator visa	Visa	2008, révision du dispositif en 2019	Le nouveau dispositif vise à attirer des entrepreneurs talentueux et à accélérer et faciliter la procédure de visa pour les entrepreneurs souhaitant immigrer au Royaume-Uni. L'ancien dispositif de visas était exclusivement réservé aux diplômés.	Start-up visa Validité: deux ans maximum, pas de possibilité de prolongation. Critères: doit être appuyé par un établissement d'enseignement supérieur ou une entreprise britannique; doit présenter une idée commerciale innovante. Possibilité de regroupement familial et d'occuper un autre emploi. Investor visa Validité: trois ans au maximum, prolongation possible pour des périodes de trois ans. Critères: doit être appuyé par un établissement d'enseignement supérieur ou une organisation commerciale britannique; doit présenter une idée commerciale innovante; 50 000 £ minimum à investir. Possibilité de regroupement familial et d'occuper un autre emploi. Seuil légèrement plus élevé en termes de compétences requises et de niveau d'investissement que pour le visa pour start-up.

ANNEXE 2: ÉTUDES DE CAS

Études de cas

Cette section illustre, à partir de quatre études de cas hypothétiques, les conclusions des chapitres précédents afin de mieux comprendre les options d'admission possibles, en fonction de la situation des créateurs de start-up, de leurs employés ou des entrepreneurs innovants. Plus précisément, les informations sur les parcours de migration possibles, les conditions particulières et les délais de traitement sont fournies dans les tableaux 1 à 3. Pour des informations détaillées sur les parcours existants et les procédures à suivre, veuillez vous référer à la section prévue à cet effet (section 4) et aux rapports nationaux.

Les quatre études de cas hypothétiques étaient les suivantes :

Étude de cas n° 1 : un ressortissant de pays tiers résidant hors UE, qui n'a pas encore créé son entreprise, à l'étape du business plan, il n'a pas encore immatriculé son entreprise dans votre État membre, et il souhaite candidater depuis l'étranger.

Vihaan est un travailleur hautement qualifié ressortissant d'Inde, titulaire d'un diplôme de master de l'Université de Delhi, et résidant actuellement à Delhi. Depuis quelques mois, il travaille dans une société informatique dans cette même ville mais il prévoit de créer sa propre entreprise dans un avenir proche. Il a déjà établi un business plan pour une application axée sur les services qui, selon lui, pourrait fonctionner dans votre État membre. Son but est de venir dans votre État membre et d'y créer son entreprise. Quelle procédure doit suivre Vihaan pour créer sa start-up dans votre État membre ?

Étude de cas n° 2 - RPT déjà présent dans l'UE, qui travaille en tant que salarié hautement qualifié : un ressortissant de pays tiers hautement qualifié qui est venu avec une carte bleue européenne ou un autre titre de séjour national pour travailleurs hautement qualifiés, travaillant pour une entreprise dans un certain secteur ; après deux ans de travail dans l'entreprise, il/elle souhaite créer sa propre entreprise.

Amel est une citoyenne tunisienne qui travaille chez B Solutions, une société de biotechnologie. Elle possède une carte bleue européenne ou un autre titre de séjour pour travailleurs hautement qualifiés, qui avait été introduit par son employeur. Après avoir travaillé deux ans pour cette entreprise, elle pense être prête à relever un nouveau défi. Elle aimerait créer sa propre entreprise dans le même secteur et mettre sur pied une société qui offre des solutions de haute technologie pour recycler les déchets d'une manière nouvelle et innovante, en restant dans l'État membre. Elle souhaiterait créer son entreprise dans le même secteur en France. Cette entreprise proposerait des solutions de haute technologie de recyclage des déchets, à partir de méthodes innovantes et resterait dans l'État membre. Quelles sont ses options ?

Étude de cas n° 3 - RPT résidant hors UE, qui a déjà une entreprise immatriculée dans son pays d'origine : sa start-up vient de commencer son activité, cette

entreprise immatriculée hors UE souhaiterait s'implanter en dans votre État membre.

Sergey vit à Minsk (Biélorussie) et est à la tête de l'entreprise Icomp Technologies, une entreprise industrielle qui vient de lancer la production de composants électroniques dans le secteur technologique de l'IoT (Internet des Objets). La société a déjà expédié quelques produits test vers des marchés de pays tiers, tels que le Japon et la Malaisie, et, devant le succès rencontré, a décidé de relocaliser le siège de sa société dans votre État membre afin de développer son activité. Quelle procédure Sergey doit-il suivre pour transférer son siège ? Existe-t-il d'autres dispositions à prendre pour les autres salariés souhaitant être mutés en France ?

Étude de cas n° 4 - RPT déjà présent dans l'UE, étudiant en doctorat ou en master

Auri est une étudiante dominicaine en doctorat de biotechnologie dans une université de votre État membre. En parallèle de ses études (hors de son contrat de doctorante), Auri a mené des recherches sur la fermentation et a découvert des caractéristiques jusqu'alors méconnues des ferments étudiés. Auri a découvert que la réaction entre le ferment étudié et une enzyme spécifique pouvait avoir un effet sur la régénération de la peau humaine. Elle a été approchée par un investisseur potentiel qui a vu le potentiel de sa découverte dans le secteur de la cosmétologie médicale. Auri aimerait créer une entreprise dans votre État membre et mener de plus amples recherches afin de déposer un brevet et de passer ensuite à l'étape de productions d'agents. Quelles sont ses options ?

TABLEAU A2.1 QUELS SONT LES PARCOURS MIGRATOIRES DISPONIBLES ?

	Étude de cas n° 1 – Vihaan	Étude de cas n° 2 – Amel	Étude de cas n° 3 – Sergey	Étude de cas n° 4 – Auri
État membre	RPT en dehors de l'UE, n'a pas encore créé d'entreprise : à l'étape du business plan, il n'a pas encore immatriculé son entreprise dans un État membre, et il souhaite candidater depuis l'étranger.	Le RPT est déjà dans l'UE et travaille comme un employé hautement qualifié : Ressortissant de pays tiers hautement qualifié qui est venu avec une carte bleue européenne ou un autre permis national pour les travailleurs hautement qualifiés travaillant pour une entreprise dans un certain secteur ; après deux ans de travail dans l'entreprise, il souhaite créer sa propre entreprise.	RPT en dehors de l'UE, entreprise immatriculée : sa start-up vient de commencer son activité, cette entreprise immatriculée hors UE souhaiterait s'implanter dans l'État membre	RPT déjà dans l'UE, étudiant en doctorat ou en master.
Autriche	Demander une carte RWR pour les créateurs de start-up auprès de l'autorité compétente représentant l'Autriche dans un autre pays.	Demander une carte RWR Plus permettant au RPT de devenir travailleur indépendant et de créer son entreprise.	Transférer le siège de la société, demander une carte RWR pour les créateurs de start-up auprès de l'autorité compétente représentant l'Autriche dans un autre pays.	Demander un changement de motif de séjour pour obtenir un autre titre de séjour, par exemple, une carte RWR pour start-up.
Belgique	Demander une carte professionnelle qui est la base d'un visa de long séjour et ensuite demander un titre de séjour en Belgique.	Demander une carte professionnelle et changer ensuite de statut de salarié à celui d'indépendant.	Demander une carte professionnelle qui est la base d'un visa de long séjour et ensuite demander un titre de séjour en Belgique.	Si Auri réside temporairement en Belgique et ce, de façon régulière, elle devra demander une carte professionnelle, comme dans le cas de Amel. Si Auri a un statut de résident à durée illimitée, elle peut s'installer sans avoir besoin de demander une carte professionnelle.
Bulgarie	Vihaan doit faire une demande pour obtenir un permis de travail pour travailleurs indépendants (FWP). S'il désire embaucher des salariés ultérieurement, il devra changer de statut. Dans tous les cas, un visa est nécessaire pour l'entrée en Bulgarie et le titre de séjour est ensuite délivré.	Amel doit changer de titre de séjour et passer de la carte bleue européenne (aucun permis de travail n'est disponible dans son cas) à un permis de travail pour travailleurs indépendants (FWP).	Il faut que Sergey crée de nouveau une société conformément à la législation bulgare/européenne. Dans ce cas, il demande un titre de séjour et non un permis de travail.	Auri doit créer sa nouvelle société, conformément à la législation bulgare/européenne. Dans ce cas, elle demande un titre de séjour et non un permis de travail.
Croatie	Vihaan peut demander un titre de séjour et un permis de travail mention « création d'entreprise/artisanat » et chercher à travailler en tant qu'indépendant dans une société dont il est propriétaire ou dont il détient plus de 51 %. D'autres conditions régissant des cas particuliers de séjour s'appliquent, conformément aux lois sur l'immigration.	Amel peut demander un titre de séjour et un permis de travail mention « création d'entreprise/artisanat » et chercher à travailler en tant qu'indépendant dans une société dont elle est propriétaire ou dont elle détient plus de 51 % ou l'artisanat. D'autres conditions régissant des cas particuliers de séjour s'appliquent, conformément aux lois sur l'immigration.	Sergey peut demander un titre de séjour et de travail mention « création d'entreprise/artisanat » et chercher à travailler en tant qu'indépendant dans une société dont il est propriétaire ou dont il détient plus de 51 % ou l'artisanat. D'autres conditions régissant des cas particuliers de séjour s'appliquent, conformément aux lois sur l'immigration.	Auri peut demander un titre de séjour et un permis de travail mention « création d'entreprise/artisanat » et chercher à travailler en tant qu'indépendant dans une société dont elle est propriétaire ou dont elle détient plus de 51 % l'artisanat. D'autres conditions régissant des cas particuliers de séjour s'appliquent, conformément aux lois sur l'immigration.
Chypre	Vihaan doit tout d'abord obtenir la validation de son business plan par le Ministère des Finances. Une fois cette validation obtenue, il doit créer sa propre société à Chypre ou être enregistré auprès de l'organisme de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant. En parallèle, il doit être enregistré pour les procédures de migration, et il peut obtenir soit un permis d'entrée délivré par le Service de l'état civil et des migrations, soit un visa délivré par le Ministère des affaires étrangères. À son arrivée, Vihaan peut demander un titre de séjour dans le cadre du dispositif Start-Up Visa.	Ce scénario fictif ne peut être traité par Chypre qui n'a aucune expérience en matière de carte bleue européenne, le quota de délivrance de la carte bleue européenne dans cet État membre étant nul.	Sergey doit soumettre une première demande au ministère des Finances qui devra la valider. Une fois cette validation obtenue, il peut obtenir soit un permis d'entrée délivré par le Service de l'état civil et des migrations, soit un visa délivré par le Ministère des affaires étrangères. À son arrivée, Sergey peut demander un titre de séjour dans le cadre du dispositif Start-Up Visa.	En ce qui concerne les procédures de migration, l'emploi d'Auri dans sa propre entreprise ou dans toute autre entreprise sans quitter Chypre est possible si les critères de la directive (UE) 2016/801 applicables sont remplis. Si elle n'est pas dans cette situation, Auri doit quitter Chypre et suivre les procédures prévues par le plan Cyprus Start-up ou suivre d'autres procédures prévues par la législation et la politique nationales ou européennes en matière de migration pour l'emploi de ressortissants de pays tiers à Chypre.

État membre	Étude de cas n° 1 – Vihaan	Étude de cas n° 2 – Amel	Étude de cas n° 3 – Sergey	Étude de cas n° 4 – Auri
République tchèque	Vihaan est tenu de créer son entreprise (par exemple une société à responsabilité limitée) en République tchèque. La société est établie une fois qu'elle a été enregistrée au registre du commerce. Vihaan lui-même doit s'y inscrire en tant que propriétaire d'entreprise. Il peut enregistrer sa société soit en personne (il est autorisé à demander un visa de courte durée), soit avec l'aide d'un prestataire de services juridiques privé. Vihaan peut ensuite demander un visa de long séjour pour création d'entreprise à l'ambassade de la République tchèque à New Delhi et venir en République tchèque si sa demande est acceptée. Un visa d'une durée de 12 mois peut être délivré. Avant l'expiration de son visa, Vihaan est autorisé à demander un titre de séjour.	Amel est tenue de créer son entreprise (par exemple une société à responsabilité limitée) en l'enregistrant au registre du commerce et de s'y inscrire en tant que propriétaire d'entreprise. En tant que titulaire d'une carte bleue, elle n'est autorisée à changer de statut pour obtenir un titre de séjour aux fins d'une entreprise qu'après avoir résidé 5 ans en République tchèque. Comme elle ne remplit pas encore cette condition, elle peut - en tant que propriétaire d'entreprise enregistrée - conclure un contrat de travail entre son entreprise et elle-même en tant qu'employée. Avant cela, elle est tenue de diffuser la vacance de poste à l'Agence pour l'emploi et le poste vacant doit passer le test du marché du travail. Par la suite, Amel peut changer de poste et signaler ce changement au Ministère de l'Intérieur dans les 3 jours. Elle reste alors en République tchèque en tant que titulaire d'une carte bleue européenne employée par sa propre entreprise.	Sergey est tenu de créer son entreprise en République tchèque en l'enregistrant au registre du commerce. Lui et ses employés indispensables à l'entreprise sont autorisés à demander des visas de long séjour aux fins d'une entreprise à l'ambassade de la République tchèque en Biélorussie. L'entreprise de Sergey peut demander à être intégrée au dispositif de migration accélérée. Sergey est tenu de présenter (i) une déclaration sous serment déclarant un objectif de création d'au moins 50 emplois au cours des trois années suivantes et un contrat d'achat de terrain ou un contrat de location de locaux commerciaux non résidentiels ou (ii) une confirmation que sa demande pour bénéficier d'une aide à l'investissement a été acceptée par l'Agence tchèque de développement des entreprises et des investissements, CzechInvest, en fonction du montant du capital investi et d'autres critères.	Auri peut créer son entreprise tout en poursuivant ses études à l'université. Après avoir terminé ses études, Auri est autorisée à demander un titre de séjour pour recherche d'emploi ou création d'entreprise accordé aux anciens chercheurs et étudiants. En tant que titulaire de ce titre, elle sera par la suite autorisée à changer son statut et à obtenir un titre de séjour aux fins d'une entreprise.
Estonie	Demander l'évaluation par le comité d'experts et, après une décision favorable, demander un visa pour start-up ou un titre de séjour. Vihaan peut solliciter la « résidence électronique » et, en cas de décision favorable, créer une entreprise en ligne basée en Estonie.	Si Amal continue à travailler dans l'entreprise de biotechnologie, elle peut se lancer en affaires en même temps. Elle peut créer sa propre entreprise tout en restant employée dans la société de biotechnologie. Si elle souhaite arrêter de travailler dans l'entreprise de biotechnologie, elle peut enregistrer son entreprise et demander une évaluation de sa start-up par le Comité d'experts.	Sergey doit demander au Comité d'experts d'évaluer si sa start-up est viable et en cas de décision favorable, demander un visa pour start-up ou un titre de séjour.	Si elle poursuit ses études, elle peut enregistrer une entreprise parallèlement et se lancer dans la recherche. Si la période de validité de son permis de séjour pour études a expiré, elle peut rester en Estonie pendant 270 jours à compter de la date d'expiration et, pendant cette période, elle peut soumettre une demande pour un nouveau permis de séjour. Il peut s'agir d'un permis de séjour temporaire délivré en vue d'une installation permanente en Estonie. Elle peut également demander un nouveau permis de séjour temporaire pour création de start-up.
Finlande	La procédure classique de demande de titre de séjour pour start-up s'applique dans ce cas.	La procédure classique de demande de titre de séjour pour start-up s'applique dans ce cas. Amel initie la procédure en Finlande.	Si le siège de la société est transféré en Finlande et que la société réalise des bénéfices dans le pays, un titre de séjour pour start-up peut être délivré. Toutefois, un tel titre de séjour ne peut être délivré qu'aux créateurs d'entreprises.	La procédure classique de demande de titre de séjour pour start-up s'applique dans ce cas.

État membre	Étude de cas n° 1 – Vihaan	Étude de cas n° 2 – Amel	Étude de cas n° 3 – Sergey	Étude de cas n° 4 – Auri
France	<p>Vihaan doit s'adresser au service consulaire français compétent en Inde.</p> <p>Vihaan doit d'abord demander soit un visa de long séjour portant la mention « entrepreneur/profession libérale » (valable un an), soit un visa de long séjour mention « passeport talent » « création d'entreprise » (si son séjour est de plus de 12 mois), soit un visa de long séjour valant titre de séjour mention « passeport talent » « création d'entreprise », (pour un séjour d'une durée de 4 à 12 mois).</p>	<p>Amel doit changer son statut et solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ une carte de séjour pluriannuelle « passeport talent mention création d'entreprise » ou « mention projet innovant » puis demander une carte de séjour pluriannuelle « passeport talent mention projet économique innovant ». ■ Une carte de séjour temporaire portant la mention « entrepreneur/profession libérale ». 	<p>Sergey doit s'adresser au consulat français compétent en Biélorussie.</p> <p>Sergey doit transférer le siège social de la société en France, immatriculer la société et ensuite demander un titre de séjour selon les fonctions qu'il exerce dans la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ un visa de long séjour puis la carte de séjour « passeport talent » « création d'entreprise » ■ un visa de long séjour puis la carte de séjour « passeport talent » « mandataire social » ■ un visa de long séjour valant titre de séjour mention « entrepreneur / profession libérale », valable 1 an 	<p>Auri peut obtenir le statut d'étudiant-entrepreneur afin de créer une entreprise tout en poursuivant ses études.</p> <p>Si non, elle doit d'abord terminer ses études et changer de statut pour obtenir l'un des titres de séjour suivants l'autorisant à créer une entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ une carte de séjour temporaire portant la mention « recherche d'emploi ou création d'entreprise », ■ une carte de séjour pluriannuelle « passeport talent mention création d'entreprise ». ■ une carte de séjour temporaire mention « entrepreneur/ profession libérale »
Allemagne	<p>Vihaan doit s'adresser à la mission allemande en Inde (ambassade ou consulat). Avant de soumettre une demande, il doit préciser s'il propose un service en tant que commerçant/artisan ou profession libérale.</p> <p>Il est important qu'il ait établi un prévisionnel financier en plus du business plan décrivant son projet de start-up. Ces documents doivent prouver que les bénéfices réalisés avec son projet seront suffisants (ou qu'il peut justifier de ses propres revenus) pour pouvoir subvenir seul à ses besoins et, le cas échéant, à ceux de sa famille en Allemagne.</p> <p>Une fois le business plan et le prévisionnel financier finalisés et évalués, il peut désigner l'endroit où il aimerait vivre en Allemagne et enregistrer sa société. Il doit remplir les documents nécessaires pour la demande de visa national et préparer tous les documents. Il doit alors prendre rendez-vous avec la représentation allemande à l'étranger et y soumettre sa demande accompagnée des documents. Ensuite, il doit attendre de voir si sa demande est approuvée.</p>	<p>Amel est en possession de la carte bleue européenne avec laquelle elle peut travailler en Allemagne mais elle n'est pas autorisée à créer sa propre entreprise. Pour une activité indépendante, elle a besoin d'un autre titre de séjour.</p> <p>Si elle veut d'abord faire une demande au titre d'une activité indépendante secondaire et ne veut pas se lancer immédiatement et pleinement dans l'activité indépendante, elle a besoin d'une autorisation de son employeur pour exercer cette activité secondaire.</p> <p>Si elle veut demander immédiatement à bénéficier d'un titre de séjour pour activité indépendante à plein temps, cela dépend a) si elle a obtenu un diplôme d'une université reconnue par l'État ou un d'établissement d'enseignement supérieur comparable en Allemagne et si elle a en même temps montré que ses études sont liées à l'activité indépendante qu'elle souhaite exercer, ou b) si elle n'a ni obtenu de diplôme en Allemagne ni justifié de lien entre ses études et son activité indépendante et si elle a terminé ses études à l'étranger dans un établissement comparable et a établi un prévisionnel financier en plus du business plan décrivant son projet de start-up. Ces documents doivent prouver que les bénéfices réalisés avec son projet seront suffisants (ou qu'il peut justifier de ses propres revenus) pour pouvoir subvenir seul à ses besoins et, le cas échéant, à ceux de sa famille en Allemagne. Remplit toutes les conditions que Vihaan doit remplir.</p>	<p>Sergey a deux options, selon sa situation personnelle :</p> <p>a) Sergey veut transférer son entreprise en Allemagne et vivre également en Allemagne : dans ce cas, il doit suivre les mêmes démarches que dans l'étude de cas n° 1, bien qu'il soit déjà indépendant et qu'il dirige une entreprise.</p> <p>b) Sergey veut transférer son entreprise en Allemagne mais continuer de vivre à Minsk : dans ce cas, il peut entrer en Allemagne avec un visa à des fins commerciales et créer une entreprise en tant qu'investisseur. Comme forme juridique, il choisit une GmbH (société à responsabilité limitée), dans laquelle il est associé majoritaire. Il nomme un directeur général et retourne à Minsk. En tant qu'actionnaire majoritaire, il peut fixer les orientations de l'entreprise, tandis que son directeur général, qui vit en Allemagne, gère l'entreprise.</p>	<p>Auri dispose d'un titre de séjour aux fins de son doctorat. Cela signifie qu'elle n'est pas autorisée à travailler en tant que travailleur indépendant, ni en tant que salariée à temps plein. Elle ne peut non plus exercer une activité secondaire. Les possibilités suivantes s'offrent à elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elle ne souhaite pas terminer son doctorat. Elle peut alors soumettre une demande aux fins d'activité indépendante secondaire auprès de l'autorité compétente en matière d'immigration. Elle prolongerait ainsi son titre de séjour ; elle doit remplir les formulaires et les documents nécessaires pour le visa national, ainsi que rédiger un business plan et un prévisionnel financier. Le business plan doit clairement montrer qu'elle ne met pas en danger son doctorat en raison de son activité indépendante et qu'elle ne poursuit pas cette activité plus de 15 heures par semaine. Elle doit également prouver qu'elle possède les qualifications officielles. Une fois la décision favorable et la prolongation du titre de séjour obtenues, elle entreprend les démarches formelles pour enregistrer son activité indépendante. ■ Elle veut terminer son doctorat et passer immédiatement après à un emploi à temps plein. Les mêmes possibilités et critères s'appliquent alors que pour l'étude de cas n° 2 pour l'option B. Toutefois, une telle démarche doit être étudiée de manière approfondie, car le diplôme de doctorat devrait être son objectif principal et le principal motif de son séjour en Allemagne.

État membre	Étude de cas n° 1 – Vihaan	Étude de cas n° 2 – Amel	Étude de cas n° 3 – Sergey	Étude de cas n° 4 – Auri
Hongrie	Vihaan peut s'adresser au consulat hongrois pour soumettre une demande de titre de séjour en Inde pour l'exercice d'une activité lucrative.	Amel peut solliciter un titre de séjour pour l'exercice d'une activité lucrative auprès de la direction régionale compétente de l'Office de l'Immigration et de l'Asile du lieu où elle réside.	Si le siège social est transféré en Hongrie et que la société est enregistrée: En attendant, Sergey peut entrer et séjourner en Hongrie s'il est en possession d'un visa à des fins commerciales valide. Après l'enregistrement de la société hongroise, Sergey doit demander un titre de séjour auprès du consulat hongrois.	Auri doit immatriculer sa société puis demander un titre de séjour pour l'exercice d'une activité lucrative auprès de la direction régionale compétente de l'Office de l'Immigration et de l'Asile du lieu où elle réside.
Irlande	Vihaan serait candidat au dispositif STEP (Start-up Entrepreneur), bien qu'à un stade très précoce.	Dans la situation d'Amel, elle résiderait sur le territoire avec un permis de travail portant la mention « compétences indispensables ». Après deux ans, elle pourrait rester sur le territoire sans avoir besoin de permis de travail. Par conséquent, Amel n'aurait pas besoin de faire une demande dans le cadre du dispositif STEP car elle serait titulaire d'un permis d'immigration alternatif lui permettant d'avoir une entreprise en Irlande.	Sergey serait candidat au dispositif STEP, bien qu'à un stade très précoce.	À la fin de ses études, Auri peut solliciter une Graduate Permission, Stamp 1G qui donne au candidat retenu deux ans pour chercher un emploi en Irlande et pour commencer à travailler sans permis de travail. Auri pourrait également faire une demande dans le cadre de STEP.
Italie	Vihaan peut demander un Italia Start-up Visa.	Amel peut demander à bénéficier de Italia Start-up Hub.	Sergey peut demander un Italia Start-up Visa.	Auri peut demander à bénéficier de Italia Start-up Hub.
Lituanie	Vihaan peut demander un Start-up Visa en Lituanie. D'abord, il doit fournir un business plan qui fera l'objet d'une évaluation. Si le business plan est approuvé, Vihaan peut demander un titre de séjour temporaire pour start-up.	Amel peut faire une demande de Start-up Visa. Elle doit fournir un business plan qui fera l'objet d'une évaluation. Si le business plan est approuvé, Amel peut demander nouveau titre de séjour temporaire pour start-up. Si Amel était en mesure de combiner les deux activités - travailler dans la société de biotechnologie (et donc continuer à se conformer aux conditions d'obtention du permis de séjour temporaire) et créer une société - alors elle n'aurait pas à demander un nouveau titre de séjour temporaire.	Sergey peut faire une demande de Start-up Visa. Il doit fournir un business plan qui fera l'objet d'une évaluation; Si le business plan est approuvé, Sergey peut demander nouveau titre de séjour temporaire pour start-up. Sergey peut aussi établir une société en Lituanie en tant que bureau de représentation ou succursale de Icomp Technologies. Ensuite, Sergey et ses salariés pourraient être transférés en Lituanie et recevoir un titre de séjour temporaire dans le cadre d'une mobilité interne à l'entreprise.	Auri peut faire une demande de Start-Up Visa. Elle doit fournir un business plan qui fera l'objet d'une évaluation. Si le business plan est approuvé, Auri peut demander nouveau titre de séjour temporaire pour start-up. Si Auri était en mesure de combiner les deux activités - faire un doctorat et créer une entreprise - alors elle n'aurait pas à demander un nouveau titre de séjour temporaire. Si Auri est une étudiante en master, elle n'est autorisée à travailler que 20 heures par semaine.
Luxembourg	Vihaan doit demander une autorisation de séjour en tant que travailleur indépendant.	Amel peut demander une autorisation de séjour et un titre de séjour au Luxembourg en tant que travailleur indépendant. Comme elle se trouve déjà sur le territoire et qu'elle est titulaire de la carte bleue européenne, elle peut d'abord demander une autorisation d'établissement à la Direction des petites et moyennes entreprises du Ministère de l'économie et ensuite une autorisation de séjour pour travailleur indépendant à la Direction de l'immigration du Ministère des affaires étrangères et européennes. Elle peut également faire une demande en tant qu'investisseur.	Sergey doit suivre la même procédure pour obtenir le titre de séjour de travailleur indépendant et l'autorisation d'établissement. La seule différence est qu'au lieu de faire immatriculer une nouvelle société, il doit en créer une nouvelle qui fera office de succursale basée au Luxembourg. Il est également possible de demander un titre de séjour en tant qu'investisseur si Sergey remplit les conditions, conformément à la loi sur l'immigration.	Dans ce cas, il peut y avoir un changement de statut d'un titre de séjour pour étudiant à un titre de séjour pour travailleur indépendant. Le titre de séjour est valable 9 mois (non renouvelable). Si, pendant cette période, l'étudiant ressortissant d'un pays tiers crée une entreprise, l'autorisation de séjour et le titre de séjour d'origine initialement délivrés seront remplacés par une autorisation de séjour et un titre de séjour en tant que travailleur indépendant.

État membre	Étude de cas n° 1 – Vihaan	Étude de cas n° 2 – Amel	Étude de cas n° 3 – Sergey	Étude de cas n° 4 – Auri
Lettonie	Vihaan a le droit de demander un titre de séjour temporaire.	Le statut de séjour d'Amel en Lettonie doit être modifié, c'est-à-dire qu'elle doit demander un titre de séjour temporaire comme pour un créateur de start-up.	Sergey doit demander un titre de séjour pour start-up et, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception du titre de séjour, il doit immatriculer la société en Lettonie. Une demande peut être soumise soit à l'ambassade, soit en Lettonie.	Auri, en tant qu'étudiante en doctorat ou en master, peut immatriculer une société sans changer son statut d'étudiant dans le pays, et peut également exercer des activités de gestion opérationnelle de l'entreprise (les étudiants en doctorat ou en master ont un accès illimité au marché du travail).
Pays-Bas	Vihaan peut choisir entre deux titres de séjour, à condition qu'il remplisse toutes les conditions. Les deux titres de séjour sont délivrés aux fins de l'exercice d'une activité indépendante en général. Pour les deux permis, il doit également demander un titre de séjour provisoire (MVV), sauf s'il appartient à une catégorie qui en est dispensée, mais les ressortissants de pays tiers de nationalité indienne sont en principe tenus d'avoir un titre de séjour provisoire. Vihaan peut également solliciter un visa de court séjour pour entrer dans le pays et chercher les différents facilitateurs possibles. Il peut également soumettre une demande de titre de séjour pour start-up.	Amel peut demander un titre de séjour pour start-up ou le titre de séjour général pour travailleur indépendant. Pour obtenir le titre de séjour destiné aux nouveaux entrepreneurs, elle doit avoir trouvé un facilitateur aux Pays-Bas qui est disposé à l'accompagner. Amel n'a plus besoin de demander un titre de séjour ou un visa provisoire car elle réside déjà aux Pays-Bas avec un titre de séjour valide. De plus, Amel peut choisir de continuer à travailler dans l'entreprise en tant que RPT hautement qualifiée et d'exercer des activités entrepreneuriales en parallèle.	Sergey peut demander un titre de séjour pour start-up (pour l'obtenir, il doit toutefois trouver un mentor (facilitateur) aux Pays-Bas disposé à l'accompagner) ou un titre de séjour général pour travailleur indépendant. Pour les deux permis, il doit également demander un titre de séjour provisoire (MVV), sauf s'il appartient à une catégorie qui en est dispensée, mais les personnes originaires du Bélarus doivent au préalable détenir un titre de séjour provisoire ou un visa de court séjour en ce qui concerne le titre de séjour pour start-up, afin d'entrer dans le pays.	Auri peut demander un titre de séjour pour start-up pour lequel elle doit toutefois trouver un mentor (facilitateur) aux Pays-Bas, ou un titre de séjour général pour travailleur indépendant. Toutefois, si Auri ne change pas de motif de séjour et termine son doctorat aux Pays-Bas en tant que chercheur, elle peut quand même exercer des activités entrepreneuriales en parallèle. En outre, Auri peut demander le titre de séjour portant la mention « année d'orientation pour les personnes hautement qualifiées », si elle termine son doctorat avant de créer une entreprise.
Pologne	Vihaan peut demander un visa pour activité professionnelle, enregistrer l'entreprise et ensuite demander un titre de séjour pour activité professionnelle, sinon il peut entrer en tant qu'employeur et obtenir un titre de séjour.	Amel peut enregistrer son entreprise et ensuite demander un titre de séjour aux fins d'activité professionnelle.	Sergey peut obtenir un permis de travail, demander un visa de travail et un titre de séjour temporaire aux fins d'une mission effectuée par un étranger mandaté par un employeur étranger.	Auri possède un titre de séjour temporaire pour études; elle peut enregistrer son entreprise, puis obtenir un titre de séjour temporaire pour activité professionnelle ou, par la suite, un titre de séjour temporaire pour études tout en menant une activité professionnelle en parallèle.
Portugal	Vihaan devra présenter une demande dans le cadre du dispositif Start-up Visa, en soumettant son projet à un incubateur certifié via le portail Start-up Visa. Si la demande est approuvée, Vihaan devra faire une demande de visa dans le cadre du dispositif Start-up Visa par l'intermédiaire de la plateforme de services consulaires portugaise (https://www.vistos.mne.pt/en/vido-de-visto/solicitar-pedido-de-visto). Après avoir obtenu le visa et être entré sur le territoire national, il déposera sa demande de titre de séjour au Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (Service de l'immigration et des frontières) en prenant rendez-vous au préalable auprès du Centre de Contact.	Amel devra demander un changement de statut pour bénéficier du dispositif entrepreneur en soumettant son projet à un incubateur certifié via le portail Start-up Visa. Si le projet est approuvé, elle soumettra sa demande au Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (Service de l'immigration et des frontières) en prenant rendez-vous au préalable auprès du Centre de Contact.	Pour bénéficier du dispositif Start-up Visa, Sergey devra enregistrer son entreprise au Portugal et déposer sa demande en soumettant son projet à un incubateur certifié via le portail Start-up Visa. Si la demande est approuvée, Sergey devra faire une demande de visa dans le cadre du dispositif Start-up Visa par l'intermédiaire de la plateforme de services consulaires portugaise: (https://www.vistos.mne.pt/en/served-vista/solicitar-pedido). Après avoir obtenu le visa et être entré sur le territoire national, il déposera sa demande de titre de séjour au Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (Service de l'immigration et des frontières) en prenant rendez-vous au préalable auprès du Centre de Contact. Les autres travailleurs devront entrer au Portugal dans le cadre du dispositif habituel de visas et de titres de séjour pour travail.	Auri peut demander un titre de séjour pour créer sa société (article 122(1)(p) de la loi sur l'immigration) au Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (Service de l'immigration et des frontières) en prenant rendez-vous au préalable auprès du Centre de Contact.

État membre	Étude de cas n° 1 – Vihaan	Étude de cas n° 2 – Amel	Étude de cas n° 3 – Sergey	Étude de cas n° 4 – Auri
Suède	Afin de concrétiser son projet de résidence en Suède en tant qu'indépendant, Vihaan doit demander un titre de séjour au titre d'une activité indépendante avant d'entrer dans le pays et attendre la décision dans son pays d'origine (pays de résidence).	Amel doit demander un titre de séjour en tant que travailleur indépendant.	Sergey doit demander un titre de séjour en tant que travailleur indépendant.	Auri doit demander un titre de séjour en tant que travailleur indépendant.
Slovénie	Vihaan peut demander un visa aux fins d'une activité professionnelle ou un permis unique aux fins d'une activité commerciale. Il peut déposer sa demande à l'ambassade de Slovénie à l'étranger ou auprès de l'autorité compétente en Slovénie. Il peut enregistrer son entreprise par le biais du portail e-VEM.	Elle peut enregistrer son entreprise par le biais du portail e-VEM et demander un permis unique aux fins d'une activité commerciale.	Sergey peut demander un visa aux fins d'une activité commerciale ou un permis unique aux fins d'une activité commerciale dans l'intérêt de l'État. Il peut déposer sa demande au service consulaire de Slovénie à l'étranger ou auprès de l'autorité compétente en Slovénie. Il peut enregistrer son entreprise par le biais du portail e-VEM. Les autres personnes travaillant dans l'entreprise devront demander un titre de séjour en fonction de leur situation (membre de la famille, salarié, etc.)	Auri peut conserver son titre de séjour temporaire pour études qui lui permet de continuer à mener son projet innovant ou son entreprise. Elle peut aussi décider de changer et demander un permis unique aux fins d'une activité commerciale ou un titre de séjour temporaire dans l'intérêt de l'État. Elle peut enregistrer son entreprise par le biais de la plateforme e-VEM.
République slovaque	Vihaan peut mettre en œuvre son projet innovant (start-up) s'il obtient un titre de séjour temporaire à des fins commerciales. Il doit déposer la demande de titre de séjour à l'ambassade de Slovaquie à l'étranger.	Si Amel veut lancer une start-up, elle doit demander un changement de son motif de séjour, c'est-à-dire passer de la carte bleue européenne au titre de séjour temporaire à des fins commerciales.	Sergey peut lancer une nouvelle société commerciale en République slovaque. Il peut être l'unique propriétaire/actionnaire de la société ou être à la fois propriétaire et représentant légal (c'est-à-dire qu'il agit au nom de la société). Pour être propriétaire d'une société commerciale, il n'a besoin d'aucun type de titre de séjour. Pour être le représentant légal d'une société, il doit obtenir un titre de séjour temporaire à des fins commerciales. Il doit déposer la demande de titre de séjour à l'ambassade de Slovaquie à l'étranger.	Auri a deux possibilités : soit elle conserve le titre de séjour temporaire pour études, qui lui permet également de faire des affaires (et de mettre en œuvre un projet innovant), soit elle demande à changer de titre de séjour pour obtenir un titre de séjour temporaire aux fins d'une entreprise. Si Auri choisit la première option et crée une entreprise sans changer son titre de séjour temporaire aux fins d'études pour un titre de séjour à des fins commerciales, il n'est pas nécessaire d'évaluer le caractère innovant de son business plan.
Espagne	Vihaan est le candidat idéal pour l'obtention d'un permis d'entrepreneur, car il semble remplir tous les critères.	Amel peut obtenir son titre de séjour soit par le biais du dispositif pour entrepreneur, soit par celui pour les travailleurs indépendants ressortissants de pays tiers.	Sergey doit demander un titre de séjour pour entrepreneur.	Elle peut demander le permis pour entrepreneur ou opter pour le dispositif pour les travailleurs indépendants.
Royaume-Uni	Vihaan est éligible à un visa Start-up ou Innovator, en fonction de sa situation.	En tant qu'employée hautement qualifiée au Royaume-Uni avec un visa introduit par son employeur, Amel est éligible à un changement de visa et peut obtenir un visa Start-up ou Innovator, en fonction de sa situation.	Sergey, en tant que propriétaire d'une entreprise établie cherchant à transférer ses activités au Royaume-Uni, peut obtenir un visa Innovator.	En tant que doctorante ressortissante d'un pays tiers, Auri réside au Royaume-Uni avec un visa d'étudiant général de niveau 4 (Tier 4). Elle peut demander à changer son visa pour obtenir un visa Start-up.

TABLEAU A2.2 LA PERSONNE EST-ELLE ÉLIGIBLE À UN TITRE DE SÉJOUR ET SI OUI, QUELLES SONT LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES ?

	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
État membre	RPT en dehors de l'UE, n'a pas encore créé d'entreprise : à l'étape du business plan, il n'a pas encore immatriculé son entreprise dans l'État membre, et il souhaite candidater depuis l'étranger.	Le RPT est déjà dans l'UE et travaille comme un employé hautement qualifié : Ressortissant de pays tiers hautement qualifié qui est venu avec une carte bleue européenne ou un autre permis national pour les travailleurs hautement qualifiés travaillant pour une entreprise dans un certain secteur ; après deux ans de travail dans l'entreprise, il souhaite créer sa propre entreprise.	RPT en dehors de l'UE, entreprise immatriculée : sa start-up vient de commencer son activité, cette entreprise immatriculée hors UE souhaiterait s'implanter dans l'État membre	RPT déjà dans l'UE, étudiant en doctorat ou en master.
Autriche	- Par manque d'informations détaillées, il n'est pas possible de dire si la personne répond aux critères. Pour obtenir une carte RWR pour les créateurs de start-up, les candidats doivent remplir les critères généraux et spécifiques fixés par la Loi sur l'installation et le séjour.	Pour obtenir une carte RWR Plus, Amel devra remplir les conditions d'obtention fixées par la Loi sur l'installation et le séjour, en plus de sa carte bleue européenne dont elle est titulaire depuis deux ans. Il convient également de confirmer qu'elle a été employée pendant 21 des 24 mois précédents à un poste remplissant les principaux critères du titre de séjour.	- Par manque d'informations détaillées, il n'est pas possible de dire si la personne répond aux critères. Pour obtenir une carte RWR pour les créateurs de start-up, les candidats doivent remplir les critères généraux et spécifiques fixés par la Loi sur l'installation et le séjour.	- Par manque d'informations détaillées, il n'est pas possible de dire si la personne répond aux critères. Pour obtenir une carte RWR pour les créateurs de start-up, les candidats doivent remplir les critères généraux et spécifiques fixés par la Loi sur l'installation et le séjour.
Belgique	Oui : Vihaan serait très probablement éligible à une carte professionnelle. Avec son business plan et d'autres documents, Vihaan doit démontrer la viabilité de son entreprise, la disponibilité de fonds suffisants, la possibilité de subvenir à ses besoins (et à ceux des membres de sa famille qui l'accompagnent, le cas échéant) et, en outre, il devra présenter les retombées économiques de son projet sur la région où il souhaite implanter son entreprise.	Oui : il est très probable qu'Amel soit éligible à ce permis. Elle doit démontrer la viabilité de son entreprise, la disponibilité de fonds suffisants, la possibilité de subvenir à ses besoins (et à ceux des membres de sa famille qui l'accompagnent, le cas échéant) et, en outre, elle devra présenter les retombées économiques de son projet sur la région où elle souhaite implanter son entreprise. Les retombées économiques de son projet peuvent être démontrées par les investissements réalisés, les emplois qui seront créés localement, les opportunités pour les entrepreneurs locaux ou d'autres chefs d'entreprise, etc. De plus, Amel devra démontrer qu'elle réside de façon régulière en Belgique afin d'être autorisée à présenter sa demande.	Oui : Sergey serait très probablement éligible au permis et serait autorisé à établir son entreprise en Belgique. Il doit démontrer la viabilité de son entreprise, la disponibilité de fonds suffisants, la possibilité de subvenir à ses besoins (et à ceux des membres de sa famille qui l'accompagnent, le cas échéant) et, en outre, il devra présenter les retombées économiques de son projet sur la région où il souhaite implanter son entreprise. Comme il a déjà une entreprise établie, il devrait être plus facile de fournir des preuves de son expérience et des chiffres financiers pour les années à venir. Si l'entreprise en Biélorussie est saine d'un point de vue financier et s'il peut prouver qu'elle aura des retombées économiques positives sur la région, la carte professionnelle devrait lui être délivrée.	Oui, il est très probable qu'Auri soit éligible au permis. Elle doit démontrer la viabilité de son entreprise, la disponibilité de fonds suffisants, la possibilité de subvenir à ses besoins (et à ceux des membres de sa famille qui l'accompagnent, le cas échéant) et, en outre, elle devra présenter les retombées économiques de son projet sur la région où elle souhaite implanter son entreprise. Les retombées économiques de son projet peuvent être démontrées par les investissements réalisés, les emplois qui seront créés localement, les opportunités pour les entrepreneurs locaux ou d'autres chefs d'entreprise, etc. De plus, elle devra démontrer qu'elle réside de façon régulière en Belgique et que son statut est compatible avec la carte professionnelle afin d'être autorisée à présenter sa demande en Belgique.
Bulgarie	Oui, Vihaan serait éligible au FWP s'il présentait un business plan.	Oui, Amel serait éligible au FWP si elle présentait un business plan.	Oui, s'il remplit les conditions relatives au séjour.	Oui, si elle remplit les conditions relatives au séjour.
Croatie	Peut demander un titre de séjour et de travail mention « création d'entreprise/artisanat » et chercher à travailler comme indépendant dans une société dont il est propriétaire ou dont il détient plus de 51 % l'artisanat. D'autres conditions régissant des cas particuliers de séjour s'appliquent, conformément aux lois sur l'immigration.	Trop peu d'informations pour pouvoir répondre.	Peut demander un titre de séjour et de travail mention « création d'entreprise/artisanat » et chercher à travailler comme indépendant dans une société dont il est propriétaire ou dont il détient plus de 51 % l'artisanat. D'autres conditions régissant des cas particuliers de séjour s'appliquent, conformément aux lois sur l'immigration.	Trop peu d'informations pour pouvoir répondre.

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
Chypre	Oui, à condition que son business plan soit approuvé par le ministère des Finances. En ce qui concerne les procédures de migration, Vihaan peut soit obtenir un permis d'entrée auprès du Service de l'état civil et des migrations, soit obtenir un visa auprès du Ministère des affaires étrangères. À son arrivée, Vihaan peut solliciter un titre de séjour dans le cadre du dispositif Start-up Visa. S'il occupe un emploi rémunéré au moment de la demande, la société doit être enregistrée au Registre du commerce et des sociétés et Séquestre officiel.	Ce scénario fictif ne peut être traité par Chypre qui n'a aucune expérience en matière de carte bleue européenne, le quota de délivrance de la carte bleue européenne dans cet État membre étant nul.	Oui, à condition que son business plan soit approuvé par le ministère des Finances. En ce qui concerne les procédures de migration, Sergey peut soit obtenir un permis d'entrée auprès du Service de l'état civil et des migrations, soit obtenir un visa auprès du Ministère des affaires étrangères. À son arrivée, Sergey peut solliciter un titre de séjour dans le cadre du dispositif Start-up Visa. S'il occupe un emploi rémunéré au moment de la demande, la société doit être enregistrée au Registre du commerce et des sociétés et Séquestre officiel.	Peut-être, selon le parcours migratoire emprunté par Auri. Si elle choisit le dispositif Start-up Visa, alors oui, à condition que son business plan soit approuvé par le ministère des Finances. En ce qui concerne les procédures de migration, elle peut soit obtenir un permis d'entrée auprès du Service de l'état civil et des migrations, soit obtenir un visa auprès du Ministère des affaires étrangères. À son arrivée, Auri peut solliciter un titre de séjour dans le cadre du dispositif Start-up Visa. Si elle occupe un emploi rémunéré au moment de la demande, la société doit être enregistrée au Registre du commerce et des sociétés et Séquestre officiel.
République tchèque	Vihaan n'est éligible qu'à un visa de long séjour aux fins d'une entreprise. Il doit enregistrer sa nouvelle entreprise en République tchèque.	Amel conserve le statut de titulaire d'une carte bleue européenne. Elle doit enregistrer sa nouvelle entreprise en République tchèque et créer une vacance de poste pour elle-même.	Sergey (et les salariés indispensables à la société) n'est éligible qu'à un visa de long séjour aux fins d'une entreprise. Sergey doit enregistrer sa nouvelle entreprise en République tchèque.	Auri n'est éligible qu'au titre de long séjour aux fins de recherche d'emploi ou de création d'entreprise délivré aux anciens chercheurs et étudiants. Elle pourrait changer son statut et demander un titre de séjour aux fins d'une entreprise plus tard.
Estonie	Si Vihaan peut apporter des éléments autres que la seule idée de l'application du service qu'il propose au comité d'experts, il est alors éligible à un visa. Le comité d'experts n'accepte pas les start-ups qui sont seulement au stade de l'idée.	Oui, la personne est éligible si elle remplit les critères. Si le Comité valide la start-up, elle peut solliciter un titre de séjour temporaire pour start-up.	Oui: Une décision favorable est susceptible d'être rendue. Il doit d'abord demander une évaluation du comité d'experts, puis il peut solliciter un visa pour start-up, venir en Estonie et enregistrer la société ici. Après l'enregistrement de l'entreprise, il peut solliciter le titre de séjour pour start-up. Il peut aussi demander à bénéficier de la « résidence électronique » et enregistrer la société en Estonie tout en étant à l'étranger. Une fois la société enregistrée en Estonie et la start-up validée par le Comité, il peut solliciter un titre de séjour sans attendre.	
Finlande	Oui. Si les critères concernant la société sont remplis, Vihaan est éligible. Si Business Finland accepte son business plan et rend une déclaration positive, le Service d'immigration finlandais examine alors les critères suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Passeport en cours de validité - Absence d'interdiction d'entrée - Absence de danger pour l'ordre et la sécurité publics - Absence de danger pour la santé publique - Absence de danger pour les relations internationales de la Finlande - Le candidat dispose de moyens d'existence suffisants (au moins 1 000 € par mois) pour sa vie quotidienne. 	Si les critères concernant la société sont remplis, Amel est éligible.	Oui. Si les critères concernant la société sont remplis, il est éligible.	Cela dépend; pour être éligible, l'entreprise doit être composée d'au moins deux personnes. Une personne seule ne peut pas être considérée comme une start-up.

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
France	Oui (en fonction du visa de long séjour - voir tableau 4), s'il fournit des documents prouvant la viabilité économique de son projet, des preuves de ses ressources personnelles et un investissement suffisant.	Oui (selon le titre de séjour - voir tableau 4), si les critères relatifs à l'entreprise, aux ressources suffisantes et aux investissements sont remplis.	Oui (selon le titre de séjour - voir tableau 4), si les critères relatifs à l'entreprise et au revenu sont remplis.	Oui (selon le titre de séjour - voir tableau 4), si des documents justifiant la viabilité économique du projet et les ressources suffisantes sont fournis.
Allemagne	Oui, si: (1) le CV montre que la personne a des compétences et des connaissances en matière d'entrepreneuriat, 2) le business plan détaille l'idée du projet entrepreneurial, et (3) le prévisionnel financier montre que la personne peut se verser des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins (et à ceux de sa famille). Cela dépend toujours du business plan et du prévisionnel financier - dans certains cas, il est important que l'entreprise présente un potentiel de développement économique important. Cependant, cela s'applique surtout aux start-ups ou aux entreprises innovantes.	Oui, si: (1) le CV montre que la personne a des compétences et des connaissances en matière d'entrepreneuriat, 2) le business plan détaille l'idée du projet entrepreneurial, et (3) le prévisionnel financier montre que la personne peut se verser des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins (et à ceux de sa famille).	Oui, si: (1) le CV montre que la personne a des compétences et des connaissances en matière d'entrepreneuriat, 2) le business plan détaille l'idée du projet entrepreneurial, et (3) le prévisionnel financier montre que la personne peut se verser des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins (et à ceux de sa famille).	Oui, si: (1) le CV montre que la personne a des compétences et des connaissances en matière d'entrepreneuriat, 2) le business plan détaille l'idée du projet entrepreneurial, et (3) le prévisionnel financier montre que la personne peut se verser des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins (et à ceux de sa famille).
Hongrie	Oui, si le motif du séjour indiquant que Vihaan prévoit d'exercer légalement une activité indépendante contre rémunération ou de diriger une activité lucrative en qualité de propriétaire peut être vérifié. S'il dirige une organisation à but lucratif, une coopérative ou une autre entité juridique, ou est membre du conseil d'administration, de représentation ou de surveillance d'une telle entité, le motif d'entrée et de séjour est considéré comme vérifié.	Oui, si le motif du séjour indiquant qu'Amel prévoit d'exercer légalement une activité indépendante contre rémunération ou de diriger une activité lucrative en qualité de propriétaire peut être vérifié. Si elle dirige une organisation à but lucratif, une coopérative ou une autre entité juridique, ou est membre du conseil d'administration, de représentation ou de surveillance d'une telle entité, le motif d'entrée et de séjour est considéré comme vérifié.	Oui, si le motif du séjour indiquant que Sergey prévoit d'exercer légalement une activité indépendante contre rémunération ou de diriger une activité lucrative en qualité de propriétaire peut être vérifié. S'il dirige une organisation à but lucratif, une coopérative ou une autre entité juridique, ou est membre du conseil d'administration, de représentation ou de surveillance d'une telle entité, le motif d'entrée et de séjour est considéré comme vérifié.	Oui, si le motif du séjour indiquant qu'Auri prévoit d'exercer légalement une activité indépendante contre rémunération ou de diriger une activité lucrative en qualité de propriétaire peut être vérifié. Si Auri dirige une organisation à but lucratif, une coopérative ou une autre entité juridique, ou est membre du conseil d'administration, de représentation ou de surveillance d'une telle entité, le motif d'entrée et de séjour est considéré comme vérifié.
Irlande	Le RPT doit disposer des fonds d'amorçage de 50 000 euros et remplir les critères précisés dans le formulaire de demande. Être de bonne moralité et avoir un projet d'entreprise acceptable.	Le RPT sollicite le Département de l'Entreprise et de l'Innovation pour obtenir une lettre de soutien après 21 mois passés sur le territoire grâce au permis de travail portant la mention « compétences indispensables ». Cela lui permet ensuite d'obtenir un titre de séjour de type Stamp 4 avec lequel il peut travailler et diriger sa propre entreprise dans l'État membre.	Le RPT doit disposer des fonds d'amorçage de 50 000 euros et remplir les critères précisés dans le formulaire de demande, notamment être de bonne moralité et avoir un projet d'entreprise acceptable.	Le RPT doit disposer des fonds d'amorçage de 50 000 euros et remplir les critères précisés dans le formulaire de demande. Être de bonne moralité et avoir un projet d'entreprise acceptable.
Italie		Oui, Amel entre dans la catégorie des citoyens non ressortissants de l'UE qui se trouvent déjà en Italie, et sont titulaires d'un titre de séjour régulier qu'il est possible de changer (« conversion ») pendant la période de validité ou à l'expiration et qui ont l'intention de créer, seuls ou à plusieurs, une start-up innovante sur le territoire italien. Pour être éligible au programme, le candidat doit démontrer qu'il dispose d'au moins 50 000 € pour mener le projet d'entreprise, en fonds personnels ou apportés par des tiers.		Oui, Auri entre dans la catégorie des citoyens non ressortissants de l'UE qui se trouvent déjà en Italie, et sont titulaires d'un titre de séjour régulier qu'il est possible de changer (« conversion ») pendant la période de validité ou à l'expiration et qui ont l'intention de créer, seuls ou en équipe, une start-up innovante sur le territoire italien.

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
Lituanie	<p>Oui, la personne peut bénéficier d'un titre de séjour temporaire pour start-up si :</p> <p>a) premièrement, elle a reçu une décision positive de Start-up Lithuania confirmant que les activités légales prévues dans le business plan sont liées à l'introduction de nouvelles technologies ou à d'autres innovations importantes pour le développement économique et social de la Lituanie, que la personne dispose des qualifications, du financement et du business plan nécessaires pour mener à bien ces activités, et que la présence de la personne est nécessaire pour mener les activités de cette société</p> <p>b) deuxièmement, elle a présenté tous les documents nécessaires (y compris la décision positive de Start-up Lithuania) à l'obtention d'un titre de séjour temporaire.</p>	Voir l'étude de cas n° 1	Voir l'étude de cas n° 1	Voir l'étude de cas n° 1
Luxembourg	<p>Oui cependant, le candidat doit a) fournir la preuve des qualifications requises pour exercer l'activité envisagée et, s'il y a lieu, être inscrit sur les listes ou registres professionnels respectifs; b) s'assurer qu'il remplit, s'il y a lieu, les conditions prévues par la loi pour accéder au statut de commerçant, artisan, industriel et à certaines professions libérales;</p> <p>c) fournir la preuve qu'il dispose de ressources suffisantes pour mener à bien l'activité souhaitée; d) s'assurer que l'activité menée sert les intérêts du pays en termes de retombées économiques ou d'intérêt social ou culturel.</p> <p>Dans les trois jours suivant son entrée sur le territoire, il doit s'inscrire à la municipalité où il va résider et, dans les trois mois, solliciter un titre de séjour à la Direction de l'Immigration, en joignant une copie de l'autorisation temporaire de séjour, le reçu d'enregistrement auprès de la municipalité, le certificat médical, un justificatif de logement convenable et le justificatif du paiement des frais liés à la demande de permis de séjour.</p>	<p>Oui. Amel peut solliciter un permis et un titre de séjour pour travailleur indépendant. Comme elle se trouve déjà sur le territoire et qu'elle est titulaire de la carte bleue européenne, elle peut solliciter (sans devoir le faire depuis la Tunisie, ni demander un visa): a) une autorisation d'établissement à la Direction des petites et moyennes entreprises du Ministère de l'économie et b) une autorisation de séjour pour travailleur indépendant à la Direction de l'Immigration du Ministère des affaires étrangères et européennes.</p> <p>Dans tous les cas, elle doit remplir les mêmes conditions que Vihaan (voir première colonne).</p> <p>Elle peut également introduire une demande en tant qu'investisseur mais elle sera obligée de remplir toutes les conditions de l'article 53bis de la Loi sur l'immigration.</p>	<p>Dans ce cas, Sergey doit suivre la même procédure pour obtenir le titre de séjour en tant que travailleur indépendant et l'autorisation d'établissement que Vihaan a sollicitée. La seule différence est qu'au lieu de faire immatriculer une nouvelle société, il doit en créer une nouvelle qui fera office de succursale basée au Luxembourg.</p> <p>Dans tous les cas, elle doit remplir les mêmes conditions que Vihaan (voir première colonne).</p> <p>Il peut également présenter une demande en tant qu'investisseur mais il sera obligé de remplir les conditions de l'article 53bis de la Loi sur l'immigration.</p> <p>Dans les trois jours suivant son entrée sur le territoire, il doit s'inscrire à la municipalité où il va résider et, dans les trois mois, solliciter un titre de séjour à la Direction de l'Immigration, en joignant une copie de l'autorisation temporaire de séjour, le reçu d'enregistrement auprès de la municipalité, le certificat médical, un justificatif de logement convenable et le justificatif du paiement des frais liés à la demande de permis de séjour.</p>	<p>Dans ce cas, il peut y avoir un changement de statut d'un titre de séjour pour étudiant à un titre de séjour pour travailleur indépendant. La Loi sur l'immigration autorise l'étudiante ressortissante d'un pays tiers qui termine son master ou son doctorat à introduire une demande d'autorisation de séjour et de titre de séjour pour raisons privées (recherche d'emploi ou création d'entreprise) un mois avant la fin de ses études. Le titre de séjour est valable 9 mois. Si, pendant cette période, l'étudiante RPT crée une entreprise, elle recevra une autorisation de séjour et un titre de séjour en tant que travailleur indépendant pour remplacer son autorisation de séjour et son titre de séjour initiaux.</p> <p>Dans tous les cas, elle doit remplir les mêmes conditions que Vihaan (voir première colonne).</p>
Lettonie	Oui - la personne est éligible, à condition de soumettre tous les documents nécessaires et de recevoir l'avis de l'Agence lettone pour l'investissement et le développement confirmant que le produit répond à la définition de produit innovant.	Oui, si l'activité prévue correspond au concept de start-up et de produit innovant.	Oui, si l'activité prévue correspond au concept de start-up et de produit innovant.	Oui - la personne est éligible, à condition de soumettre tous les documents nécessaires et de recevoir l'avis de l'Agence lettone pour l'investissement et le développement confirmant que le produit répond à la définition de produit innovant.

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
Pays-Bas	Oui, Vihaan peut prétendre à ces titres de séjour à condition de remplir les conditions d'admission relatives au titre de séjour pour start-up et celles relatives au titre de séjour pour travailleur indépendant.	Oui mais pour obtenir un de ces titres de séjour, Amel doit remplir les conditions applicables au titre de séjour pour start-up ou celles applicables au titre de séjour pour travailleur indépendant.	Oui, Sergey peut prétendre à ces titres de séjour à condition de remplir les conditions d'admission relatives au titre de séjour pour start-up et celles relatives au titre de séjour pour travailleur indépendant.	Oui mais pour obtenir un de ces titres de séjour, Auri doit remplir les conditions applicables au titre de séjour pour start-up ou celles applicables au titre de séjour pour travailleur indépendant.
Espagne	Oui, apparemment Vihaan remplit les conditions pour obtenir le visa d'un an prévu pour l'aider à mettre en place et lancer son activité innovante, si cette dernière présente un intérêt économique particulier pour l'Espagne, et à condition qu'il remplisse également le reste des conditions migratoires sur lesquelles nous n'avons pas d'informations (assurance santé, ressources financières suffisantes, paiement des frais)	Oui, à condition de remplir les critères mentionnés dans la loi relative à l'activité qu'elle veut exercer (la législation relative à son secteur d'activité et non à sa condition de migrant), et le reste des conditions d'immigration: ne pas être en situation irrégulière en Espagne, ne pas avoir de casier judiciaire, ne pas faire l'objet d'une interdiction d'entrée en Espagne, remplir les conditions pour démarrer et diriger l'activité prévue, posséder la qualification professionnelle requise ou une expérience reconnue suffisante pour l'activité professionnelle, ainsi que, s'il y a lieu, les adhésions requises, prouver que l'investissement prévu est suffisant et, le cas échéant, que l'activité créera des emplois; et pouvoir prouver qu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour subvenir à ses besoins, outre les fonds nécessaires pour faire fonctionner l'activité.	Oui, apparemment Sergey remplit les conditions pour obtenir le visa d'un an prévu pour l'aider à mettre en place et lancer son activité innovante, si cette dernière présente un intérêt économique particulier pour l'Espagne, et à condition qu'il remplisse également le reste des conditions migratoires sur lesquelles nous n'avons pas d'informations (assurance santé, ressources financières suffisantes, paiement des frais)	Oui, à condition qu'Auri remplisse les conditions pour obtenir le titre de séjour de 2 ans pour les entrepreneurs innovants, si son projet présente un intérêt économique particulier pour l'Espagne, et à condition qu'elle remplisse également le reste des conditions migratoires sur lesquelles nous n'avons pas d'informations (assurance santé, ressources financières suffisantes, paiement des frais)
Suède	Non, son expérience professionnelle est trop courte, et il n'a aucune expérience en tant que gérant de sa propre entreprise.	Non, suite à une décision de la Cour d'appel des migrations de 2016, des circonstances exceptionnelles doivent être réunies pour accéder à une telle demande après l'entrée sur le territoire. Par conséquent, la règle principale prévue par la Loi sur les étrangers stipulant qu'une demande de titre de séjour doit être présentée et acceptée avant l'entrée, s'applique. Toutefois, si elle quitte la Suède et présente sa demande depuis son pays d'origine (pays de résidence), la demande est susceptible d'être acceptée si elle remplit les conditions requises.	Il n'est pas possible de répondre en raison d'un manque d'information.	Oui, tant qu'elle reste étudiante, elle a le droit de diriger son entreprise avec ce titre de séjour. Pour changer de statut, elle doit solliciter un titre de séjour pour travailleur indépendant, et cette demande peut être présentée en Suède. Il faut qu'elle ait obtenu au moins 30 crédits ECTS ou ait terminé un semestre d'études de 3e cycle. Pour autant qu'elle remplisse les conditions requises, une telle demande est susceptible d'être acceptée.
Slovénie	En tant que RPT, Vihaan est éligible à un permis unique à des fins commerciales, à condition de remplir les critères d'admission requis et d'enregistrer son entreprise par le biais de e-VEM.	Amel est éligible à un permis unique à des fins commerciales, à condition de remplir les critères d'admission requis et d'enregistrer son entreprise par le biais de e-VEM. Dans des cas exceptionnels, elle pourrait demander un permis temporaire et remplir toutes les conditions requises si les autorités publiques responsables reconnaissent son entreprise comme étant d'intérêt public.	Sergey est éligible à un permis unique à des fins commerciales, à condition de remplir les critères d'admission requis et d'enregistrer son entreprise par le biais de e-VEM. Dans des cas exceptionnels, il pourrait demander un permis temporaire et remplir toutes les conditions requises si les autorités publiques responsables reconnaissent son entreprise comme étant d'intérêt public.	Si Auri reste étudiante, elle a le droit d'exercer sa propre activité sur la base de ce permis de séjour.

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
République slovaque	Oui, le permis de séjour est accordé si le candidat (Vihaan) fournit tous les documents requis par la loi. Pour rendre sa décision concernant la demande de séjour temporaire, l'autorité administrative prend en compte l'intérêt public. Elle tient également compte des avis de la mission diplomatique concernée concernant le titre de séjour et du Ministère de l'économie concernant le business plan présenté.	Oui, le permis de séjour est accordé si le candidat (Amel) présente tous les documents requis par la loi. Pour rendre sa décision concernant la demande de séjour temporaire, l'autorité administrative prend en compte l'intérêt public. Elle tient également compte des avis de la mission diplomatique concernée concernant le titre de séjour et du Ministère de l'économie concernant le business plan présenté.	Le permis de séjour temporaire à des fins commerciales est délivré par le Département de la police des étrangers, en principe, celui du lieu de résidence du candidat. Oui, le permis de séjour est accordé si Sergey présente tous les documents requis par la loi. Pour rendre sa décision concernant la demande de séjour temporaire, l'autorité administrative prend en compte l'intérêt public. Elle tient également compte de l'avis du Ministère de l'économie concernant le business plan présenté. Afin de déterminer s'il s'agit effectivement d'un projet innovant. Dans l'avis qu'il rend, le Ministère de l'économie intègre le fait que Sergey possède déjà une entreprise florissante mettant en œuvre un projet innovant, ce qui vient favorablement appuyer sa demande.	Le permis de séjour temporaire à des fins commerciales est délivré par le Département de la police des étrangers, en principe, celui du lieu de résidence du candidat. Oui, le permis de séjour est accordé si Auri présente tous les documents requis par la loi. Pour rendre sa décision concernant la demande de séjour temporaire, l'autorité administrative prend en compte l'intérêt public. Elle tient également compte de l'avis du Ministère de l'économie concernant le business plan présenté.
Royaume-Uni	<p>Pour obtenir un visa Start-up ou Innovator, Vihaan doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire approuver son business plan par un organisme agréé - Avoir au moins 18 ans - Faire preuve du niveau de langue anglaise requis - Pouvoir prouver qu'il dispose de ressources personnelles suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant son séjour au Royaume-Uni - Disposer d'au moins 945 £ sur son compte bancaire pendant 90 jours consécutifs précédant sa demande. 	<p>Pour obtenir un visa Start-up, Amel doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire approuver son business plan par un organisme agréé - Avoir au moins 18 ans - Faire preuve du niveau de langue anglaise requis - Pouvoir prouver qu'elle dispose de ressources personnelles suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant son séjour au Royaume-Uni - Disposer d'au moins 945 £ sur son compte bancaire pendant 90 jours consécutifs précédant sa demande. <p>Si elle demande un visa Innovator, Amel doit avoir au moins 50 000 £ à investir. L'origine des fonds peut être diverse.</p>	<p>Pour obtenir un visa Innovator, Sergey doit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire approuver son business plan par un organisme agréé - Avoir au moins 18 ans - Faire preuve du niveau de langue anglaise requis - Pouvoir prouver qu'il dispose de ressources personnelles suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant son séjour au Royaume-Uni - Disposer d'au moins 945 £ sur son compte bancaire pendant 90 jours consécutifs précédant sa demande. <p>Bien que Sergey soit le propriétaire d'une entreprise établie, il doit quand même disposer de 50 000 £ min. à investir. L'origine des fonds peut être diverse. Sergey n'a pas besoin de justifier de ces fonds si l'entreprise est déjà établie et a été approuvée pour un visa précédent.</p>	<p>En tant que doctorante ressortissante d'un pays tiers, Auri réside au Royaume-Uni en étant titulaire d'un visa d'étudiant général de niveau 4 (Tier 4). Elle pourrait demander à changer son visa pour obtenir un visa Start-up. Elle ne pourrait prétendre à un visa Innovator. Pour obtenir un visa Start-up, Auri doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Faire approuver son business plan par un organisme agréé²⁷⁸ b. Avoir au moins 18 ans c. Faire preuve du niveau de langue anglaise requis²⁷⁹ d. Pouvoir prouver qu'il dispose de ressources personnelles suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant son séjour au Royaume-Uni e. Disposer d'au moins 945 £ sur son compte bancaire pendant 90 jours consécutifs précédant sa demande.²⁸⁰

278 Une liste des organismes agréés est accessible ici : <https://www.gov.uk/government/publications/endorsing-bodies-start-up> Les critères sur lesquels les organismes agréés évaluent l'entreprise ou l'idée du porteur de projet sont mentionnés ici : <https://www.gov.uk/guidance/immigration-rules/immigration-rules-appendix-w-immigration-rules-for-workers#part-w5-specific-requirements--start-up>

279 Les exigences de maîtrise de la langue anglaise sont détaillées ici : <https://www.gov.uk/start-up-visa/knowledge-of-english>

280 <https://www.gov.uk/start-up-visa/eligibility>

TABLEAU A2.3 COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR OBTENIR LE PERMIS ?

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
	RPT en dehors de l'UE, n'a pas encore créé d'entreprise: à l'étape du business plan, il n'a pas encore immatriculé son entreprise dans l'État membre, et il souhaite candidater depuis l'étranger.	Le RPT est déjà dans l'UE et travaille comme un employé hautement qualifié: Ressortissant de pays tiers hautement qualifié qui est venu avec une carte bleue européenne ou un autre permis national pour les travailleurs hautement qualifiés travaillant pour une entreprise dans un certain secteur; après deux ans de travail dans l'entreprise, il souhaite créer sa propre entreprise.	RPT en dehors de l'UE, entreprise immatriculée: sa start-up vient de commencer son activité, cette entreprise immatriculée hors UE souhaiterait s'implanter dans l'État membre	RPT déjà dans l'UE, étudiant en doctorat ou en master.
Autriche	Huit semaines au maximum à compter de l'introduction de la demande	Six mois au maximum à compter de l'introduction de la demande	Huit semaines au maximum à compter de l'introduction de la demande	Huit semaines au maximum à compter de l'introduction de la demande
Belgique	Entre quatre et huit mois	Il n'existe pas de délai légal pour ce type de demandes. En pratique, quatre à six mois.	Il n'existe pas de délai légal pour ce type de demandes. En pratique, quatre à huit mois.	Il n'existe pas de délai légal pour ce type de demandes. En pratique, quatre à six mois.
Bulgarie	- 30 jours pour le FWP (si tous les documents requis sont correctement fournis); - 35 jours pour l'obtention d'un visa de type D; - Un maximum de 30 jours pour l'obtention du permis de séjour plastifié (ce délai peut être plus court en fonction de l'urgence et du paiement d'une taxe plus élevée - trois jours pour une délivrance expresse, 10 jours pour une délivrance urgente).	- 30 jours pour le FWP (si tous les documents requis sont correctement fournis); - 35 jours pour l'obtention d'un visa de type D; - Un maximum de 30 jours pour l'obtention du permis de séjour (ce délai peut être plus court en fonction de l'urgence et du paiement d'une taxe plus élevée - trois jours pour une délivrance expresse, 10 jours pour une délivrance urgente).	- 35 jours pour l'obtention d'un visa de type D; - Un maximum de 30 jours pour l'obtention du permis de séjour (ce délai peut être plus court en fonction de l'urgence et du paiement d'une taxe plus élevée - trois jours pour une délivrance expresse, 10 jours pour une délivrance urgente).	- 35 jours pour l'obtention d'un visa de type D; - Un maximum de 30 jours pour l'obtention du permis de séjour (ce délai peut être plus court en fonction de l'urgence et du paiement d'une taxe plus élevée - trois jours pour une délivrance expresse, 10 jours pour une délivrance urgente).
République tchèque	Visa de long séjour aux fins d'une entreprise: environ 65 jours.	Un nouveau titre de séjour n'est pas nécessaire.	Visa de long séjour aux fins d'une entreprise: environ 65 jours.	Titre de séjour de longue durée aux fins d'une recherche d'emploi ou de création d'une entreprise: environ 60 jours.
Chypre	Trois semaines pour l'autorisation d'entrée et trois semaines pour le titre de séjour.	Non applicable, car le quota pour la carte bleue européenne est fixé à zéro.	Trois semaines pour l'autorisation d'entrée et trois semaines pour le titre de séjour.	Cela varie en fonction du parcours migratoire emprunté par Auri. Voir le tableau 4. Pour le dispositif Start-up Visa, trois semaines pour l'autorisation d'entrée et trois semaines pour le titre de séjour.
Estonie	10 jours ouvrables pour obtenir la décision du comité d'experts si aucun renseignement supplémentaire n'est demandé. Suite à une décision favorable, 30 jours pour obtenir le visa de long séjour aux bureaux de la représentation étrangère.	10 jours ouvrables pour obtenir la décision du comité d'experts si aucun renseignement supplémentaire n'est demandé. Si le Comité valide la start-up, elle peut solliciter un titre de séjour temporaire pour start-up, qui peut prendre jusqu'à deux mois.	10 jours ouvrables pour obtenir la décision du comité d'experts si aucun renseignement supplémentaire n'est demandé. Suite à une décision favorable, 30 jours pour obtenir le visa de long séjour aux bureaux de la représentation étrangère. Ou, procédure pour obtenir la « résidence électronique » prenant 6 à 8 semaines, suivie d'un titre de séjour temporaire pour start-up, qui peut prendre jusqu'à deux mois.	10 jours ouvrables pour obtenir la décision du comité d'experts si aucun renseignement supplémentaire n'est demandé. Si le Comité valide la start-up, elle peut solliciter un titre de séjour temporaire pour start-up, qui peut prendre jusqu'à deux mois.
Finlande	S'il n'est pas demandé au candidat de fournir des renseignements supplémentaires, il peut obtenir sa réponse en moins d'un mois. Si des documents supplémentaires sont requis, la procédure peut durer un ou deux mois.	S'il n'est pas demandé à la candidate de fournir des renseignements supplémentaires, elle peut obtenir sa réponse en moins d'un mois. Si des documents supplémentaires sont requis, la procédure peut durer un ou deux mois.	S'il n'est pas demandé au candidat de fournir des renseignements supplémentaires, il peut obtenir sa réponse en moins d'un mois. Si des documents supplémentaires sont requis, la procédure peut durer un ou deux mois.	S'il n'est pas demandé à la candidate de fournir des renseignements supplémentaires, elle peut obtenir sa réponse en moins d'un mois. Si des documents supplémentaires sont requis, la procédure peut durer un ou deux mois.

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
France	Le délai de traitement dépend des consulats/préfectures et de la charge de travail des services au moment de la demande. Durée maximum : trois mois.	Le délai de traitement dépend des consulats/préfectures et de la charge de travail des services au moment de la demande. Durée maximum : trois mois.	Le délai de traitement dépend des consulats/préfectures et de la charge de travail des services au moment de la demande. Durée maximum : trois mois.	Le délai de traitement dépend des consulats/préfectures et de la charge de travail des services au moment de la demande. Durée maximum : trois mois.
Allemagne	Aucun délai juridiquement contraignant n'a été fixé. Comme le délai de traitement peut varier d'un cas à l'autre et selon le pays d'origine, il n'est pas possible de préciser le délai moyen de traitement.	Aucun délai juridiquement contraignant n'a été fixé. Comme le délai de traitement peut varier d'un cas à l'autre et selon le pays d'origine, il n'est pas possible de préciser le délai moyen de traitement.	Aucun délai juridiquement contraignant n'a été fixé. Comme le délai de traitement peut varier d'un cas à l'autre et selon le pays d'origine, il n'est pas possible de préciser le délai moyen de traitement.	Aucun délai juridiquement contraignant n'a été fixé. Comme le délai de traitement peut varier d'un cas à l'autre et selon le pays d'origine, il n'est pas possible de préciser le délai moyen de traitement.
Croatie	Le délai maximum de traitement fixé par la législation est de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande ; 60 jours si une enquête est nécessaire	Le délai maximum de traitement fixé par la législation est de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande ; 60 jours si une enquête est nécessaire	Le délai maximum de traitement fixé par la législation est de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande ; 60 jours si une enquête est nécessaire	Le délai maximum de traitement fixé par la législation est de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande ; 60 jours si une enquête est nécessaire
Hongrie	L'autorité compétente en matière d'immigration doit rendre sa décision concernant la demande dans un délai de 21 jours (70 jours au maximum).	L'autorité compétente en matière d'immigration doit rendre sa décision concernant la demande dans un délai de 21 jours (70 jours au maximum).	L'autorité compétente en matière d'immigration doit rendre sa décision concernant la demande dans un délai de 21 jours (70 jours au maximum).	L'autorité compétente en matière d'immigration doit rendre sa décision concernant la demande dans un délai de 21 jours (70 jours au maximum).
Irlande	3-4 mois.	Une lettre d'appui du Département des Affaires, de l'Entreprise et de l'Innovation est nécessaire pour confirmer que le changement de titre de séjour est possible. Le Département des Affaires, de l'Entreprise et de l'Innovation conseille aux personnes de solliciter cette lettre quatre mois à l'avance.	3-4 mois.	3-4 mois.
Italie	Quatre mois maximum.	Un mois maximum.	Quatre mois maximum.	Quatre mois maximum.
Lituanie	En général, l'évaluation d'un business plan ne devrait pas prendre plus de 15 jours ouvrables. Si la personne a reçu une invitation d'un fonds de capital-risque ou de capital-investissement, l'évaluation ne devrait pas prendre plus de cinq jours ouvrables. Un titre de séjour temporaire pour start-up est délivré dans un délai de 2 mois (ou dans un délai de 1 mois dans le cadre de la procédure accélérée).	Voir l'étude de cas n° 1.	Voir l'étude de cas n° 1.	Voir l'étude de cas n° 1
Luxembourg	Au maximum trois mois à compter de la réception du dossier complet.	Au maximum trois mois à compter de la réception du dossier complet.	Au maximum trois mois à compter de la réception du dossier complet.	Au maximum trois mois à compter de la réception du dossier complet.
Lettonie	Le traitement de la demande nécessite 30 jours (ou cinq ou dix jours ouvrables en cas de procédure accélérée), et après une réponse positive, le titre de séjour temporaire peut être délivré dans un délai de deux à dix jours.	Le délai d'examen du dossier de demande de permis de séjour temporaire est de 30 jours (ou cinq ou dix jours ouvrables en cas de procédure accélérée). Le délai de traitement des demandes correspond au délai fixé par la loi. Si la personne s'est acquittée de la taxe d'État pour l'examen des documents dans un délai de 30 jours, la décision est généralement rendue le 30e jour. Le délai d'octroi d'un titre de séjour (carte d'identité électronique) est de deux ou dix jours ouvrables (selon le montant de la taxe d'État acquitté).	Le délai d'examen du dossier de demande de permis de séjour temporaire est de 30 jours (ou cinq ou dix jours ouvrables en cas de procédure accélérée). Le délai de traitement des demandes correspond au délai fixé par la loi. Si la personne s'est acquittée de la taxe d'État pour l'examen des documents dans un délai de 30 jours, la décision est généralement rendue le 30e jour. Le délai d'octroi d'un titre de séjour (carte d'identité électronique) est de deux ou dix jours ouvrables (selon le montant de la taxe d'État acquitté).	Le délai d'examen du dossier de demande de permis de séjour temporaire est de 30 jours (ou cinq à dix jours ouvrables en cas de procédure accélérée). Le délai de traitement des demandes correspond au délai fixé par la loi. Si la personne s'est acquittée de la taxe d'État pour l'examen des documents dans un délai de 30 jours, la décision est généralement rendue le 30e jour. Le délai d'octroi d'un titre de séjour (carte d'identité électronique) est de deux ou dix jours ouvrables (selon le montant de la taxe d'État acquitté).

État membre	Étude de cas n° 1	Étude de cas n° 2	Étude de cas n° 3	Étude de cas n° 4
Pays-Bas	L'IND est légalement tenu de rendre une décision sur la demande de titre de séjour pour start-up introduite par Vihaan dans un délai de 90 jours, à condition que les documents requis aient été fournis. Toutefois, ce délai peut être prolongé. Le délai de traitement de la demande de titre de séjour pour start-up est actuellement estimé à sept semaines. Ce délai est prolongé si le facilitateur n'a pas (encore) été certifié par la RVO (Netherlands Enterprise Agency).	Le délai de traitement de la demande de titre de séjour pour start-up est actuellement estimé à sept semaines.	L'IND est légalement tenu de rendre une décision sur la demande de titre de séjour pour start-up introduite par Sergey dans un délai de 90 jours, à condition que les documents requis aient été fournis. Toutefois, ce délai peut être prolongé. Le délai de traitement de la demande de titre de séjour pour start-up est actuellement estimé à sept semaines. Ce délai est prolongé si le facilitateur n'a pas (encore) été certifié par la RVO (Netherlands Enterprise Agency).	L'IND est légalement tenu de rendre une décision sur la demande de titre de séjour pour start-up introduite par Auri dans un délai de 90 jours, à condition que les documents requis aient été fournis. Toutefois, ce délai peut être prolongé. Le délai de traitement de la demande de titre de séjour pour start-up est actuellement estimé à sept semaines. Ce délai est prolongé si le facilitateur n'a pas (encore) été certifié par la RVO (Netherlands Enterprise Agency).
Espagne	10 jours pour le visa et 10 jours pour le rapport d'activité.	30 jours pour le permis d'entrepreneur (20 + 10) ou trois mois pour le dispositif pour les travailleurs indépendants.	10 jours pour le visa et 10 jours pour le rapport d'activité.	30 jours au maximum.
Suède	13 mois environ.	13 mois environ.	13 mois environ.	13 mois environ.
Slovénie	35 jours pour l'obtention d'un visa de type D et 30 jours pour l'obtention d'un permis unique.	Trois jours pour l'enregistrement si le RPT introduit sa demande par le biais du portail e-VEM. 35 jours pour l'obtention d'un visa de type D et 30 jours pour l'obtention d'un permis unique.	35 jours pour l'obtention d'un visa de type D et 30 jours pour l'obtention d'un permis unique.	Trois jours pour l'enregistrement si le RPT introduit sa demande via le portail e-VEM et 30 jours de plus si le RPT demande un permis unique à des fins commerciales.
République slovaque	Le service de police accorde la résidence temporaire aux fins d'une entreprise dans les 30 jours suivant la réception de la demande.	Le service de police accorde la résidence temporaire aux fins d'une entreprise dans les 30 jours suivant la réception de la demande.	Le service de police accorde la résidence temporaire aux fins d'une entreprise dans les 30 jours suivant la réception de la demande.	Le service de police accorde la résidence temporaire aux fins d'une entreprise dans les 30 jours suivant la réception de la demande.
Royaume-Uni	Dans les trois semaines à compter du dépôt du dossier.	Dans les huit semaines à compter du dépôt du dossier.	Dans les trois semaines à compter du dépôt du dossier.	Dans les huit semaines à compter du dépôt du dossier.

ANNEXE 3: ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU A3.1 NOMBRE DE DEMANDES PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ/AU COMITÉ COMPÉTENT

Type de demande	2014	2014	2015	2015	2016	2016	2017	2017	2018	2018
	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes
CY 1re étape de la demande	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	7	1	7	0
EE 1re étape de la demande soumise au comité de validation des start-ups	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	325	N/I	783	N/I
FI 1re étape de la demande soumise à Business Finland	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	108*	N/I
IE La décision sur la recevabilité d'une start-up fait partie de la décision concernant le titre de séjour. Il ne s'agit pas d'une procédure distincte.	23	4	50	17	163	73	157	61	42	17
IT La décision sur la recevabilité d'une start-up fait partie de la décision concernant le titre de séjour. Il ne s'agit pas d'une procédure distincte.	N/a	N/a	61**	16**	97	30	135	51	92	22
LT 1re étape de la demande pour évaluer le business plan	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	126	N/I	178	N/I
NL*** La décision sur la recevabilité d'une start-up fait partie de la décision concernant le titre de séjour. Il ne s'agit pas d'une procédure distincte.	N/a	N/a	55	11	70	21	79	22	127	30
SK Pas de dispositif pour start-ups La décision sur la recevabilité du business plan comme projet innovant fait partie de la décision concernant le titre de séjour. Il ne s'agit pas d'une procédure distincte.	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	1	0
ES La décision sur la recevabilité d'une start-up fait partie de la décision concernant le titre de séjour. Il ne s'agit pas d'une procédure distincte.	129	37	179	51	375	121	368	103	305	101

Veillez noter que les statistiques sur le nombre de demandes pour AT, FR, LV, PT et UK ne sont pas disponibles.

N/a: Non applicable ; **N/I**: Aucune information/donnée

*FI: Dispositif de titres de séjour pour les entrepreneurs de start-ups introduit le 1er avril 2018, données sur les demandes d'éligibilité fournies par Business Finland sur la période allant du 1er avril au 31 décembre 2018.

**IT: Le programme italien Start-up Visa (ISV) (italiastart-upvisa.mis.gov.it) a été lancé par le Ministère italien du développement économique le 24 juin 2014. Données pour la période allant de juin au 31 décembre 2014.

***NL: Ce chiffre concerne les premiers titres de séjour et n'inclut pas les changements de statut. Aux Pays-Bas, les start-ups ont également la possibilité de demander un titre de séjour au titre d'une activité indépendante en général. Néanmoins, il n'y a pas de données disponibles sur ce type de demande ni sur le nombre d'employés de start-ups qui sollicitent un autre permis. Les données ne concernent que les demandes de titres de séjour pour start-up et n'inclut pas

nécessairement tous les créateurs et employés de start-ups qui demandent un titre de séjour.

TABLEAU A3.2 NOMBRE DE START-UPS RECONNUES APRÈS LA 1RE ÉTAPE DE LA DEMANDE (APPLICABLE UNIQUEMENT DANS CERTAINS ÉTATS MEMBRES)

	2017	2018
AT	0	0
CY	0	5
EE	140	245
FI	N/a	34
LT	24	41

TABLEAU A3.3 NOMBRE DE RPT AYANT OBTENU UN VISA OU UN TITRE DE SÉJOUR POUR START-UP/ENTREPRENEURIAT

	2014	2015	2016	2017	2018
AT				0	0
CY - Titre de séjour temporaire				0	6
EE - Titre de séjour temporaire pour diriger les activités d'une start-up				36	82
EE - Titre de séjour temporaire pour travailler dans une start-up				73	248
EE - Visas de long séjour, lorsque le motif du voyage indiqué est de s'engager dans une start-up				71	92
FI*					18
FR** - Carte de séjour « Passeport talents - salarié qualifié/ entreprise innovante ».			12	165	410
FR** - Carte de séjour « Passeport des talents - création d'entreprise ».			2	27	57
FR** - Carte de séjour « Passeport des talents - projet économique innovant ».			2	109	57
IE	14	28	61	33	19
IT		40***	65	53	45
LT				12	28
LV				0	9
NL****		14	23	55	92
PT					8
SK					1
ES	69	91	90	158	104
Royaume-Uni - Visa Entrepreneur jeune diplômé	175	129	169	225	315
Royaume-Uni - Visa Entrepreneur		918	812	974	1 160

Aucune donnée n'a été fournie pour le Portugal.

**FI: Décision positive concernant l'éligibilité (c'est-à-dire que le business plan remplit les critères pour solliciter un titre de séjour pour un entrepreneur de start-up)

** FR: Jusqu'en 2016, la carte de séjour « compétences et talents », était destinée aux ressortissants de pays tiers susceptibles de participer, du fait de leurs compétences et talents, de façon significative et durable au développement économique, ou au rayonnement de la France et de leur pays d'origine. Il était attribué à différentes catégories de talents dont les créateurs de start-ups ou d'entreprises innovantes sans qu'il ne soit possible d'évaluer la part que représentent les titres de séjour délivrés aux créateurs ou employés de start-up en particulier. La carte de séjour « passeport talent » a été créée en 2016.

***IT: Le programme italien Start-up Visa (ISV) (italiastart-upvisa.mis.gov.it) a été lancé par le Ministère italien du développement économique le 24 juin 2014. Données pour la période allant de juin au 31 décembre 2014.

**** NL: Ce chiffre ne concerne que les premiers titres de séjour. Il y a aussi eu des demandes de changement de statut approuvées (7 (2015), 5 (2016), 19 (2017) et 29 (2018)). En outre, les start-ups ont également la possibilité de solliciter un titre de séjour au titre d'une activité indépendante en général. Néanmoins, il n'y a pas de données disponibles sur ce type de demande ni sur le nombre d'employés de start-ups qui sollicitent un autre permis. Les données ne concernent que les demandes de titres de séjour pour start-up et n'inclut pas nécessairement tous les créateurs et employés de start-ups qui demandent un titre de séjour.

TABLEAU A3.4 PRINCIPALES NATIONALITÉS AYANT DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE VISA/TITRE DE SÉJOUR POUR START-UP ET NOMBRE DE DEMANDES DE VISA/TITRE DE SÉJOUR POUR START-UP DÉLIVRÉES (2017)

	NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES						NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS					
	N° 1		N° 2		N° 3		N° 1		N° 2		N° 3	
	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre
EE Titre de séjour temporaire pour diriger les activités d'une start-up	Fédération de Russie	15	Inde	9	Turquie	9	Turquie	18	Fédération de Russie	7	Inde	7
EE Titre de séjour temporaire pour travailler dans une start-up	Ukraine	15	Inde	9	Fédération de Russie	8	Ukraine	13	Fédération de Russie	7	Inde	7
EE Visas de long séjour, lorsque le motif du voyage indiqué est de s'engager dans une start-up	Fédération de Russie	14	Inde	12	Bélarus	10	Fédération de Russie	14	Inde	11	Bélarus	10
FR ²⁸¹							Maroc	77	Tunisie	26	Brésil	25
IE	Chine	102	Russie	16	États-Unis	9	Russie	10	Ukraine	>5	États-Unis	>5
IT	Chine	44	Russie	19	États-Unis	8	Chine	19	Russie	16	États-Unis	7
LT	Fédération de Russie		Ukraine		Corée du Sud		Fédération de Russie		Ukraine	30		
NL	Inde		Fédération de Russie		Iran		Inde		Fédération de Russie	0	Afrique du Sud	
ES	Venezuela		États-Unis		Colombie		États-Unis		Venezuela	101	Argentine	
Royaume-Uni - Visa Entrepreneur							Chine		États-Unis		Inde	
Royaume-Uni - Visa Entrepreneur jeune diplômé							Chine		Inde		États-Unis	

281 Ces données concernent les premiers titres de séjour délivrés en 2017 au motif de « Passeport des talents » avec la mention « salarié qualifié/entreprise innovante », « création d'entreprise » et « projet économique innovant ».

En France, l'application **AGDREF** (Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France) fournit le nombre de titres de séjour délivrés (par an, par motif, par nationalité et par type de document) mais il n'est pas possible d'obtenir des données fiables sur le nombre de demandes.

TABLEAU A3.5 PRINCIPALES NATIONALITÉS AYANT DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE VISA/TITRE DE SÉJOUR POUR START-UP ET NOMBRE DE DEMANDES DE VISA/TITRE DE SÉJOUR POUR START-UP DÉLIVRÉES (2018)

	NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES						NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS					
	N° 1		N° 2		N° 3		N° 1		N° 2		N° 3	
	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre	Nation- alité	Nombre
CY	Fédéra- tion de Russie						Fédéra- tion de Russie					
EE Titre de séjour temporaire pour diriger les activités d'une start-up	Fédéra- tion de Russie	20	Turquie	11	Iran	7	Fédéra- tion de Russie	25	Turquie	11	Inde	9
EE Titre de séjour tem- poraire pour travailler dans une start-up	Fédéra- tion de Russie	43	Ukraine	39	Inde	25	Fédéra- tion de Russie	42	Ukraine	37	Inde	24
EE Visas de long séjour, lorsque le motif du voyage indiqué est de s'engager dans une start-up	Inde	26	Iran	16	Turquie	11	Inde	22	Paki- stan	11	Turquie	10
FI	Fédéra- tion de Russie	42	Ukraine	37	Inde	24	Fédéra- tion de Russie	14	Thaï- lande	>5	Kosovo	>5
FR ²⁸²							Maroc	202	Tunisie	108	États- Unis	21
IE	Inde	15	États- Unis	11	Russie	5	États- Unis	9	Corée du Sud	>5	Inde	>5
IT	Russie	28	Chine	14	États- Unis	7	Fédéra- tion de Russie	22	Chine	11	États- Unis	5
LT	Fédéra- tion de Russie		Ukraine		Aus- tralie		Fédéra- tion de Russie		Ukraine		Corée du Sud	
NL	Iran		Inde		États- Unis		Inde		États- Unis		Iran	
SK	Bos- nie- Herzé- govine	>5	Serbie	>5			Serbie	>5				
ES	Vene- zuela		États- Unis		Colom- bie		États- Unis		Inde		Vene- zuela	
Royaume-Uni - Visa Entrepreneur							Chine		Paki- stan		Inde	
Royaume-Uni - Visa Entrepreneur jeune diplômé							Chine		Inde		États- Unis/ Nigéria	

282 Ces données concernent la délivrance des premiers titres de séjour en 2018: « Passeport des talents » avec la mention « salarié qualifié/entreprise innovante », « création d'entreprise » et « projet économique innovant ».

En France, l'application **AGDREF** (Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France) fournit le nombre de titres de séjour délivrés (par an, par motif, par nationalité et par type de document) mais il n'est pas possible d'obtenir des données fiables sur le nombre de demandes.

ANNEXE 4: DÉFINITIONS DES TERMES « START-UP » ET « ENTREPRENEUR INNOVANT »

TABLEAU A4.1 NOMBRE DE DEMANDES PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ/ AU COMITÉ COMPÉTENT

État membre	Définition de start-up	Définition légale ou d'usage
Autriche	<p>Pas de définition juridique ou d'usage, mais les start-ups doivent « développer des produits, des services, des procédés ou des technologies innovants au sein de la start-up et de les commercialiser », conformément à l'article 24, paragraphe 2, de la Loi régissant l'emploi des ressortissants étrangers. De plus, la loi stipule qu'une start-up doit avoir moins de cinq ans d'existence.</p> <p>Dans le rapport 2018 sur les PME, le Ministère fédéral de l'Économie et du Développement numérique définit les start-ups comme étant « de nouvelles entreprises innovantes présentant un potentiel de croissance ou de développement exceptionnels et qui sont en mesure d'apporter une contribution majeure au dynamisme de l'économie nationale » (2018a: 86-87).</p>	Aucune
Belgique	<p>Le Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie a élaboré une définition pratique de la notion de « start-up », avec les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Micro-entreprise ou petite entreprise; ■ Création récente; ■ Création il y a moins de quatre ans; ■ Augmentation de capital minimum de 50 000 € réalisée sur une période de 4 ans; ■ Chiffre d'affaires annuel de 25 000 € atteint au moins une fois sur une période de 4 ans. 	Définition d'usage
Bulgarie	Aucune	N/A
Croatie	Différentes définitions d'usage. Une start-up a été créée moins de deux ou trois ans avant de soumettre la demande de titre de séjour aux fins d'une entreprise.	Définition d'usage
République tchèque	Une définition pratique de start-ups avec les critères suivants existe : une entreprise nouvellement fondée ; un potentiel de croissance rapide ; et un produit ou service nouveau ou innovant.	Définition d'usage
Chypre	Aucune	N/A
Estonie	La Loi sur les étrangers définit une start-up comme étant une entité commerciale appartenant à une société enregistrée en Estonie, qui démarre son activité dans le but de développer et de lancer un modèle d'entreprise présentant un potentiel de croissance mondiale élevé, innovant et reproductible qui contribuera de manière significative au développement de l'environnement économique estonien.	Définition juridique
Finlande	Le Ministère des affaires économiques et de l'emploi définit la start-up (aussi appelée « entreprise en croissance ») en s'appuyant sur les définitions de l'OCDE et de l'UE : une start-up est une entreprise qui emploie au moins 10 personnes à sa création et dont la croissance annuelle moyenne du nombre de salariés au cours des trois années suivant sa création est supérieure à 20 %.	Définition d'usage
France	Le Ministère de l'économie fournit la définition suivante : « une start-up est une jeune entreprise ayant une ambition mondiale à la recherche d'un modèle économique qui lui assurera une croissance forte et rapide. Elle accélère l'innovation dans tous les secteurs d'activité ; sa valeur repose en tout ou partie sur le numérique comme dans les technologies de la santé (medTech), les technologies vertes (cleanTech), les biotechnologies (bioTech), la finance (finTech) ou encore dans les entreprises industrielles. »	Définition d'usage
Allemagne	<p>Une définition d'usage a été élaborée par le Bundesverband Deutscher Start-ups e.V. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une start-up a moins de 10 ans d'existence (âge) ; ■ Elle enregistre ou prévoit une croissance des effectifs/des ventes et/ou (évolution de la croissance) ; ■ Elle propose des produits/services/un modèle économique ou des technologies (hautement innovants (degré d'innovation). ■ Dans une annonce officielle du Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (BMBF) parue dans le Journal officiel fédéral, la définition de start-up utilisée est la suivante : ■ Les start-ups sont de jeunes entreprises ayant moins de cinq ans d'existence, qui ont des technologies ou un modèle économique innovants et qui enregistrent ou cherchent à réaliser une croissance significative de leurs effectifs ou de leur chiffre d'affaires. ■ Les start-ups sont des moteurs d'innovation dans de nombreux domaines de la vie et de l'économie et contribuent de manière significative au dynamisme économique et aux changements structurels ; ■ Les start-ups sont des maillons importants qui développent de nouveaux modèles économiques. Elles présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne et sont des employeurs qui attirent les talents, même au-delà des frontières : (30 % de leurs employés viennent de l'étranger), 	Définition d'usage

État membre	Définition de start-up	Définition légale ou d'usage
Hongrie	Digital Start-up Strategy définit les start-ups comme étant « des micros ou petites entreprises ayant un potentiel de croissance sur le marché mondial élevé, qui s'illustrent par des produits, une organisation, un modèle économique ou des services innovants et qui ont recours à des investissements externes ».	Définition d'usage
Irlande	Le terme « start-up » n'a pas de définition juridique, mais un ensemble de critères caractérisant une start-up à haut potentiel figure dans le document de politique du ministère de la justice et de l'égalité définissant les lignes directrices du dispositif pour start-ups de l'Irlande (STEP). Une start-up à haut potentiel est une entreprise qui : <ul style="list-style-type: none"> ■ introduit un produit ou un service nouveau ou innovant sur les marchés internationaux; ■ est capable de créer 10 emplois en Irlande et de réaliser 1 million d'euros de chiffre d'affaires dans les trois à quatre ans suivant sa création; ■ est dirigée par une équipe expérimentée; ■ a son siège et est contrôlée en Irlande; ■ a moins de six ans d'existence. 	Définition d'usage
Italie	L'article 25 du décret-loi 179/2012 relatif aux « autres mesures urgentes pour la croissance du pays » définit une start-up innovante comme étant une société par actions, également constituée sous forme de coopérative, de droit italien ou constituée en tant que société européenne (SE), dont les actions ou les parts ne sont pas cotées sur un marché réglementé ou un système commercial multilatéral. Il peut s'agir aussi bien de SRL (y compris la nouvelle forme de société à responsabilité limitée simplifiée ou de société à capital réduit), de sociétés par actions, de sociétés en commandite par actions (partenariats) ou de sociétés coopératives.	Définition juridique
Lituanie	Les amendements à la Loi sur le développement des petites et moyennes entreprises définissent les start-ups ainsi: une start-up est une micro ou petite entreprise ayant un fort potentiel de développement commercial basé sur l'innovation et qui est inscrite au Registre des personnes morales depuis cinq ans maximum.	Définition juridique
Luxembourg	Selon le gouvernement, la Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg et Luxinnovation, la définition pratique d'une start-up est la suivante: il s'agit d'une organisation indépendante à but lucratif, de moins de cinq ans, dont l'objectif est de créer, d'améliorer et de développer un produit évolutif, innovant, à forte composante technologique et à croissance rapide.	Définition d'usage
Lettonie	La Loi sur le soutien aux activités des start-ups définit une start-up ainsi: une société de capitaux à fort potentiel de croissance dont l'activité principale est liée au développement, à la production ou à l'amélioration d'un modèle économique évolutif et de produits innovants.	Définition juridique
Pays-Bas	Différentes définitions sont utilisées. Aucune définition universelle n'a été adoptée. La Chambre de commerce donne une définition de la notion de « start-up », mais cette définition n'est pas utilisée au niveau national. La définition d'une start-up est la suivante: « En termes concis, une start-up est une entreprise ayant une idée innovante qui fabrique un produit ou un service évolutif et reproductible en utilisant une nouvelle technologie. L'évolutivité et la reproductibilité signifient que le produit est fabriqué une fois et peut être revendu continuellement. Il est plus facile et moins cher de ne pas fabriquer un produit différent pour chaque client ».	N/A
Pologne	Pas de définition mais utilisation des définitions de l'UE.	N/A
Portugal	Il n'existe pas de définition juridique du terme « start-up ». Toutefois, à partir des concepts établis par l'Ordonnance n°57-A/2015 du 27 février, une « start-up » peut être décrite comme étant une initiative commerciale à forte valeur ajoutée dans ses phases initiales (phases d'idée, d'amorçage ou lancement).	Définition d'usage
Espagne	La consultation publique sur les start-ups les définit comme des « entreprises récemment créées, généralement fondées par des entrepreneurs, s'appuyant sur la technologie, innovantes et présentant un fort potentiel de croissance rapide ».	Définition d'usage
Suède	Plusieurs définitions sont utilisées. Le site internet du gouvernement présente la définition suivante: « Les start-ups sont de jeunes entreprises indépendantes et innovantes qui ont des ambitions de croissance et un modèle économique compétitif et évolutif, avec un potentiel de croissance internationale. Souvent, le modèle économique évolutif s'appuie sur la technologie numérique et/ou des actifs incorporels. Ces entreprises s'appuient sur le savoir et développent de nouveaux concepts et produits à l'interface entre les secteurs des biens et des services, ce qui distingue les start-ups de la plupart des autres jeunes entreprises.	Définition d'usage
Slovénie	Deux documents fournissent une définition officielle du terme « start-up ». La Loi sur la promotion des investissements (Journal officiel de la République de Slovénie, n° 13/2018) et le Règlement sur l'enregistrement des sociétés à fort potentiel d'innovation et des « start-ups » innovantes (Journal officiel de la République de Slovénie, 44/2018). « Une start-up innovante est une entreprise indépendante à but lucratif, qui développe ou commercialise un produit, un service ou un modèle économique innovant à fort potentiel ».	Définition juridique
République slovaque	Pas de définition de start-up, mais se réfère à la définition de l'UE	N/A
Royaume-Uni	Le terme « start-up » s'applique généralement aux jeunes entreprises innovantes ayant des ambitions de croissance et opérant souvent dans des conditions d'incertitude importantes, telles qu'une technologie non éprouvée ou un nouveau modèle économique. De par cette définition, les start-ups sont généralement un sous-ensemble de petites et moyennes entreprises (PME), sans que les termes soient synonymes.	Définition d'usage

État membre	Définition d'un entrepreneur innovant	Définition légale ou d'usage
Autriche	Selon le Code du commerce autrichien, « l'entrepreneur est une personne physique dirigeant une entreprise ». D'après des notes explicatives de projets de loi, l'innovation est constatée quand des services ou des produits « sont sur le point d'être introduits pour la première fois en Autriche et que la demande devrait suivre, quand un nouveau type d'accès ou une approche créative est choisie, par exemple, en combinant différents produits ou secteurs (approche interdisciplinaire), ou quand la start-up crée de nouveaux produits dans le secteur social ou écologique, ou accepte une responsabilité sociale ou écologique ».	Définition juridique du terme entrepreneur
Belgique	Aucune	N/A
Bulgarie	La Stratégie d'innovation pour la spécialisation intelligente de la République de Bulgarie 2014-2020 adoptée par la décision du Conseil des ministres 857/2015, actualisée par la décision 384/2017, définit l'innovation comme suit: « introduction d'un produit (produit ou service) ou d'un procédé de production nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode d'organisation de la conduite des affaires, de l'organisation du travail ou des relations extérieures qui créent des avantages commerciaux et renforcent la compétitivité de l'entreprise. Les « activités innovantes » sont menées par des entrepreneurs qui utilisent les connaissances et les technologies existantes pour développer et distribuer de nouveaux produits et pratiques. Un écosystème qui encourage l'entreprenariat crée les conditions nécessaires pour identifier les opportunités commerciales et facilite l'accès aux « matières premières » nécessaires à leur développement ».	Définition d'usage
Croatie	Aucune	N/A
République tchèque	Aucune	N/A
Chypre	Aucune	N/A
Estonie	Aucune	N/A
Finlande	Il n'existe pas de définition à proprement parler de l'expression « entrepreneur innovant », car ce terme n'est pas couramment utilisé en Finlande. Le terme privilégié est « entrepreneur de start-up » ou « entrepreneur en croissance ». La Loi finlandaise sur les étrangers ne définit l'entrepreneur de start-up qu'en rapport à la procédure d'obtention du titre de séjour. L'article 47 g de la Loi sur les étrangers définit l'entrepreneur de start-up comme suit: ■ Un entrepreneur en croissance (entrepreneur de start-up) est un étranger dont l'objectif est d'occuper à plein temps un poste à responsabilité dans une société enregistrée en Finlande, dont le modèle économique et les qualifications individuelles du personnel remplissent les conditions fixées par le centre de financement de l'innovation Business Finland pour le financement initial des entreprises innovantes à croissance rapide ».	Définition juridique du terme entrepreneur
France	Sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère de l'Intérieur, un décret paru le 28 février 2019 fixe les critères permettant de qualifier une entreprise innovante dans le cadre d'une procédure d'accès au séjour des ressortissants de pays tiers sous couvert des cartes de séjour « passeport talent ». Le nouvel article D. 313-45-1 du CESEDA prévoit ainsi: « I. Pour l'application du 1° de l'article L. 313-20, l'organisme public compétent pour reconnaître le caractère innovant d'une entreprise est le ministère chargé de l'économie. II. - Présente le caractère d'une entreprise innovante, au sens de ces mêmes dispositions, l'entreprise qui répond à l'un des critères suivants: ■ 1°: L'entreprise est ou a été bénéficiaire au cours des cinq dernières années d'un soutien public à l'innovation figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'économie; ■ 2°: Le capital de l'entreprise est pour partie détenu par une personne morale ou un fonds d'investissement alternatif ayant pour objet principal de financer ou d'investir dans des entreprises innovantes et dont les titres ne sont pas cotés. La liste de ces personnes morales et fonds d'investissement est fixée par arrêté du ministre chargé de l'économie; ■ 3°: L'entreprise est ou a été accompagnée au cours des cinq dernières années par une structure d'accompagnement dédiée aux entreprises innovantes. III. - Lorsqu'elle satisfait à l'un des critères énoncés au II, le ministre chargé de l'économie délivre à l'entreprise une attestation reconnaissant son caractère innovant. IV. - La mise en œuvre des critères mentionnés au II fait l'objet d'une évaluation annuelle conjointe du ministère de l'intérieur et du ministère chargé de l'économie. »	Définition juridique
Allemagne	Aucune	N/A
Hongrie	Aucune	N/A
Irlande	La Déclaration de politique nationale sur l'entreprenariat en Irlande (2014) définit l'entreprenariat comme la capacité créative d'un individu à identifier une opportunité et à la poursuivre afin de créer une nouvelle valeur ou une réussite économique.	Définition d'usage

État membre	Définition d'un entrepreneur innovant	Définition légale ou d'usage
Italie	<p>Une « start-up innovante » est une nouvelle entreprise dont le modèle économique se caractérise par une forte composante d'innovation technologique. Selon les dispositions de la loi (décret-loi 179/2012, art. 25, paragraphe 2), une start-up innovante est une société de capitaux, également constituée en coopérative, non cotée, répondant aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elle a été créée récemment ou existe depuis moins de 5 ans ; ■ Son siège social se situe en Italie ou dans un autre pays membre de l'Union européenne ou dans les États parties à l'Accord sur l'Espace économique européen, à condition qu'un de ses sites de production ou une succursale se trouve en Italie ; ■ Elle a une valeur de production annuelle inférieure à 5 millions d'euros ; ■ Elle ne distribue pas et n'a pas distribué de dividendes ; ■ Elle a pour objet commercial exclusif ou prédominant le développement, la production et la commercialisation de produits ou services innovants à haute valeur technologique ; ■ Elle n'est pas issue d'une fusion, d'une division en sociétés ou de la cession d'une entreprise ou d'une succursale ; ■ Enfin, le contenu innovant de l'entreprise s'illustre par la présence d'au moins un des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ● Un quota de 15 % de la valeur la plus élevée entre le chiffre d'affaires et les coûts annuels est attribuable aux activités de recherche et de développement ; ● L'effectif total est composé d'au moins 1/3 d'étudiants en doctorat ou de chercheurs, ou d'au moins 2/3 d'associés ou de collaborateurs titulaires d'un master, quelle que soit leur fonction ; ● L'entreprise est propriétaire, dépositaire ou licenciée d'un brevet enregistré (brevet industriel) ou propriétaire d'un programme informatique original déposé. 	Définition d'usage du terme innovation
Lituanie	<p>Il n'existe pas de définition spécifique de l'expression « entrepreneur innovant » mais en 2017, le Ministère de l'économie et de l'innovation a défini les activités d'une start-up comme étant des activités liées à l'introduction de nouvelles technologies ou d'autres innovations qui sont importantes pour le développement économique et social de la République de Lituanie - l'introduction d'un produit (produit ou service) ou d'un procédé de production nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'organisation, qui aura un impact positif sur le développement économique et social de la République de Lituanie dans les domaines de la biotechnologie, des nanotechnologies, des technologies de l'information, de la mécatronique, de l'électronique, des technologies laser et autres, dans la pratique des personnes morales privées ou des institutions et instances de l'État et des municipalités de la République de Lituanie ».</p>	Définition d'usage du terme innovation
Luxembourg	<p>La Loi modifiée du 17 mai 2017 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation donne une définition juridique de l'expression « entreprise innovante ». Une entreprise innovante : peut démontrer, au moyen d'une évaluation effectuée par un expert externe, qu'elle développera dans un avenir proche des produits, des services ou des procédés nouveaux ou sensiblement améliorés par rapport aux techniques existantes dans son secteur d'activité et qui comportent un risque d'échec technologique ou industriel ; ou dont les coûts de recherche et de développement représentent au moins 10 % du total de ses coûts d'exploitation sur au moins une des trois années précédant l'octroi de l'aide ou, dans le cas d'une start-up sans antécédents financiers, lors de l'audit de son exercice fiscal en cours, tel que certifié par un auditeur externe.</p>	Définition juridique
Lettonie	Aucune	N/A
Pays-Bas	Aucune	N/A
Pologne	Pas de définition mais utilisation des définitions de l'UE.	N/A

État membre	Définition d'un entrepreneur innovant	Définition légale ou d'usage
Portugal	<p>L'ordonnance no 57-A/2015 du 27 février, telle que modifiée ultérieurement, établit dans son article 2, (ee), la définition juridique de l'expression « entrepreneuriat qualifié et créatif » aux fins de réglementer la compétitivité et l'internationalisation dans le cadre de la politique de création d'un environnement économique favorable à l'entrepreneuriat :</p> <p>Par « entrepreneuriat qualifié et créatif », on entend des initiatives commerciales à forte valeur ajoutée dont les effets peuvent modifier le profil productif de l'économie, c'est-à-dire conduire à la création d'entreprises dotées de ressources humaines qualifiées, opérant dans des secteurs à forte croissance, en utilisant les technologies et les connaissances intensivement ; ou d'entreprises qui valorisent l'application des résultats de la R&D dans la production de nouveaux produits et services.</p> <p>Cette ordonnance comprend un ensemble de définitions qui peuvent être utiles pour délimiter les concepts juridiques suivants relatifs à l'entrepreneuriat :</p> <p>« Entrepreneuriat féminin » renvoie à des projets dans lesquels le(s) femme(s) entrepreneur(s) remplit/remplissent l'une des conditions suivantes :</p> <p>Détenir directement ou indirectement une part du capital égale ou supérieure à 50 % et la conserver pendant au moins deux ans après la finalisation du projet ;</p> <p>Exercer des fonctions de direction dans l'entreprise et les conserver pendant au moins deux ans après la finalisation du projet ;</p> <p>« Jeune entrepreneur » renvoie à un projet dans lequel le(s) jeune(s) participant(s) est/sont âgé(s) de 18 à 35 ans et remplit/remplissent l'une des conditions suivantes :</p> <p>Détenir directement ou indirectement une part du capital égale ou supérieure à 50 % et la conserver pendant au moins deux ans après la finalisation du projet ;</p> <p>Exercer des fonctions de direction dans l'entreprise et les conserver pendant au moins deux ans après la finalisation du projet ;</p> <p>« Société » renvoie à toute entité qui, quelle que soit sa forme juridique, exerce une activité économique par le biais d'une offre concurrentielle de biens ou de services commercialisés. Ces entités poursuivent une activité artisanale ou autre individuelle ou familiale, ou prennent la forme de partenariats ou d'associations qui exercent régulièrement une activité économique ;</p> <p>« Projet d'amorçage » renvoie aux initiatives de création d'entreprise en phase d'étude, d'évaluation et de développement précédant la phase de lancement ;</p> <p>« Spin-off/entité issue d'une scission » renvoie à la création de nouvelles entreprises dans le but de valoriser l'application des fruits de la R & D en exploitant de nouvelles technologies ou des produits ou services innovants. Cette société naît à partir d'une entité existante, telle qu'un centre de recherche public ou privé, une université ou une entreprise, qui organise et soutient la nouvelle initiative d'entreprise.</p>	Définition juridique du terme « entrepreneur qualifié et créatif »
Espagne	<p>La Loi 14/2013 sur l'appui aux entrepreneurs et à leur internationalisation définit l'activité entrepreneuriale à l'article 70.1 comme suit :</p> <p>« L'activité entrepreneuriale est considérée comme toute activité innovante présentant un intérêt économique particulier pour l'Espagne et qui, à ce titre, a fait l'objet d'un rapport favorable par le Bureau économique et commercial de la zone géographique ou par la Direction générale du commerce international et des investissements. »</p>	Définition juridique du terme entrepreneur
Suède	Une enquête de 2016, Entreprenörskapsutredningen, fournit des définitions pratiques des termes « innovant » et « entrepreneur ».	Définition pratique des termes « innovant » et « entrepreneur »
Slovénie	Aucune	N/A
République slovaque	La législation ne définit pas explicitement ce qu'est une « entreprise innovante ». Toutefois, la Loi n° 290/2019 Coll. - Small Business Act, section 2, lettre g), article 2, paragraphe 80 du règlement (UE) n° 651/2014, définit l'entreprise innovante ainsi : une entreprise innovante est une entreprise commerciale disposant d'un capital minimum, et basée en RS ; elle ne doit pas avoir été créée plus de 36 mois auparavant ; elle est dirigée par les personnes physiques qui l'ont créée ; c'est une entreprise innovante, une micro, une petite ou une moyenne entreprise.	Définition d'usage
Royaume-Uni	Plusieurs définitions des termes « innovant » et « entrepreneur » sont utilisées.	Document de politique définissant le terme « entrepreneur »

La traduction de ce rapport de synthèse a été réalisée par le Point de contact français du REM.



Pour suivre les activités du REM

Site Internet du REM: www.ec.europa.eu/emn

Page LinkedIn du REM: www.linkedin.com/mwllite/company/european-migration-network

Page Twitter du REM: www.twitter.com/EMNMigration

Les Points de contact nationaux du REM

Allemagne: www.emn-germany.de

Autriche: www.emn.at

Belgique: www.emnbelgium.be

Bulgarie: www.emn-bg.com

Croatie: www.emn.hr

Chypre: www.moi.gov.cy

Danemark: https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/authorities/denmark_en

Espagne: <http://extranjeros.empleo.gob.es/en/redeuropeamigracion>

Estonie: www.emn.ee

Finlande: www.emn.fi

France: <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM3/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2>

Grèce: www.emn.immigration.gov.gr/el/

Hongrie: www.emnhungary.hu

Irlande: www.emn.ie

Italie: www.emnitalyncp.it

Lettonie: www.emn.lv

Lituanie: www.emn.lt

Luxembourg: www.emnluxembourg.lu

Malte: <https://homeaffairs.gov.mt/en/mhas-information/emn/pages/european-migration-network.aspx>

Pays-Bas: www.emnnetherlands.nl

Pologne: www.emn.gov.pl

Portugal: https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/authorities/portugal_en

République slovaque: www.emn.sk

République tchèque: www.emncz.eu

Roumanie: www.mai.gov.ro

Slovénie: www.emm.si

Suède: www.emnsweden.se

Norvège: www.emnnorway.no